





### AVANT PROPOS DU PRESIDENT DU PARC NATUREL REGIONAL DE CORSE JEAN-LUC CHIAPPINI

En tant que Président du PNRC et Président du comité de gestion de la Réserve de Biosphère de la vallée du Fango, c'est avec plaisir qu'il me revient de préfacer le dossier de candidature au Contrat de Rivière du Fangu en soulignant qu'avec le contrat de baie du Valinco, le SAGE et contrat d'étang de Biguglia et le Contrat de Rivière du Tavignano, c'est l'un des 1ers contrats de milieux aquatiques de Corse en préparation.

Ce projet s'inscrit parmi les actions prioritaires de la Réserve de Biosphère de la vallée du Fango, réserve dont la structure coordinatrice est le PNRC, et au sein de laquelle les partenaires et gestionnaires de l'espace se sont engagés à mettre en œuvre un développement respectueux de l'environnement.

Rappelons en effet que le bassin versant du Fangu représente la majeure partie de la Réserve de Biosphère et que la connaissance, le suivi, la protection et la gestion optimale des milieux aquatiques et des ressources en eau du bassin versant du Fangu ont toujours été une préoccupation majeure :

- pour les pionniers du comité scientifique de la réserve, sous l'impulsion du regretté Bernard Roche, ancien Président de l'association APEEM et du comité scientifique et, en tant qu'hydrobiologiste au Service de l'Eau et des Milieux Aquatiques de la DIREN, instigateur de la mise en place d'une politique de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle de la Corse;
- pour les communes de Galeria et Manso qui ont vite pris conscience de l'intérêt de la protection de ces ressources pour l'approvisionnement en eau des usagers et pour la conservation d'un torrent sauvage, « image de marque » de la microrégion du Falasorma-Marzulinu ;
- et enfin pour les habitants de la vallée eux-mêmes, désireux d'un respect accru pour cet héritage naturel qu'il convient de valoriser et de léguer intact aux générations futures.

#### Les étapes importantes furent :

- dans les années 70-80, la mise en œuvre d'études sur la qualité de l'eau de la rivière et des milieux aquatiques, sur les peuplements aquatiques ;
- durant les années 1990, la poursuite des études et des suivis, l'extension de la Réserve de Biosphère (RB) à l'ensemble du bassin versant du Fangu, la mise en place d'un comité de gestion de la réserve, l'élaboration participative d'un plan de gestion dont une des priorités est la gestion optimale des ressources en eau du bassin versant;







Les années 2000 sont celles de la concrétisation.

Le PNRC, les communes et le groupe de travail « gestion de l'eau » du comité de gestion de la RB ont d'abord porté le dossier de recrutement d'un technicien de rivière - il intervient dans la vallée depuis février 2005 – Ce poste a été crée au sein du Parc naturel régional et il est à ce jour financé par l'Agence de l'eau (50%), la DIREN (20%), la commune de Galeria (5%), celle de Manso (5%) et le PNRC (20%). Puis les mêmes partenaires ont décidé le lancement d'une étude préalable à la mise en œuvre d'un Contrat de Rivière, étude qui a pu être menée à bien en 2007 grâce aux participations financières de l'Agence de l'eau (60%), de l'Office de l'Environnement de la Corse (20%) et du PNRC, maître d'ouvrage de l'étude (20%).

Le présent dossier de candidature au Contrat de rivière du Fangu résulte de cette démarche participative, mais aussi de la ténacité, de l'engagement et du soutien financier de nos différents partenaires. Je tiens à les en remercier et j'exprime le vœu que ce partenariat se poursuive pour l'aboutissement du futur Contrat de rivière du Fangu, mais aussi qu'il s'amplifie pour transposer largement la démarche à l'échelle du Parc naturel régional et de la Corse toute entière.

En terme de prospective, je peux déjà affirmer que le syndicat mixte du PNRC, fort de ses 145 communes et des compétences de ses services, aura à se positionner, dans le cadre de la révision de sa charte et en vue de la mise en œuvre du futur Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Corse, comme un des acteurs clés de la politique de gestion concertée et locale de l'eau sur le bassin de Corse.

LE PRESIDENT DU PNR DE CORSE

Jean-Luc Chiappini







#### **SOMMAIRE**

AVANT F	PROPOS DU PRESIDENT DU PNR DE CORSE	2
PIECE 1	L- CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE	5
PIECE 2	2- SYNTHESE DU DIAGNOSTIC ET DES ENJEUX	13
PIECE 3	3- LES DOCUMENTS D'ORIENTATION	37
I.	LES OUTILS DE PLANIFICATION, REGLEMENTS ET DEMARCHES D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	
II.	LES GRANDES ORIENTATIONS A L'ECHELLE DU BASSIN VERSANT DU FANGO	51
PIECE 4	I- LES OBJECTIFS DE GESTION ET DE PRESERVATION LES ORIENTATION D'ACTIONS	_
PIECE 5	5- PRE-PROGRAMME D'ACTIONS ET PROPOSITION D'ETUDES COMPLEMENTAIRES	65
PIECE 6	5- PROPOSITION DE COMPOSITION DU COMITE DE RIVIERE	83
I.	LA STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT DE RIVIERE	85
II.	LE COMITE DE RIVIERE	86
ABINEV	EC.	01







### PIECE 1

# Contexte et objectifs de l'étude







#### □ Rappel du caractère du bassin versant du Fangu

La vallée du Fangu, nommée également Falasorma, est une entité naturelle protégée par son isolement lié au relief.

Il s'agit d'une microrégion située au nord-ouest de la Haute Corse à une quarantaine de kilomètres au sud-est de Calvi. Elle est notamment caractérisée par une grande hétérogénéité de paysages, en passant en quelques kilomètres du niveau de la mer à 2 556 mètres d'altitude (Punta Minuta) – *voir planches 1 à 3* 

Le fleuve le Fangu recoupe cette région et draine un bassin versant de 235 km² dont 20 % sont situés au-delà de 1000 mètres d'altitude. Il traverse les communes de Mansu et de Galéria où il se déverse en mer après un parcours de 24 km Le bassin versant recoupe également une partie de la commune de Calenzana.

Il est caractérisé par un **régime de type méditerranéen**, présentant de fortes variations de débits.

Ses **crues sont rapides et intenses**, en relation avec un substrat rhyolitique imperméable et un relief élevé ; la plus remarquable d'entre elles de mémoire d'homme date de 1992.

Ses étiages sont sévères se caractérisant par l'assèchement de nombreux affluents et de la partie aval du Fangu en période estivale, déconnectant l'amont du bassin de la frange littorale, du delta en particulier.

L'activité humaine y est discrète. L'économie repose notamment sur l'élevage et le tourisme. Ce dernier est limité à la période estivale et se concentre sur le littoral, dans le golfe de Galéria en particulier, et sur les bords du fleuve. Il s'agit essentiellement d'un tourisme de passage, pouvant les jours de grande affluence décupler la population, exerçant alors une pression sur le milieu. La randonnée en montagne via le Falasorma reste modeste - voir planches 4 et 5

On retient enfin que la qualité des milieux naturels du bassin versant du Fangu est reconnue et que ses milieux font référence.

C'est ainsi que la faible occupation de la vallée lui vaut d'être étudiée pour évaluer les changements liés à l'activité humaine et améliorer la connaissance des milieux insulaires.







#### □ Reconnaissance et gestion des milieux naturels en harmonie avec les usages

L'ensemble de la vallée est ainsi intégré à la **Réserve de Biosphère de la vallée du Fangu**, désignée par l'UNESCO le 1<sup>er</sup> mars 1977 et au **Parc Naturel Régional de Corse<sup>1</sup>. Un site Natura 2000 a également été désigné ici.** 

Cette volonté de gestion se traduit par la réalisation de documents d'objectifs et par des actions de suivi, d'amélioration des connaissances et de préservation de la part de différents intervenants gestionnaires et scientifiques (DOCument d'OBjectifs Natura 2000, application prioritaire de la charte du PNRC à ce territoire...).

C'est dans ce contexte des démarches entreprises que le Parc Naturel Régional de Corse, coordinateur des projets sur le Fangu, souhaite mener une politique de préservation des milieux et de la ressource. Cette politique doit mettre en adéquation le développement de la vallée et la préservation des milieux, incluant ceux qui sont associés au Fangu et à ses affluents.

#### □ L'évidence du Contrat de Rivière dans ce contexte

Certaines pressions s'exercent en effet sur la ressource et les milieux aquatiques du bassin versant du Fanqu. On retiendra parmi elles :

- les besoins en ressources en eaux superficielles et souterraines nécessaires aux besoins des communes de Galéria, de Mansu et d'une partie du territoire de la commune de Calenzana. En période estivale, et peut être dans un contexte actuel climatique peu favorable, cette ressource est fragile. Des difficultés sont déjà apparues, constituant un risque pour les consommations humaines et un déficit grave pour les milieux remarquables reconnus par ailleurs;
- le tourisme qui s'est fortement développé et l'accroissement régulier de la fréquentation, notamment le long de la rivière pour la baignade. Cette fréquentation crée des nuisances en l'absence d'organisation : piétinement des rives, déchets, altérations de la qualité des eaux,...

C'est ainsi qu'il apparaît des problématiques spécifiques à la ressource et aux milieux aquatiques qui, au-delà des mesures mises en place par ailleurs pour la protection et la gestion des milieux naturels, nécessitent d'être prises en compte.

C'est pourquoi le plan de gestion de la Réserve de Biosphère comporte un volet relatif à la gestion des ressources en eau. Il doit répondre aux besoins des différents usagers et aux



<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> syndicat mixte de collectivités territoriales regroupant la Collectivité territoriale de Corse (CTC, les Conseils Généraux de Corse du Sud et de Haute Corse, 4 communautés de communes et 145 communes d'un territoire couvrant 40% de la superficie de l'île).





impératifs de conservation de la qualité de l'eau et des milieux associés. Les thèmes identifiés sont relatifs aux prélèvements d'eau, à l'assainissement et à la fréquentation touristique (baignade, déchets).

Par ailleurs, le recrutement récent d'un technicien de rivière, témoigne de la forte volonté des acteurs gestionnaires de ce territoire de considérer ces problématiques.

Ce volet gestion patrimoniale de la ressource en eau du Fangu et des milieux aquatiques doit être développé, affiné, entre autre à travers l'amélioration et la synthèse des connaissances spécifiques aux milieux aquatiques du bassin du Fangu et des usages associés.

L'élaboration du Contrat de Rivière, réalisée dans la concertation entre les acteurs usagers et gestionnaires, et à travers l'établissement d'un diagnostic, met en évidence les grands enjeux du bassin en terme de gestion des milieux aquatiques, de gestion patrimoniale de la ressource et des usages.

Il prend sa place dans la continuité des mesures déjà mises en place pour la protection de la vallée. Il s'inscrit dans la politique de gestion du Parc Naturel Régional de Corse.

Il sera un des outils pertinent qui garantira le mieux l'adéquation recherchée entre préservation des milieux, de la ressource et des usages

#### □ Le Contrat de Rivière c'est quoi ?

#### Le Contrat de rivière

« Il fixe pour cette rivière des objectifs de qualité des eaux, de valorisation du milieu aquatique et de gestion équilibrée des ressources en eau et prévoit de manière opérationnelle (programme d'action sur 5 ans, désignation des maîtres d'ouvrage, du mode de financement, des échéances des travaux, etc.) les modalités de réalisation des études et des travaux nécessaires pour atteindre ces objectifs »

Maître d'ouvrage Contrat de Rivière (pressenti) : Parc Naturel Régional de Corse

Problématiques : fréquentation touristique, assainissement individuel,

disponibilité et partage de la ressource, qualité des milieux

Objectif: Programmation d'un plan de gestion pour la préservation de la

ressource, des milieux naturels et des usages

La réalisation du Contrat de Rivière nécessite des démarches préalables d'agrément par le Comité de Bassin.

Le dossier sommaire de candidature - ce dossier - est l'une des démarches nécessaires préalables à la réalisation du Contrat de Rivière. Il sera par conséquent soumis à agrément du Comité de Bassin.







#### □ Contenu du dossier sommaire de candidature au Contrat de Rivière du FANGU

#### Diagnostic de l'état des milieux et des usages

Complet et transversal (milieux aquatiques, usages,...), le diagnostic est réalisé sur la base de la synthèse des connaissances acquises sur le Fangu et son bassin, à partir d'investigations complémentaires sur site, de rencontres avec les gestionnaires, acteurs et usagers des milieux et de la ressource.

Il présente le bassin versant, l'état de la ressource, les risques naturels, les milieux et les principaux usages, les atouts et potentialités, les problèmes rencontrés...

Il intègre le contexte institutionnel du bassin versant et le rôle des structures locales de gestion.

Il constitue un référentiel de connaissances.

#### Identification des enjeux du bassin et objectifs de gestion

basés sur le diagnostic, et émanant également des débats et discussions ayant eu lieu au cours de diverses rencontres, des volontés exprimées localement et des documents cadres.

### Présentation et prise en compte des documents d'orientation existants : PLU, DCE,...

Les orientations d'actions et objectifs du Contrat de Rivière du Fangu devront être conformes à ces documents (DCE, SDAGE, PADDUC, DOCOB, PLU, Charte du PNR de Corse...).

#### Définition d'un pré-programme d'actions

Présentation des actions à engager et des études complémentaires éventuelles nécessaires à engager pour affiner le diagnostic et la nature de certaines interventions. Ce préprogramme hiérarchise les interventions proposées. Un coût estimatif est avancé. Les orientations d'actions et interventions qu'il propose satisferont les objectifs définis. Ce pré-programme sera affiné lors de l'élaboration du dossier définitif du Contrat de Rivière.

#### Proposition de composition du Comité de Rivière

Le Comité de Rivière est le« parlement » du Contrat de Rivière, organe décisionnel de son évolution.

L'ensemble de ces éléments est défini en collaboration et en concertation étroites avec les acteurs locaux.

Engagée dès la réalisation du dossier sommaire de candidature, l'appropriation de la démarche est ainsi favorisée.

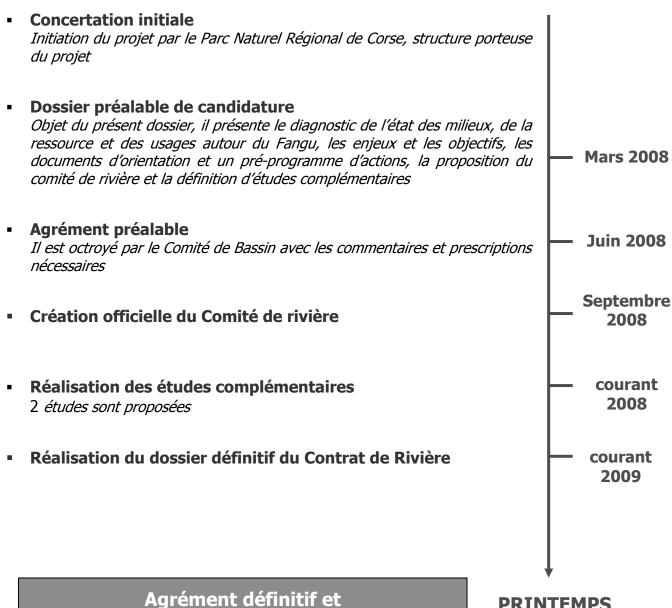
Elle sera gage de la réussite de la mise en œuvre ultérieure du Contrat de Rivière du Fangu







#### Rappel de la procédure et échéancier (prévisionnel)





PRINTEMPS 2009







#### □ Le présent document

Le présent document présente une synthèse du dossier sommaire de candidature au Contrat de Rivière du FANGU.

Il restitue les principales problématiques du bassin versant du Fangu extraites du dossier sommaire de candidature. Il rappelle également les enjeux et les perspectives du contrat de rivière.

Il propose un pré-programme d'actions qui sera amendé lors de l'élaboration du dossier définitif du Contrat de Rivière.

Enfin, il propose une composition du Comité de Rivière qui sera officiellement mise en place à la suite de l'Obtention de l'Agrément.

Son contenu été validé au cours d'un comité de pilotage réuni à Galéria le 5 décembre 2007

Le présent dossier est ainsi constitué de sept pièces et quatre annexes :

Pièce 1 = Le contexte et les objectifs de l'étude

Pièce 2 = La synthèse du diagnostic et des enjeux

Pièce 3 = Les documents d'orientation

Pièce 4 = Les objectifs de gestion et de préservation – Les orientations

d'actions

Pièce 5 = Le pré-programme d'actions et la définition des études

complémentaires

Pièce 6 = La proposition de composition du Comité de Rivière

Annexes = Annexe 1 = planches cartographiques

Annexe 2 = fiches des actions proposées

Annexe 3 = fiches des études complémentaires

**Annexe 4 = documents et organismes consultés** 

**Un glossaire** des sigles et abréviations utilisés est présenté en fin de volume.

Le document est illustré par **14 planches cartographiques** numérotées et présentées en annexe 1.







### PIECE 2

# Synthèse du diagnostic et des enjeux







Le diagnostic de l'état de la ressource, des milieux aquatiques et des usages aquatiques du Fangu et de ses affluents a été effectué sur la base :

- de renseignements pris auprès des organismes et de différentes personnes rencontrées
   voir liste des organismes consultés et personnes rencontrées en annexe 4;
- de la synthèse (recueil, analyse et critique) des données existantes (études, mesures,...²) – voir documents utilisés en annexe 4;
- d'investigations complémentaires (visites de terrain notamment, en février, mars et août 2007);
- de la cartographie de synthèse, mettant en évidence le diagnostic par thème et les enjeux (annexe 1)

Les thèmes abordés par le diagnostic concernent la ressource en eau, la qualité des eaux, la problématique des inondations, le milieu naturel et les milieux aquatiques en particulier, les usages (eau potable, baignade, agriculture...). Ces éléments ont été abordés en terme descriptif, puis les atouts, potentialités, contraintes, pressions ont été mis en évidence.

Les dimensions de temps et d'espace prises en compte mettent en évidence les évolutions annuelles des situations rencontrées, pouvant expliquer les dysfonctionnements et nuancer la nature des actions à mettre en oeuvre, et les singularités que l'on peut retrouver d'un secteur à l'autre du bassin ou du cours du Fangu.

Enfin, le diagnostic croise les différentes thématiques, met en évidence les liens de causes à effet entre les phénomènes observés, permettant ainsi de dégager les grands enjeux du bassin, ainsi que les objectifs de gestion et les orientations d'actions présentées dans ce dossier, notamment eu égard :

- le partage de la ressource entre usagers (prélèvements, baignade, rejets) et la nécessité de préservation du milieu, voire des usages eux-mêmes
- les usages et les objectifs de qualité de l'eau
- les risques liés aux crues et à l'urbanisation.

C'est donc sur la base du diagnostic, et en croisant les thématiques que sont définis et spatialisés les enjeux de préservation et de gestion de la ressource, de la qualité des eaux, des inondations et des milieux aquatiques du Fangu et de ses affluents.

4 grands thèmes ont été identifiés et sont présentés ci-après :

- la ressource en eau
- la qualité de l'eau
- la gestion du risque inondation
- la biodiversité



CONTRAT DE RIVIERE DU FANGU Dossier sommaire de candidature Document de synthèse - Avril 2008

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Notamment les nombreuses études réalisées par le Parc Naturel Régional de Corse, par l'observatoire de l'environnement et par les différentes structures liées à l'eau et à l'environnement (DIREN, Office de l'environnement en Corse, DDASS, etc.).





Les éléments ci-après sont extraits de la version complète du dossier sommaire de candidature. Ils présentent la synthèse du diagnostic réalisé et présenté dans ce dossier.







#### LA RESSOURCE EN EAU

Planches 6 et 7 en annexe 1

#### ☐ La faible disponibilité de la ressource - de fortes variations saisonnières

Les eaux du Fangu et de sa nappe alluviale dans la plaine aval sont les seules ressources disponibles actuellement exploitées du bassin (à l'exception d'un puits modeste au hameau de Piève).

D'autres cours d'eau affluents ont des eaux pérennes mais pas exploitées : *Candela, Rocce, Perticatu*. En effet, leur débit n'est pas suffisant pour les exploiter et assurer une alimentation suffisante et permanente.

Par ailleurs, les fortes variations saisonnières des écoulements propres aux cours d'eau méditerranéens font coïncider les périodes de plus fort étiages, voire d'assec, avec les périodes de plus fortes demandes en eau de consommation.

C'est dans ce contexte que la ressource en eau apparaît limitée, soumise aux variations saisonnières.

### □ Le nécessaire partage entre les prélèvements en eau pour l'alimentation en eau potable et les besoins du milieu aquatique en période d'étiage

Il existe une concurrence entre les besoins des milieux aquatiques, du milieu piscicole en particulier, et les besoins en prélèvements en eau potable en aval de la prise d'eau de la Cavichja qui aggrave les étiages estivaux tout au long du Fangu.

Le débit réservé nécessaire pour garantir la préservation du milieu doit être établi compte tenu des enjeux et respecté. L'étude en cours pour la régularisation administrative de cet ouvrage (cf § Usages et qualité de l'eau p 19) sera l'occasion de fixer un débit réservé règlementaire.

#### Cette problématique est accentuée par les pertes en eau sur le réseau.

Sur la commune de Mansu, les compteurs individuels et généraux ont mis en évidence des pertes d'eau sur le réseau, des fuites en particulier et quelques branchements non connus.

Ces pertes sont mal évaluées, notamment pour certains hameaux de Mansu. Dans le contexte actuel de déficit, et consécutivement aux situations limites vécues ces dernières années, l'amélioration des connaissances des réseaux et leur réparation apparaissent comme le premier élément de rationalisation de consommation d'eau. Il pourrait être suffisant dans un premier temps à amortir les situations les plus critiques.

De même, il s'agit de s'interroger sur les conditions de stockage des eaux.







#### □ La nappe alluviale et les besoins en eau potable pour la commune de Galéria et pour la zone humide (le delta)

Le volume de cet aquifère semble considérable d'après la DUP du captage de Galéria et est alimenté en permanence par le Fangu. La comparaison des variations des débits du Fangu et les variations du niveau de la nappe alluviale sur les 30 dernières années confirme ces relations.

Le niveau de la nappe dépendrait donc grandement du débit du Fangu et de ses affluents. La diminution du niveau d'eau dans la nappe constituerait donc une vulnérabilité d'une part pour l'alimentation en eau potable de la commune de Galéria et d'autre part pour la zone humide qu'elle alimente par des résurgences. Une sollicitation trop intense pourrait également modifier le biseau salé et le sens d'écoulement dans la nappe.

La nappe alluviale du Fango est d'ailleurs considérée comme à risque fort vis-à-vis des intrusions salines, selon le SDAGE Corse.

Les déficits estivaux observés ces dernières années tendent à conclure à l'insuffisance de la ressource pour l'alimentation en eau potable si les tendances de réduction des alimentations se poursuivent, et dans un contexte d'augmentation des consommations.

Les connaissances actuelles restent toutefois limitées et ne permettent pas de caractériser précisément les relations entre le Fangu et sa nappe, ses potentialités ou sa vulnérabilité.

On note par ailleurs, sa vulnérabilité, dans ce contexte, à quelques sources de pollution, du Fangu lui-même, mais aussi de quelques points noirs alentours en relation avec l'aquifère (voir ci-dessous, paragraphe sur la qualité des eaux).

#### L'absence de ressources de substitution connues

Actuellement, il n'existe pas de ressources potentielles de substitution connue dans le cas où la prise d'eau de la Cavichja et les prélèvements de la nappe alluviale ne suffiraient pas pour l'alimentation en eau potable.

Dans le contexte actuel de déficit, on en conclut la précarité de la ressource actuellement mobilisable et les risques de pénuries estivales d'eau de consommation.

#### Des difficultés principalement estivales

La demande pour la consommation de l'eau potable augmente considérablement pendant la période estivale, puisque la population résidente est multipliée par 5 au plus fort de l'été. Elle intervient lorsque les ressources en eau sont faibles (étiages sévères).

Les besoins en eau sont donc temporaires et se concentrent sur la période estivale.







#### □ Enjeux et orientations d'actions

L'équilibre entre disponibilité de la ressource en eau, besoins en eau de consommation et maintien de la qualité des milieux aquatiques est précaire, d'abord fortement dépendant de l'évolution des conditions hydrologiques naturelles puis de l'augmentation possible ou envisageable des besoins en eau potable.

Quatre pistes d'actions sont privilégiées afin de maintenir au mieux cet équilibre dans l'avenir :

- Rationaliser les consommations actuelles notamment par la sécurisation et le contrôle des réseaux et autres ouvrages d'adduction et de stockage;
- Améliorer les connaissances et rechercher des ressources de substitution (dans le bassin, mais aussi hors du bassin).
   Etablir différents scénarios de sécurisation de l'alimentation estivale, en prévision de la diminution des ressources actuelles et/ou de l'augmentation des consommations;
- Poser la question de la disponibilité de la ressource en accompagnement des projets conséquents d'aménagement du territoire et de développement économique entraînant des consommations nouvelles d'eau;
- Organiser localement le partage de la ressource : redéfinition du débit réservé,... (DUP en cours en 2007) ;
- Privilégier la gestion intercommunale, pouvant apporter des solutions alternatives et de meilleures garanties d'une bonne gestion de la ressource.







#### LA QUALITE DE L'EAU

Planches 8 et 9 en annexe 1

#### ☐ Une qualité des eaux excellente et des altérations limitées

Le suivi de la qualité des eaux du Fangu est assuré par 1 point de suivi du Réseau Complémentaire Régional (à Ponte Vecchio) tous les 3 ans, et 1 point de contrôle estival des eaux de baignade DDASS (à Tuarelli).

La qualité physico-chimique de l'eau du Fangu et de ses affluents est satisfaisante. L'eau est de bonne qualité (sauf minéralisation faible induite par les caractéristiques géologiques- eau dite oligotrophe). Aucune perturbation majeure n'est observée.

On constate toutefois, ces dernières années, au niveau du point de mesure DDASS à Tuarelli et du point du Réseau Complémentaire Régional de Ponte Vechju, une légère dégradation de la qualité de l'eau : augmentation des sels nutritifs, des huiles et graisses et notamment des bactéries.

Depuis 1998, les paramètres concernant les micro-organismes et les matières organiques oxydables ont impliqué une qualité d'eau :

- **⇒** Moyenne pour l'AEP
- ⇒ Bonne pour les loisirs aquatiques, avec des dégradations très ponctuelles (1 mesure) observées
- ⇒ Bonne pour l'aptitude biologique

On sait la qualité préservée en amont du bassin (zone peu fréquentée), sans toutefois disposer de mesures de référence ici.

#### Les pressions

#### Une activité touristique en pleine expansion

Le développement de la baignade sur tout le linéaire accessible de la rivière, soit sur 9 kilomètres, constitue une source potentielle de dégradation des eaux (jusqu'à 1 500 personnes en pointe).

Par ailleurs, aucune mesure technique ou règlementaire de la baignade sur le Fangu n'existe.

Au-delà de la qualité des eaux, la forte fréquentation a également une incidence sur le piétinement des berges, et des milieux associés. Elle constitue une source de déchets sur rive







et représente une gêne, éventuellement d'insécurité, sur la route d'accès (jusqu'à 400 véhicules stationnés en bord de route).

En résumé, cette activité, concentrée dans l'espace et le temps, menace et est menacée par l'absence de moyens mis en œuvre pour la réguler.

#### Un assainissement collectif (presque) accompli

Les deux communes du bassin, dans les secteurs de plus forte agglomération, sont équipées de stations d'épuration efficaces qui ne constituent pas des points notables d'altération des eaux de la qualité du Fangu.

**Mansu au hameau de Barghiana.** De capacité 180 EH, cet ouvrage en lits plantés de roseaux produit peu de boues. Se pose toutefois la question du devenir des boues après curage. Il est efficace mais nécessite un entretien régulier. Les rejets ne se font pas directement au Fangu (infiltration avant rejet), réduisant alors leur influence sur une éventuelle dégradation des eaux.

**Galéria en bordure du Tavulaghiu**: De capacité 3 000 EH, cet ouvrage est efficace (règlementée par arrêté 94/417 du 17 février 1994). Son maintien dans de bonnes conditions d'exploitation et d'entretien est d'une importance capitale pour le camping situé en aval du rejet, ainsi que pour les eaux de baignade du golfe de Galéria où se rejettent les effluents. Un zonage d'assainissement a été réalisé et les travaux de réhabilitation des ouvrages d'assainissement ont été réalisé Le stockage et l'élimination des boues sont en cours d'étude (constitution du cahier des charges). Il constitue le principal point encore à finaliser.

### Quelques défaillances dans l'assainissement des effluents issus des installations autonomes

L'assainissement autonome est très développé, de par la dispersion des habitats. Leur entretien est réputé irrégulier. Le nombre d'installations autonomes est estimé à une soixantaine en bordure de cours d'eau, et au double sur l'ensemble du bassin versant.

L'augmentation de la fréquentation pendant la période estivale représente une pression importante notamment par les établissements recevant du public (gîtes d'étapes et campings) et par les nombreuses résidences secondaires (autant que de résidences principales).

Toutefois, sa relation directe avec les légères altérations de la qualité de l'eau n'a pas été prouvée en raison de leur faible incidence et/ou de la faiblesse des points de mesures. La source de pollution engendrée par ces systèmes d'assainissement serait principalement bactérienne.

Un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), a été créé à Mansu et à Galéria, respectivement le 26 novembre 2005 et le 23 janvier 2006. Le recensement des installations autonomes sera affiné dans ce cadre. Il devra prioriser l'identification des ouvrages à proximité des cours d'eau (une soixantaine).







#### Des zonages d'assainissement en cours de finalisation

*Un zonage d'assainissement a été réalisé pour la commune de Galéria,* validé et approuvé le 27 avril 2007 par le Conseil Municipal. La procédure d'enquête publique est actuellement en cours.

Le zonage de la commune de Mansu sera prochainement réalisé.

Rappelons que l'approbation du zonage d'assainissement, après enquête publique, conditionne l'obtention de subventions dans ce domaine.

#### Des prélèvements sur la ressource en eau

L'alimentation en eau potable de la prise d'eau la Cavichja implique notamment une diminution des débits dans le Fangu, et par conséquent la diminution du potentiel de dilution. La qualité de l'eau est ainsi indirectement liée aux prélèvements effectués sur la ressource en eau.

A ce jour, cette incidence n'a été appréciée que qualitativement.

Par ailleurs, on observe depuis quelques années un abaissement du niveau de la nappe alluviale au puits du Fangu à Galéria.

Mis en perspective les sources potentielles d'altération encore existantes en relation avec cet aquifère (camping, décharge Capitelle, le Fangu lui-même), les possibilités de remontée du biseau salé et l'importance que revêt cette ressource pour l'alimentation de Galéria en été, la préservation de cet aquifère est prioritaire.

Toutefois, les connaissances sur son évolution et ses relations avec le Fangu et ses affluents proches sont faibles et devront être améliorées pour la sécurisation de la qualité des eaux dans le temps. – *voir également ci-dessous.* 

### Des effluents industriels absents et une méconnaissance des incidences de l'activité agricole

Il n'y a pas d'effluents industriels répertoriés sur le Fangu et ses affluents.

Quant aux pratiques agricoles, elles concernent essentiellement l'élevage, mais aucun relevé ne permet de détecter leur impact sur la qualité de l'eau. Seules quelques stabulations en bordure de rivière peuvent représenter un risque d'altération en cas d'événement pluvieux en période estivale.

Par ailleurs, la contamination en pesticides n'est pas véritablement connue. Des campagnes d'analyses les lendemains d'épisodes orageux dans le Fangu inférieur et aux débouchés des affluents permettraient d'améliorer la connaissance de ces pollutions insidieuses.







#### Les déchets.

Des macro-déchets sont présents en bordure de cours d'eau notamment pendant la période estivale. Ils ne constituent pas une source d'altération de la qualité de l'eau en général (*on note qu'en été ces déchets ne rejoignent pas les plages compte tenu de la déconnexion des eaux du Fanqu avec son delta*). Toutefois, ils représentent une pollution visuelle.

En revanche, la décharge de Capitelle, altère légèrement la qualité des eaux souterraines par infiltration et ruissellement des eaux de pluie des produits issus des déchets, tels que les hydrocarbures ou les métaux lourds. Elle pourrait ainsi constituer une menace pour la nappe alluviale (voir ci-dessus). La réhabilitation, en cours, de la décharge, ainsi que les analyses physico-chimiques de contrôle prévues, devraient limiter son incidence et écarter les risques de transferts de polluants.

#### □ Usages et qualité de l'eau

#### Compatibilité entre accueil et qualité de l'eau potable à Galéria

Rappelons qu'en été, Galéria assure la distribution à partir du puits dans la nappe alluviale au Pont de Cinque Arcate. Cette nappe est principalement alimentée par les eaux du Fangu qui s'infiltrent en aval de Ponte Vechiu.

Cette nappe alluviale dans sa partie aval a une épaisseur de l'ordre de 16 m et c'est ici qu'elle est captée au niveau du pont de Cinque Arcate. De même ces eaux de nappe ressurgissent au niveau du delta en amont de la plage de la Ricciniscia par des résurgences. Ici les eaux sont réputées de bonne qualité.

On sait donc que ce sont les eaux du Fangu infiltrées qui sont captées pour l'AEP.

Les mesures de qualité des eaux du Fangu ont mis en évidence une légère altération de la qualité des eaux superficielles. En effet, la baignade, l'assainissement autonome et les prélèvements impliquent une légère augmentation des concentrations de certains paramètres et notamment des micro-organismes (voir ci-dessus).

Il existerait donc un risque, certes très faible compte tenu du fort pouvoir épurateur de la nappe (forte épaisseur et longue distance), de contamination des eaux de la nappe alluviale destinées à l'alimentation en eau potable, notamment si les débits prélevés dans la nappe et les rejets diffus sont trop importants, et si comme l'indique l'observation des débits du Fangu et des niveaux de la nappe, les hauteurs diminuent.

Ainsi, de meilleures connaissances sur les relations amont—aval permettraient de mieux appréhender ce risque qui revêt un grand intérêt dans le contexte mis en évidence de réduction des apports (pluie et débits du Fangu).

Ces risques sont toutefois à relativiser au regard de la présence d'un traitement au chlore au niveau des réservoirs.







#### Compatibilité entre accueil et qualité de l'eau pour la baignade

Les déchets et autres paramètres d'altération impliqués par l'activité touristique et récréative, et par l'assainissement autonome constituent également un risque vis-à-vis de la baignade ellemême (contamination bactériologique par exemple).

#### Sécurisation de l'alimentation en eau potable

Les ressources en eau des communes ne sont pas toutes sécurisées tant au niveau des captages proprement dit que de leur gestion.

Du point de vue du code de la santé publique, la mise en conformité est nécessaire. Le SIVU s'est engagé à régulariser l'ouvrage. La procédure de Déclaration d'Utilité Publique pour la prise d'eau de la Cavichja est en cours. Le rapport hydraulique a été réalisé le 22 février 2007.

Du point de vue du code de la santé publique (Articles 1321-38 et 1321-39), la prise d'eau de la Cavichja n'est pas conforme. En effet, il définit une classification des procédés de traitement des eaux basée sur la qualité de l'eau utilisée pour la production d'eau potable.

L'eau de la Cavichja est de bonne qualité (catégorie A1) et ne nécessite pas de traitements poussés. Toutefois, un traitement physique simple et efficace doit être appliqué. Or le procédé de filtration de cet ouvrage est défaillant. Il n'y a plus de sable dans le dessableur. Il est nécessaire de le renforcer. Elle sera accompagnée d'une définition d'un périmètre de protection.

Ceci est d'autant plus important que les analyses de la DDASS ont montré une qualité d'eau potable souvent moyenne.

#### **Conclusion**

Les eaux superficielles et souterraines du Fangu sont de bonne qualité. Elles sont fortement déminéralisées. Elles subissent toutefois de légères altérations pendant la période estivale. Les causes potentielles concernent essentiellement la fréquentation touristique et l'assainissement autonome.

Ces altérations sont d'autant plus importantes qu'elles interviennent dans une période où le milieu souffre déjà des faibles débits et ne bénéficie pas d'une dilution.

La sauvegarde de la qualité générale du fleuve est indispensable. Elle constitue d'une part une référence permettant des études de suivi et d'appréciation de l'influence de l'activité humaine, et d'autre part, elle fait partie des rares milieux bien protégés.

Le Fangu et ses affluents présentent donc une eau de bonne qualité, fortement sollicitée et saisonnièrement altérée. Sa préservation constitue donc un enjeu fort à la fois pour la préservation des milieux associés et pour la consommation humaine.

Les sources de contaminations doivent être mieux identifiées dans un souci d'amélioration de la qualité des eaux. En effet, la sécurisation de l'alimentation en eau potable à partir du







puits de Cinque Arcate, la sécurisation de la baignade et la préservation du milieu sont essentielles.

#### ■ Enjeux et orientations d'actions

La lutte contre les pollutions résiduelles et saisonnières pour l'amélioration de la qualité de l'eau vise à la fois la sécurisation et le maintien des usages, et la préservation des milieux aquatiques.

**Dans un contexte global de bonne qualité de l'eau** (caractère affirmé par la DCE et confirmé ici), son maintien, et son amélioration par le traitement de sources résiduelles et ponctuelles des pressions, permettront d'assurer :

- la sécurisation de l'alimentation en Eau Potable (AEP) de Galéria, au puits de Cinque Arcate, par réduction des pressions qui peuvent s'exercer sur cette ressource dans un contexte de déficit hydrique la rendant encore plus vulnérable;
- la sécurisation de l'AEP de la prise d'eau de la Cavicchia;
- la sécurisation de la baignade, point fort de la fréquentation du bassin, à contrôler pour mieux la préserver;
- la préservation de la qualité de l'eau pour le milieu : c'est un principe général acquis de préservation ;
- la préservation de la qualité de l'eau intrinsèquement.

#### Les orientations d'actions suivantes sont proposées :

- la gestion de la fréquentation touristique : équipement des installations d'accueil en priorité sur les sites les plus fréquentés, connus et recensés ;
  - l'amélioration du suivi de la qualité des eaux, tant pour les milieux que pour les usages. Au-delà de l'amélioration des connaissances il s'agit également ici de mieux définir les priorités d'actions pour la réduction des pressions;
  - le contrôle et l'entretien des installations autonomes, sans doute aujourd'hui les principales sources résiduelles d'altération des eaux d'origine domestique.







#### LES RISQUES LIES AUX CRUES

Planche 10 en annexe 1

#### □ Caractère des inondations sur le bassin versant du Fango

Les crues du Fangu, cours d'eau méditerranéen à pente forte, se caractérisent par leur soudaineté. L'événement extrême d'octobre 1992, s'est manifesté par la violence des eaux et la rapidité du phénomène.

Cet événement de référence permet de disposer d'une image des crues face auxquelles il conviendrait de se protéger.

Ainsi, les habitations exposées sont peu nombreuses et se situent exclusivement dans la zone intermédiaire, entre Montestremo et le pont de Cinque Arcate. Les crues historiques nous apprennent également que seuls les événements exceptionnels, comparables à celui de 1992, entraînent des dommages. Ces dommages sont liés à de la destruction des berges. Les larges zones inondées sont inexistantes, y compris pour la crue de 1992 qui est restée globalement contenue dans le large lit du Fangu.

Sur les affluents peu de dommages aux installations humaines sont constatés.

Par ailleurs, compte tenu de la configuration du bassin versant, de sa taille réduite et des fortes pentes, la gestion des écoulements de crue à l'échelle du bassin versant ne peut être envisagée (bassin écrêteur et autres aménagements de zone d'expansion des crues sont impossibles à réaliser et inutiles).

On note toutefois l'absence d'information visible sur les crues (matérialisation de niveaux,...) . Elle peut être souhaitable, malgré la rareté des phénomènes, afin de maintenir dans les mémoires leur violence.

On rappelle qu'un Plan de Prévention du Risque inondation a été réalisé et approuvé sur Galéria et Manso. Par décision du TA de Bastia, certaines zones situées sur la commune de Galeria doivent faire l'objet d'investigations complémentaires.

#### Les enjeux de la gestion des inondations

Les enjeux de la gestion des crues du Fangu et de ses affluents sont :

- La sécurisation localisée des personnes et des biens les plus exposés ;
- Le maintien de la dynamique du fleuve dans les espaces peu ou pas occupés.







#### **□** Les objectifs et orientations d'actions

Compte tenu du caractère peu aménagé du bassin (pas d'endiguement, pas de zones imperméabilisées), et de l'impossibilité de gestion des eaux à l'échelle du bassin, les seules mesures envisageables pour améliorer la protection face aux crues consistent en :

- La préservation des zones réputées inondables de toute installation, dans le but :
  - > de ne pas augmenter la vulnérabilité et de ne pas exposer de nouveaux biens,
  - > de préserver les zones de respiration du fleuve.

La finalisation du PPRi permettra d'organiser l'occupation des sols en zones inondables et de préserver les zones peu occupées.

- la réalisation de travaux localisés de protection face aux érosions du fleuve et localement de ses affluents;
- la sensibilisation et l'information sur les crues (panneau, niveau matérialisé...);

la réalisation d'un Plan Communal de Sauvegarde (à coupler avec le risque incendie), pour savoir quoi faire en cas de crue (associant Mansu et Galéria pour la mise en commun des moyens logistiques et humains de gestion de crise).







# LA BIODIVERSITE un patrimoine remarquable mais fragile

Planche 11 et 12 en annexe 1

#### **☐** Un patrimoine et une capacité d'accueil remarquable

La vallée du Fangu renferme un patrimoine remarquable avec de nombreux habitats naturels (grande capacité d'accueil), avec la présence d'espèces endémiques, notamment dans sa partie amont et au niveau de l'estuaire.

Elle associe sur de courtes distances :

- Les milieux des eaux courantes, distincts d'amont en aval :
  - **Zone amont :** très préservée, peu fréquentée, présentant des espèces endémiques (*truite Macrostigma*), grande biodiversité reconnue,
  - **Zone intermédiaire** : présence de l'anguille, de la blennie fluviatile et de quelques truites,
  - **Zone aval :** en déconnexion hydraulique avec l'amont, en assec en période estivale,
- La végétation des bords de cours d'eau : très peu développée, souvent limitée aux abords immédiats des lits, elle est rapidement remplacée par le maquis et les boisements de versant.
  - Les ripisylves sont néanmoins présentes, inscrivant des espèces inféodées aux bords des eaux (saules, aulnes) en interface avec des espèces forestières ;
- La zone humide du delta: elle se caractérise par une grande biodiversité sur peu d'espace, de nombreuses espèces endémiques et protégées, associant les milieux humides de la lagune et la frange littorale, et des espèces forestières (chênaie en arrière plage à proximité de la lagune!);
- Les mares et autres zones humides annexes: en eau l'été, zones remarquables et refuges de nombreuses espèces faunistiques et floristiques. Leur intérêt est certain mais elles sont peu connues. Ces mares sont souvent situées non loin du Fangu et de ses affluents.
- Le golfe de Galeria... il présente une grande richesse de biocénoses. Situé à proximité de la réserve de Scandola, très protégée, il bénéficie de la biodiversité qu'elle abrite.







Une grande part de l'unicité et de la grande qualité du bassin du Fangu tient de la proximité sur de courtes distances voire de la juxtaposition de l'ensemble de ces milieux humides, en lien avec d'autres habitats forestiers.

#### □ Activités touristiques et récréatives et conservation de la biodiversité

Les activités touristiques et récréatives face à la diversité biologique dans le delta

Le delta abrite une grande biodiversité. Or, en ce lieu, la proximité de la plage implique une forte pression touristique.

La pratique raisonnée du canoë participe au contrôle de l'activité, de la baignade et des dégradations conséquentes dans le delta. Bien encadrée, elle ne contrarie pas certaines espèces sensibles de la zone humide telles que les nénuphars, la cistude. Cette activité canalise et sensibilise les visiteurs à la qualité du site.

La zone deltaïque, aussi bien préservée, associant encore des usages traditionnels et milieux remarquables sans aménagement ni contrainte imposée au lit majeur sont très rares et méritent d'être protégées.

Elle pourrait faire à elle seule un projet de plan de gestion, afin de maintenir, voire d'améliorer cet état (on note par exemple que le pâturage exerce une certaine pression sur la végétation dans le delta par piétinement).

Elle est toutefois mal connue.

#### Baignade et piétinement des frayères

Certaines zones constituent des habitats pour les poissons, et notamment des sites de reproduction, indispensables pour le renouvellement des espèces. Mais ces zones sont mal définies.

Le piétinement induit par la baignade pourrait nuire à leur reproduction, notamment pour la blennie, dont la reproduction s'effectue de mai à juillet, dans les rochers. Les risques se concentrent donc sur les mois de juin et juillet.

La truite se reproduit de novembre à janvier et l'anguille se reproduit en mer. Leur reproduction n'est donc pas menacée par les piétinements liés à la forte fréquentation des cours d'eau.

#### Qualité de l'eau et biodiversité

Actuellement la qualité de l'eau n'affecte pas les potentialités biologiques du Fangu. L'eau est de « bonne qualité » selon le SEQ-Eau – *voir ci-dessus* 

Le maintien de cette situation est souhaitable.







#### ☐ Les prélèvements en eau et la préservation de la biodiversité

Les prélèvements en eau de la prise d'eau de la Cavichja respectent difficilement le débit réservé en période estivale, et de ce fait le débit minimum nécessaire à la population aquatique.

On suppose également une participation potentielle à l'assèchement de certains tronçons générant une discontinuité entre les milieux.

La diminution du niveau d'eau entraîne donc une réduction du nombre d'habitats et de leur diversité, et par conséquent une perte de la biodiversité sur le Fangu.

La mise en place d'un débit réservé ou d'un débit minimum biologique sur la prise du Cavichja est nécessaire afin de garantir une alimentation régulière du tronçon aval jusqu'à la confluence avec le torrent de Bocca Bianca, tout en préservant l'usage de l'eau. Ce débit réservé peut être éventuellement modulé en été pour permettre un écoulement superficiel suffisant. Un débit minimum biologique, qui reste à définir, devra être proposé. Signalons que la Cavichja présente des populations de truites de souche corse encore relativement préservées.

#### □ Des peuplements piscicoles libres, une gestion halieutique limitée

Le Fangu est faiblement artificialisé et il ne présente pas d'ouvrages artificiels infranchissables. Il n'y a pas d'interruption de la continuité piscicole induit par l'activité humaine. Naturellement, le Fango est une rivière marquée par des seuils naturels qui ont un impact sur cette continuité.

Le Fangu est classé en première catégorie piscicole.

Même si le nombre de pêcheurs est faible, la gestion piscicole du Fango n'est pas organisée.

L'adhésion des riverains à l'AAPPMA de la vallée du Réginu est un des objectifs Natura 2000. Le président de cet AAPPMA confirme sa volonté d'annexer cette partie du territoire. Ses projets sont variés, tournés essentiellement sur la préservation des souches locales et l'éducation à l'environnement.

Aucun déversement de poissons ne doit être réalisé dans le Fangu ou ses affluents. Seules les truites arc-en-ciel, dont la reproduction n'a jamais été observée dans le milieu naturel, peuvent être déversées pour des raisons strictement halieutiques.

L'AAPPMA devra suivre les prescriptions du Plan Départemental pour la Protection et la Gestion des ressources piscicoles, en cours d'élaboration.

Un suivi plus régulier des populations et de leur état peut être entrepris tous les cinq ans avec au moins une station par zone piscicole.

Une sensibilisation des riverains, des pêcheurs et du jeune public est nécessaire pour diminuer les risques de prélèvements abusifs ou interdits et permettre de conserver au mieux les souches locales de truite fario. Cette sensibilisation peut être soutenue par l'AAPPMA ou la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques. Cette démarche entre déjà dans le programme life macrostigma mais doit être poursuivie.







### □ Pour la préservation des souches autochtones, qualité intrinsèque du milieu

La souche locale la plus emblématique est la souche macrostigma de truite fario, souche spécifique à la Corse. Un phénotype spécifique au Fango a même été défini par Berrebi en 2006. Le programme life « truite macrostigma » est terminé sur le bassin, mais la préservation et le suivi des espèces doit se perpétuer.

La mise en réserve des torrents de Bocca Bianca et Ponte di e Rocce est un projet évoqué dans les objectifs du site Natura 2000. Elle est essentielle pour la préservation des souches locales à faible taux d'introgression.

Un suivi régulier des populations couplé à des études génétiques est aussi nécessaire.

L'amélioration des débits en aval de la prise d'eau de la Cavichja permettra d'améliorer les conditions de vie des truites de ce cours d'eau, en particulier pendant la saison estivale. Toutes ces zones amont sont des réservoirs biologiques de première importance.

Les populations de blennie, poisson fortement menacé à l'échelle européenne, présentent des populations beaucoup plus denses et préservées que sur le continent.

La blennie fluviatile peut souffrir de l'impact de l'activité baignade en particulier par le piétinement des radiers graveleux et d'autant plus en période de fraie ou de grossissement (juin-juillet). Cette interférence est traitée dans le chapitre sur la fréquentation touristique.

#### □ Synthèse des problématiques et des enjeux

La vallée du Fangu, retenue en réserve de biosphère, faisant partie intégrante du Parc Naturel Régional de Corse, et l'ensemble de son cours d'eau protégé par Natura 2000, renferme une très grande biodiversité, notamment dans sa partie amont et dans le delta (zone humide). Seule la zone aval est quasiment dépourvue d'espèces aquatiques du fait de la déconnexion hydraulique (assèchement estival).

#### La connaissance de cette diversité est toutefois partielle.

Son amélioration passe par une meilleure connaissance de certains milieux (zones humides, zones de frayères,). L'intérêt du delta en tant que milieu d'intérêt communautaire est encore peu étudié. Les autres zones humides sont également mal connues.

Il faudrait donc mieux définir et décrire les sites les plus sensibles et remarquables, les réservoirs biologiques et délimiter des zones accessibles afin de réduire le nombre de zones piétinées.

La conservation de la biodiversité dépend de la conservation de la morphologie actuelle du lit majeur du cours d'eau, sa dynamique et son fonctionnement. Elle passe aussi par une préservation de la très bonne qualité des eaux (voir chapitres précédents).

La préservation de la biodiversité aquatique passe en effet par la conservation d'une bonne qualité de l'eau et par la préservation des habitats du cours d'eau. La variété des espèces est dépendante de la variété dans les faciès d'écoulement, la granulométrie du







fond, la présence de milieux annexes telles les zones humides et la conservation des réservoirs biologiques tels que les petits affluents.

La fréquentation touristique a actuellement un impact limité sur cette biodiversité mais l'augmentation de celle-ci risquerait, à terme, d'altérer le milieu. Elle serait susceptible de porter atteinte à la reproduction de la blennie fluviatile, qui s'effectue pendant cette période, d'où la nécessité de limiter la fréquentation en juillet ou de la canaliser vers les secteurs les moins sensibles.

La quantité de la ressource en eau représente également un risque sur le long terme pour la biodiversité du bassin du Fangu.

☐ Les objectifs et orientations d'actions pour le maintien de la biodiversité propre au Fangu

Compte tenu des éléments mis en évidence, le Contrat de rivière devra engager des actions visant à :

- accompagner la fréquentation touristique : sensibilisation, localement équipement ;
- améliorer les connaissances sur le delta et les zones humides (pour de meilleures mesures de gestion ou de préservation, en harmonie avec les usages traditionnels et nouveaux);
- organiser ou prévoir un partage des eaux entre quelques usages et milieux ;
- mettre en oeuvre les actions de préservation des souches locales de truites ;
- préserver la qualité de l'eau, afin de maintenir, voire d'améliorer encore, la qualité des milieux.







#### RECAPITULATIF DES DIFFERENTS USAGES ET PRESSIONS SUR LES EAUX ET LES MILIEUX AQUATIQUES

### □ Compatibilité des usages avec la préservation de la ressource et des milieux

Le tableau suivant évalue la compatibilité entre les usages et les pressions identifiés et la préservation des eaux du Fangu et des milieux associés.

Cette compatibilité est évaluée en l'état actuel des pratiques et en considérant des restrictions d'usages ou mesures d'accompagnement destinées à les rendre compatibles et respectueuses des milieux (qui pourraient donc être proposées).

D'autres activités peuvent être considérées comme incompatibles avec la préservation de la qualité des eaux, des milieux aquatiques et de la ressource.

TYPE D'USAGES DE L'EAU		DESCRIPTION DE L'USAGES	COMPATIBILITE EN L'ETAT ACTUEL DES USAGES ET DES PRESSIONS	COMPATIBILITE AVEC RESTRICTIONS OU MESURES	INCOMPATIBILITE  AVEC LA  PRESERVATION  DU COURS D'EAU
<b>B</b> aignade et a	CTIVITES NAUTIQUES	Baignade sur un linéaire de 9 km entre le pont de Monte Estremu et le pont Vechju		团	
		Canoë et dans la zone estuarienne	Ø		
	Ресне	Très faible	Ø		
Acceptation	Assainissement collectif Rejet des collectivités dans la rivière  Assainissement Pas de rejet direct dans le Fangu			Ø	
ASSAINISSEMENT	Assainissement individuel	Assainissement autonome relativement développé – Absence d'entretien des systèmes de traitement individuels		☑	
EAU D'IRRIGATION		Très faible			
Eau	J POTABLE	Principaux points d'alimentation en eau potable : une prise d'eau sur l'affluent du Fangu la Cavichja, et un puits situé dans la nappe alluviale du Fangu.		Ø	
EXTRACTION DE MATERIAUX		Actuellement plus d'extraction, pratiqué autrefois faiblement.			Ø







# REPARTITION DANS LE TEMPS ET L'ESPACE DES USAGES ET DES PRESSIONS

#### □ Répartition des usages et des pressions dans le temps

Le tableau suivant permet de localiser les différents usages dans le temps sur un cycle annuel :

Usages/pratiques	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Besoins en AEP												
Rejets d'assainissement												
Baignade												
Pêche (1ère catégorie)												
Canoë												
Irrigation												

l'activité l'activité	Maximum de l'activité		Minimum de l'activité	
-----------------------	--------------------------	--	--------------------------	--

Ce tableau met en évidence la concentration des activités sollicitant la ressource en eau du bassin du Fangu pendant la période estivale. Les mois de juillet et août correspondent au maximum des activités, alors que les ressources en eau sont déjà au plus bas et les conditions de vie aquatique très difficiles.

Ces usages exercent plus ou moins une pression sur la ressource en eau, les principaux étant les besoins pour l'alimentation en eau potable, les rejets pour l'assainissement et la baignade.

#### □ Répartition des usages et des pressions dans l'espace

Les prélèvements pour l'eau potable se situent :

- en amont du cours d'eau du Fangu sur un de ses principaux affluents, la Cavichja ;
- dans une zone à truites, de grand intérêt pour la souche corse « Macrostigma ».







# Les rejets domestiques, baignades et activités nautiques se situent :

- dans le Fangu, zone intermédiaire, en amont de la nappe alluviale (zone de prélèvement en eau pour l'alimentation en eau potable), soit la zone potentielle de reproduction pour la blennie fluviatile;
- dans le delta, zone humide abritant une grande biodiversité.

Ainsi, les usages et le milieu, ainsi que les usages par rapport aux usages eux-mêmes sont en relation directe ou indirecte. Dans certains cas, cette relation est en déséquilibre au profit de l'un ou l'autre, ou risque de l'être prochainement. Le niveau de satisfaction des usagers actuels et potentiels et l'aptitude des milieux à les satisfaire ne sont pas toujours compatibles.







#### LES GRANDS ENJEUX DU BASSIN A RETENIR

Planche 13 en annexe 1

Des principaux éléments de diagnostic présentés plus haut, et selon les modalités d'établissement de ce diagnostic présentées en avant propos<sup>3</sup>, on retient les grands thèmes suivants :

- Le partage de la ressource entre baigneurs, alimentation en eau potable et milieux : amélioration des connaissances, règles de partage,...
- L'amélioration de la qualité de l'eau dans la zone intermédiaire : traitement de quelques points noirs et suivis,... pour :
  - la sécurisation de l'eau potable
  - de la baignade
  - et peut être aussi pour la protection du milieu aquatique
- La préservation de la biodiversité : amélioration des connaissances et meilleur partage de l'utilisation des espaces, mesures de gestion et de protection appropriées...
- La prise en compte du risque inondation : sécurisation localisée, non occupation des zones aujourd'hui peu vulnérables, information et organisation de la sauvegarde

La planche 13 présente une synthèse du diagnostic – annexe 1

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Rappel : synthèse des données acquises, investigations complémentaires, visites de sites, rencontres et concertation avec différents acteurs et gestionnaires locaux et institutionnels



\_





# PIECE 3

# Les documents d'orientation







# I. LES OUTILS DE PLANIFICATION, REGLEMENTS ET DEMARCHES D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Les objectifs du contrat de rivière et les actions qui seront entreprises doivent respecter ou être conformes à ceux et celles définis par les documents d'orientation, ainsi qu'avec d'autres projets territoriaux.

Documents	Objectifs	Etat d'avancement	Portée règleme ntaire
Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du Bassin Rhône- Méditerranée – Corse	Définition des orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en	Approuvé en 1996	
SDAGE Corse	eau et des aménagements à réaliser pour les atteindre	En cours de réalisation (avant projet réalisé) – prévu pour début 2008	V
Carte d'objectifs de qualité	Préservation de la qualité des rivières à un niveau satisfaisant	Révision approuvée dans le SDAGE/DCE	
<b>Directive Cadre Eau DCE</b> . Etat des lieux – Bassin de Corse	Reconquête et préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques :	Adopté par le Comité de bassin du 15 mars 2005	
Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse <b>PADDUC.</b>	Il fixe des objectifs et des orientations de développement dans un souci de préservation de l'environnement.  Il doit notamment définir les modalités d'application de la Loi Littoral en tenant compte des spécificités de la Corse	En cours d'élaboration par la Collectivité Territoriale Corse (élaboration du projet de PADDUC terminé)	V
Charte du Parc Naturel Régional de Corse	Elle délimite le territoire, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement, les différentes zones et leurs vocations	1 <sup>er</sup> septembre 1994	
Différents plans d'actions de la réserve de biosphère concerté avec le Parc Naturel Régional de Corse	Gestion des flux touristiques ; limitation des risques d'incendies ; meilleure gestion de la ressource en eau ; régénération et protection de la forêt ; meilleure gestion de la chasse ; mise en place d'une gestion de la pêche ; gestion des terrains du Conservatoire du littoral	divers	
Documents d'urbanisme	Le PLU vise à délimiter des zones et définir leur vocation dans un souci de développement et de respect de l'environnement	PLU en cours de réalisation pour la commune de Galéria	V







Documents	Objectifs	Etat d'avancement	Portée règleme ntaire
Plans de Prévention des Risques Inondation <b>PPRI</b> .	Protection des personnes et réduction de la vulnérabilité des biens	Approuvé le 13 janvier 2000 par arrêté, puis suspendu - en attente d'approbation)	Ø
Documents d'Objectifs <b>DOCOB</b> NATURA 2 000	Définition pour les sites NATURA 2000 d'un état des lieux, des enjeux et des objectifs de gestion et les modalités de leur mise en œuvre	Démarche engagée	V
Plan de Développement Rural de la Corse <b>PDRC</b>	Amélioration de la compétitivité de l'agriculture et de la sylviculture ; Amélioration de l'environnement et de l'espace rural ; Amélioration de la qualité de vie et la promotion de la diversification	En cours d'élaboration par l'Office de l'Environnement de la Corse (évaluation environnement réalisée)	
Plan Départemental pour la Protection et la Gestion des ressources piscicoles <b>PDPG</b>	Confrontation des demandes des pêcheurs à la réalité écologique du milieu	En cours d'élaboration	
Zonage d'assainissement	Cartographie des secteurs à raccorder au réseau communal et ceux assainis de façon communal selon l'aptitude des sols	Commune de Galéria : réalisé en 2008 Commune de Mansu : démarche engagée (phase de consultation)	V







# □ Le Fangu et le SDAGE : Orientations générales à l'échelle du bassin Rhône −Méditerranée − Corse

Le SDAGE du bassin Rhône Méditerranée Corse a été adopté par le comité de bassin et approuvé par le préfet coordonnateur de bassin le 20 décembre 1996. Aujourd'hui, le SDAGE constitue la référence commune pour tous les acteurs de l'eau, puisqu'il bénéficie d'une légitimité politique et d'une portée juridique.

Le contrat de rivière est un outil de mise en œuvre, à l'échelle locale, des grandes orientations énoncées par le SDAGE Rhône – Méditerranée - Corse, à savoir :

- Poursuivre toujours et encore la lutte contre la pollution ;
- Garantir une qualité d'eau à la hauteur des exigences des usagers ;
- Réaffirmer l'importance stratégique et la fragilité des eaux souterraines ;
- Mieux gérer avant d'investir ;
- Respecter le fonctionnement naturel des milieux ;
- Restaurer ou préserver les milieux aquatiques remarquables ;
- Restaurer d'urgence les milieux aquatiques remarquables
- S'investir plus efficacement dans la gestion des risques ;
- Penser la gestion de l'eau en terme d'aménagement du territoire ;
- Renforcer la gestion locale et concertée.

Le SDAGE Rhône – Méditerranée – Corse est un document de planification règlementaire de référence jusqu'à sa révision, qui conduira pour le territoire insulaire, à la création du SDAGE du nouveau district de Corse, pour donner naissance au « SDAGE de Corse ».

#### Un Avant Projet de SDAGE Corse a été réalisé.

En effet, suite à la création des six bassins induite par la loi du 16 décembre 1964, relative « au régime et à la répartition des eaux, et à la lutte contre leur pollution », une nouvelle loi « loi n°2002-92 du 22 janvier 2002 » introduit une modification au niveau de l'ancien bassin « Rhône – Méditerranée – Corse » au sein duquel deux districts sont identifiés : Rhône et côtiers méditerranéens d'une part et Corse d'autre part. La Corse constitue ainsi un septième bassin hydrographique (nouveau district hydrographique) au sens du code de l'environnement, ce qui a permis la création d'un comité de bassin pour la Corse.

Ce comité de Bassin de Corse, dont la composition et les règles de fonctionnement ont été fixées par l'Assemblée de Corse, doit mener ses travaux à l'initiative de la Collectivité Territoriale de Corse (CTC). C'est ainsi que le SDAGE de Corse, élaboré et adopté par le Comité de Bassin, sera définitivement approuvé par l'Assemblée de Corse.







## □ La Directive Cadre Européenne sur l'eau DCE

La Directive Cadre européenne sur l'Eau adoptée le 23 octobre 2000 et publiée au Journal Officiel des Communauté Européennes du 22 décembre 2000, a été transcrite en droit français par la loi du 21 avril 2004. Elle énonce des objectifs de résultats, et notamment l'atteinte du bon état écologique des milieux aquatiques (cours d'eau, plans d'eau, lacs, eaux souterraines, eaux littorales et de transitions) d'ici 2015, sauf si des raisons d'ordre technique ou économique justifient que cet objectif ne peut être atteint.

Elle a notamment pour objectifs:

- Une approche globale de la gestion des eaux qu'elles soient superficielles (continentales, transitoires, côtières) ou souterraines.
- Une logique de résultats avec un objectif affiché de non détérioration des eaux de surface et souterraines et d'atteinte du bon état écologique des eaux et des milieux aquatiques en 2015.
- La qualité de l'écosystème comme objectif de la gestion de l'eau et notamment la réduction des rejets des substances dangereuses prioritaires.
- La participation de tous les acteurs et une large information et consultation du public, gage d'une réelle transparence selon la commission européenne.
- L'évaluation des coûts liés à l'utilisation de l'eau et à la réparation des désordres occasionnés à l'environnement.

Il ne s'agit plus de « faire mieux », mais de faire en sorte d'atteindre le bon état en 2015, ou bien d'expliquer la raison pour laquelle l'objectif de bon état ne peut être atteint. De cet objectif simple découle un certain nombre de conséquences :

- La nécessité de prendre en compte les données de l'aménagement du territoire et de l'économie pour fixer des objectifs pertinents ;
- L'affirmation du principe de non détérioration des ressources en eau ;
- La définition de stratégies spécifiques : lutte contre la pollution toxique, préservation des eaux souterraines.

#### **Echéances**

La Directive préconise de travailler à l'échelle de grands bassins hydrographiques appelés « districts hydrographiques », en l'occurrence ici le district de Corse. Pour chaque bassin hydrographique, elle a fixé pour principales échéances d'élaboration :

L'état des lieux, qui a été réalisé en 2005;







- Un plan de gestion sera effectif d'ici à 2009, qui fixera notamment les objectifs à atteindre d'ici 2015. En France, le plan de gestion consistera en une modification du SDAGE;
- Un programme de mesures à définir d'ici à 2009 également.

#### La Corse et la D.C.E.

Le plan de gestion répondant à la Directive Cadre européenne sur l'Eau est basée sur l'état des lieux et la révision du SDAGE RMC. Le nouveau SDAGE pour la Corse, qui sera élaboré par la C.T.C planifiera la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau à l'échelle du bassin.

Actuellement, la mise en œuvre de la DCE à l'échelle du bassin de Corse est caractérisée par :

- un état des lieux du bassin de Corse présentant la caractérisation du district et le registre des zones protégées. Il a été réalisé et adopté par le Comité de Bassin du 15 mars 2005. Il présente un bilan des différentes masses d'eau et de leurs problématiques. Ultérieurement, l'élaboration du plan de gestion et son application tiendront compte de ces limites.
  - L'état des lieux du district de Corse indique que le risque de non atteinte du bon état écologique est faible sur le Fangu à l'échéance 2015.
- un plan de gestion et un programme de mesures arrêté par le Préfet de Corse afin de respecter la démarche de « bon état écologique » des milieux aquatiques.

Un répertoire des mesures spécifiques a été établi pour la Corse en complément du répertoire national.

#### Le Fangu et la D.C.E.

L'atteinte du bon état fixé par la Directive sera évaluée au niveau de la masse d'eau. Une masse d'eau est un tronçon de cours d'eau, ou un lac, un étang, une portion d'eaux côtières, tout ou partie d'un ou plusieurs aquifères, d'une taille suffisante tout en présentant des caractéristiques biologiques et physico-chimique homogènes.

Le bassin versant du Fangu est constitué de 4 masses d'eau :

 Masse d'eau superficielle n°48 (FRER 48): Le Fangu. Pour cette masse d'eau, le risque de non atteinte du bon état est faible. L'objectif proposé par l'Europe est d'atteindre le bon état écologique d'ici à 2015.

Les principaux problèmes identifiés par la DCE sont la **baignade et la prise d'eau**. Par ailleurs, l'impact de prélèvements et des modifications du régime hydrologique est faible. L'impact des ouvrages transversaux sur la continuité amont aval du cours d'eau est moyen (prélèvements impliquant un cloisonnement du milieu). Les mesures complémentaires à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs DCE définies lors de l'état des lieux sont la réglementation







de la baignade et la sensibilisation des personnes au respect de l'environnement, ainsi que le contrôle du niveau des rejets des stations d'épuration.

#### Masses d'eau souterraines :

- o n°6608: Socle Corse ancienne granitique + formations volcaniques Cintu, Bastelica et Bavella. Sur le bassin du Fangu, la Corse ancienne volcanique est prépondérante. Pour cette partie, les connaissances sont mal connues en raison de l'absence de recherche d'eau et présentant de nombreuses limites étanches. Le risque de non atteinte du bon état est faible.
- n°6336: Aquifères alluviaux secondaires des basses plaines littorales de Corse. Le risque de non atteinte du bon état est moyen (impliqué par un risque quantitatif moyen dû aux prélèvements et aux étiages sévères). Dans l'état des lieux, l'aquifère du Fangu est considéré comme « fortement sollicité ».
- **Masse d'eau côtière**: FREC 01 ab : Pointe Palazzu sud Nonza. L'objectif proposé est le bon état en 2015. Aucun problème n'a été relevé. Il est seulement recommandé une meilleure gestion des usages. Le risque de non atteinte du bon état est faible.

La Directive Cadre sur l'Eau et le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux exigent l'atteinte du bon état écologique sur le Fangu. Le Fangu ne présente pas de risques de Non Atteinte du Bon Etat Ecologique (NABE). L'ensemble des actions ne devra pas remettre en cause cet état.\*

Pour la nappe alluviale, le risque de non atteinte du bon état écologique est moyen. Il faudra veiller à ce que les actions prennent en compte la préservation de cette masse d'eau, notamment au niveau quantitatif.

# □ Les Objectifs de qualité

La carte de qualité des cours d'eau de Corse (1988 à 1994) indique un objectif de qualité 1A (classe « bleu » en terme de SEQ-Eau) pour le Fangu sur tout son linéaire.

L'objectif de qualité est1 A (très bonne qualité) sur tout le Fangu . Cet objectif est compatible avec les orientations DCE

□ Le plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse P.A.D.D.U.C.

La loi du 22 janvier 2002, relative à la Corse, précise dans son article 12, la Collectivité Territoriale de Corse élabore le Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse. Ce plan vise à favoriser une plus grande cohérence dans la définition des orientations, objectifs et priorités de la Collectivité Territoriale de Corse.

Ce PADDUC doit, conformément à l'article L.4429-9 du code des collectivités territoriales :







- Fixer les objectifs de développement économique, social, culturel et touristique de l'île ainsi que ceux relatifs à la préservation de son environnement;
- Définir les orientations fondamentales en matière d'aménagement de l'espace, des transports, dans une approche multimodale, de télécommunication, de valorisation des ressources énergétiques, de protection et de mise en valeur du territoire;
- Déterminer les principes de localisation des grandes infrastructures de transport et des grands équipements, des espaces naturels, des sites et des paysages à préserver, des extensions urbaines, des activités industrielles, artisanales, commerciales, agricoles, forestières, touristiques, culturelles et sportives.

La démarche de ce plan d'aménagement est conçue en parallèle de l'état des lieux dans un souci de partage des analyses et de cohérence des objectifs.

# □ Le Plan de Prévention des Risques (PPR) inondation

Un atlas des zones inondables a été réalisé pour la Haute Corse et la Corse du sud en 2003.

En matière de gestion des risques naturels, la modernisation et la simplification du dispositif juridique s'est traduite par la création d'une procédure unique : le Plan de Prévention des Risques naturels (décret du 05 octobre 1995).

Le PPRI est un outil de l'Etat destiné à préserver les vies humaines et réduire les coûts des dommages causés par les inondations. Il a pour finalité :

- d'établir une cartographie aussi précise que possible des zones de risque;
- d'interdire les implantations humaines dans les zones les plus dangereuses;
- de réduire la vulnérabilité des installations existantes ;
- de préserver les capacités d'écoulement et d'expansion des crues.

Il propose un règlement qui est annexé aux documents d'urbanisme auxquels il s'impose.

Le PPRi présentant les zones inondables du Fangu et les principaux secteurs exposés a été réalisé et approuvé en enquête publique. Mais l'arrêté en date du 13 janvier 2006, par lequel le préfet de Haute Corse a approuvé le plan de prévention du risque d'inondation du Fangu est annulé. En effet, la commune de Galéria a attaqué le PPRI par rapport au zonage. Le tribunal administratif de Bastia a rendu sa décision et a donné raison à Galéria.

Ainsi, le PPRi est donc actuellement en cours d'approbation et de finalisation.

Le contrat de rivière veillera à ne pas augmenter le risque lié aux inondations par les actions qu'il proposera.







#### ☐ Les documents d'urbanisme

La commune de Galéria est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U). Les objectifs d'urbanisme définis dans ce document visent à développer l'urbanisation autour du noyau urbain, par conséquent sur la partie littoral. Le développement de l'urbanisation devra donc respecter ces objectifs et ne pas se faire sur les bords du cours d'eau.

Le PLU de Galéria devra être compatible avec le PPRi. Cf § ci-dessus.

La commune de Mansu n'est dotée ni d'un Plan Local d'Urbanisme, ni d'un Plan d'Occupation des Sols, ni d'une carte communale.

# ☐ Le Document d'Objectifs - DOCOB Natura 2000

Le DOCOB Natura 2000 dont la démarche est entamée, fixera des objectifs de gestion en particulier pour les zones humides et le Fangu. Le contrat de rivière veillera à l'harmonisation de ces actions avec celles qu'il définira.

Parmi les différents objectifs, on note :

- la nécessité de mieux gérer la ressource en eau :
  - L'amélioration de l'alimentation en eau potable par la restauration du réseau existant, la réduction du captage de la Cavichja. Il s'agit d'éviter aussi les abus par un contrôle et une rétribution normale des prélèvements.
  - D'améliorer le traitement des rejets par un assainissement collectif
  - De contrôler régulièrement la qualité des eaux utilisées et de limiter la baignade
- la nécessité de mettre en place une gestion de la pêche
- la nécessité de gérer les terrains du Conservatoire du littoral

Les propositions devront s'engager à respecter et à prendre en compte les objectifs et les actions proposées dans le document d'objectifs, le cas échéant où les mesures ne seraient pas encore mises en œuvre.

# □ La Charte du Parc Naturel Régional de Corse

Conformément à l'article R 244-1 du Code rural, « Peut être classé en Parc Naturel Régional, un territoire à l'équilibre fragile et au patrimoine naturel et culturel riche et menacé, faisant l'objet d'un projet de développement, fondé sur la préservation et la valorisation du patrimoine ».







Ainsi, un Parc Naturel Régional a pour objectifs :

- de protéger son patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et paysages;
- de contribuer à l'aménagement de son territoire ;
- de contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie;
- d'assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- de réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités cidessus et de contribuer à des programmes de recherche ».

Le Parc Naturel Régional de Corse, a été classé pour la première fois en 1972 et à nouveau classé pour 10 ans en juin 1999.

Il associe la Collectivité Territoriale de Corse, les Conseils Généraux de Corse du Sud et de Haute Corse. Le périmètre du Parc couvre 145 communes soit près de 40% de l'île avec une superficie de 350 510 hectares pour environ 26 700 habitants. Ce territoire est constitué de 11 secteurs opérationnels. Le bassin versant du Fangu constitue l'un de ces secteurs et fait partie des zones prioritaires.

L'ambition du Parc Naturel Régional de Corse est de « fonder le développement de leur territoire sur la préservation et la valorisation de leur patrimoine. ». Ainsi, il se fixe pour objectifs de préserver un patrimoine naturel, culturel et paysager de grande qualité, afin de promouvoir, fonder son développement sur la valorisation de ce patrimoine, qu'il aura su conserver.

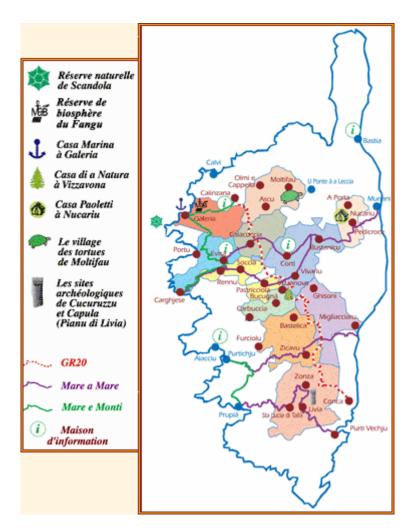
Le projet appliqué pour la Corse, dit « Projet pour le territoire » est présenté en trois chapitres dans la charte du parc :

- Préserver un patrimoine naturel, culturel, et paysager de grande qualité;
  - Protéger et gérer la nature,
  - Préserver les paysages, le bâti traditionnel et le cadre de vie des habitants,
  - Assurer la protection règlementaire ou contractuelle du patrimoine.
- Revitaliser l'espace rural;
  - o Impulser un développement respectueux de l'environnement
  - Stimuler les capacités d'auto développement du territoire
- Accueillir, informer, sensibiliser
  - Accueillir les visiteurs ;
  - Sensibiliser aux problèmes de l'environnement.









Le Parc Naturel Régional de Corse

# ☐ Plans d'actions de la Réserve de Biosphère, concerté avec le PNRC

Le compte rendu d'activité de la RB (années 05-06) fait le point sur les actions en cours et menées sur le bassin versant du Fangu. Concernant les milieux aquatiques, les actions sont ciblées sur :







Plan d'actions	Détail des actions en relation avec le domaine de l'eau	Etat d'avancement
Actions pour la zone centrale de la réserve de	Projets de contractualisation avec utilisateurs, propriétaires et gestionnaires des terrains du Conservatoire du Llittoral (pratique écologique du canoë kayac, éradication des plantes invasives sur les rives de la zone humide	
biosphère : « delta du	Travail en collaboration avec le Pôle Relais Lagunes Méditerranéenne	
Fangu »	Elaboration du protocole de suivi de la cistude d'Europe	
	Suivi cartographique du delphinium Pictum	
Conservation de	Mise en place de réserves sur 2 affluents du Fangu en synergie avec le programme Life truite macrostigma, et connaissance de la typologie de l'habitat de la salmo trutta macrostigma	
la truite Corse	Prélèvements et analyses génétiques	
	Création d'une AAPPMA	
	Réunions publiques d'information des pêcheurs et de la population locale	
	Réalisation d'un manuel d'auto surveillance de la station d'épuration de Galéria et suivi de la nouvelle station à lit d'épandage de Mansu (coopération SATESE et DDAF)	
Assainissement des communes	Création et gestion des services publics d'assainissement non collectifs SPANC - Habilitation du technicien de rivière pour être contrôleur technique des SPANC	
de Mansu et Galéria	Réalisation d'une étude de zonage d'assainissement pour la commune de Galéria	En cours (Bureau d'étude BCEOM)
	Lancement d'une étude diagnostic des installations d'assainissement autonome et d'une base de données relative à l'assainissement non collectif	
Participations aux activités de	Suivi de la qualité des eaux du Fangu : Réalisation d'un Indice Biologique Global Normalisé IBGN : dans le Fangu, une station est suivie annuellement pour la DCE	DIREN / Technicien (en cours)
recherches de la réserve de	Etudes des apports atmosphériques, du pluviolessivage et de la chimie des eaux du Fangu	
biosphère	Etude de l'évolution du polymorphisme de la blennie fluviatile dans les fleuves côtiers de la Corse	
Recherches, études, actions contribuant à la	Etudes des flux touristiques, des zones de stationnement et de baignade et origine géographique, en période estivale par comptage des visiteurs en 2005-2006	Réalisé par Pasquale Simeoni en 2005 et 2006
gestion du territoire	Diagnostic du bassin versant préalable au contrat de rivière	En cours (Bureau d'étude Envéo Ingénierie)
Autres actions initiées et mises en place par le	Amélioration de la gestion des terrains du conservatoire du littoral et de la forêt territoriale du Fangu	
technicien de rivière	Projet de création d'une maison de la réserve de biosphère à Pirio	

Source : Rapport d'activité 2005-2006 pour le Parc Naturel Régional de Corse







# ☐ Le Plan Départemental pour la Protection et la Gestion des Ressources Piscicoles

Le Plan Départemental pour la Protection et la Gestion des Ressources Piscicoles (PDPG) est élaboré par la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Corse. Il a pour objectif de confronter les demandes des pêcheurs à la réalité écologique du milieu.

Le découpage des unités de gestion des cours d'eau se fait par "contextes de gestion". Chaque contexte représente une partie du réseau hydrographique à l'intérieur de laquelle une population de poisson fonctionne de façon autonome en y réalisant les différentes phases de son cycle vital (Reproduction, Eclosion, Croissance).

#### Les trois contextes sont :

- le domaine salmonicole (population repère la Truite Fario)
- le domaine intermédiaire (population repère l'Ombre ou les cyprinidés d'eaux vives)
- le domaine cyprinicole (population repère le Brochet)

Il est actuellement en cours d'élaboration. A l'heure actuelle, le bassin du Fangu n'est rattaché à aucune A.A.P.P.M.A.

# □ Le Plan de Développement Rural de la Corse

Les caractéristiques géographiques -insularité- et économiques de la Corse ont conduit à mettre en place un programme de développement rural adapté aux enjeux spécifiques de cette région. La loi du 22 janvier 2002 ayant élargi les compétences de l'Assemblée de Corse notamment en matière de développement économique et d'aménagement du territoire, la fonction d'autorité de gestion de ce programme est assurée par le président du Conseil Exécutif de la Collectivité Territoriale de Corse. L'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse (ODARC) assume la mission d'organisme payeur.

Le programme de développement rural vise à renforcer la compétitivité du secteur primaire et des industries dérivées ainsi que de l'ensemble de l'espace rural en tenant compte des enjeux spécifiques de l'île parmi lesquels figurent la maîtrise du foncier et le financement du développement. Ce programme dispose d'une enveloppe de 83 M€ de crédits communautaires sur la période.

Ce plan de développement rural, à l'instar de celui de l'hexagone et des départements d'outremer s'articule autour de 3 axes :

- l'amélioration de la compétitivité des secteurs agricoles et sylvicoles
- l'amélioration de l'environnement et du paysage
- la qualité de la vie en milieu rural et la diversification de l'économie rurale

Une évaluation environnementale du Plan de Développement Rural de la Corse 2007-2013, a été réalisée par le bureau d'étude BCEOM en mars 2007.







# II. LES GRANDES ORIENTATIONS A L'ECHELLE DU BASSIN VERSANT DU FANGO

Il existe déjà de nombreuses mesures de gestion et de préservation à l'échelle du bassin versant, témoignant de son caractère remarquable.

Les objectifs du futur contrat de rivière devront s'attacher à ce type de gestion, basé sur la préservation des milieux.

Les objectifs du contrat de rivière seront en adéquation avec les grandes orientations définis sur le territoire. De manière plus globale, le contrat de rivière s'attachera à répondre au fondement même de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, c'est-à-dire d'élaborer un plan de gestion équilibré permettant de concilier la préservation des écosystèmes aquatiques et des zones humides avec le développement économique du bassin versant.

A l'échelle du bassin versant du Fangu, les enjeux et objectifs identifiés lors de l'état des lieux sont en adéquation avec les grandes orientations proposées par les documents d'orientation.

Sur le plan stratégique, la multiplicité des acteurs présents sur le bassin imposera en premier lieu une mise à plat des compétences et des rôles de chacun. Il s'agira d'un préalable indispensable à la définition de la maîtrise d'ouvrage lors de l'élaboration des fiches actions qui composeront le dossier définitif de candidature. Il faudra par ailleurs réserver une large place à l'animation et à la communication auprès des gestionnaires locaux et des riverains afin qu'ils s'approprient les diagnostics établis et qu'ils s'impliquent dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions concrètes du contrat de rivière.







# PIECE 4

# Les objectifs de gestion et de préservation Les orientations d'actions







Les tableaux ci-après présentent, par grands enjeux du bassin du Fangu, tels que définis plus haut, les grands objectifs de gestion et de préservation qui vont orienter le choix des actions à entreprendre dans le Contrat de Rivière.

Les orientations d'actions puis les actions sont déclinées à la suite de ces objectifs, eux même décrits à la suite du diagnostic.

**La planche 14** présente les enjeux et les objectifs associés propres ou spécifiques aux grands secteurs du bassin versant du Fangu.







# □ Préservation de la qualité des eaux superficielles et souterraines

Préservation de la qualité des eaux superficielles et souterraines pour la garantie d'une eau apte aux activités touristiques, à l'alimentation en eau potable et à la préservation du milieu

				a la preservación da minea
Diagnostic	Objectifs	Orientations d'actions	Détails	Description de l'action
			Assainissement général	Réalisation du zonage d'assainissement de la commune de Mansu afin de définir les zones propices à l'assainissement autonome
Qualité de l'eau excellente mais légère altération pendant la période			Assainissement collectif	Organisation du stockage et de la collecte des boues de la station d'épuration de Galéria et de la station d'épuration de Mansu (curage tous les 10 ans)
estivale dans la zone intermédiaire : Pont		Lutter contre les pollutions	Collectii	Etude de valorisation des boues des stations d'épuration de Galéria (en cours) et de Mansu (à réaliser)
Montestremu – Ponte Vechju. Qualité préservée en amont Les causes potentielles	Lutter contre les pollutions  -  Traiter les rejets liés à l'activité humaine	domestiques 	Amélioration de l'assainissement individuel (non collectif)	Recensement et expertise des systèmes d'assainissement autonome sur les deux communes (prioritairement la soixantaine d'habitations disposant d'une installation individuelle se situant à moins de 100 m du Fangu et ses affluents et notamment les établissements recevant du public : campings et gîtes d'étapes), - SPANC  Finalisation de la mise en place d'une structure de gestion qui faciliterait le contrôle des installations autonomes (SPANC)  Travaux de mise en conformité des installations d'assainissement autonome (après recensement)
des dégradations : activité touristique en pleine expansion et défaillances dans l'assainissement (autonome)		Effectuer une réflexion globale et concertée sur le développement touristique	Baignade	Mise en place de toilettes à proximité des aires de stationnement adaptées à la nature du sol (après étude hydrogéologique).  Réglementation de la baignade : contrôle et canalisation de la baignade sur des zones spécifiques (après définition des zones sensibles, et sur la base de la préservation de la qualité de l'eau vis-à-vis des usages (AEP)  Régulation de la fréquentation en jouant sur la capacité variable des aires de stationnement







Qualité de l'eau excellente mais légère altération pendant la période estivale dans la zone intermédiaire : Pont Montestremu – Ponte Vechju	Lutter contre les pollutions	Maitriser les éventuelles pollutions agricoles	Exploitations agricoles	Bilan de l'exploitation agricole, située à Mansu, sur la rive droite qui parait prioritaire au regard de sa proximité au cours d'eau et d'un site de baignade. L'élevage de bovins et de chèvres par stabulation représenterait un risque lors du lessivage des sols.  Définition des opérations coordonnées de mises aux normes (application des recommandations déjà existantes en terme d'exploitation agricole pour la protection des eaux)
Qualité préservée en amont	amont Traiter les rejets liés à l'activité humaine des dégradations : activité touristique en pleine expansion et défaillances dans		Décharge	Mise en œuvre (en cours) de la réhabilitation de cette décharge sur la base du diagnostic de la décharge de Capitelle qui a permis d'établir un programme de travaux de réhabilitation (Bureau d'études 2AE).
des dégradations : activité touristique en pleine expansion et		Gérer les déchets	Macro-déchets	Installation de poubelles (écologiques) afin de réduire les nombreux macro-déchets déposés lors de la période estivale, sur les sites fréquentés et notamment en bordure du cours d'eau (pollution visuelle) – Action déjà mise en œuvre sur le littoral (Galéria par la communauté de communes Calvi-Balagne)
(autonome)	Surveiller l'évolution de la	Suivre la qualité des eaux	Points de mesures	Renforcement du suivi de la qualité des eaux du Fangu et de ses affluents (« observatoire » de la qualité des eaux) pour mieux appréhender l'évolution de la qualité de l'eau, apprécier plus finement les points noirs et les améliorations réalisées
				Augmentation de la fréquence des analyses au point de mesure de Ponte Vechju à une fois par an au minimum  Mise en place d'un deuxième point de mesure en amont afin d'avoir un point de référence.
	qualité de l'eau			Revoir les modalités de contrôle des eaux baignade en période estivale (avec plus de points dans un premier temps)
				Surveillance de l'effet de la décharge sur les eaux souterraines et notamment sur la nappe alluviale afin d'écarter le risque de transfert de polluant par infiltration (2 fois par an pendant 3 ans), sur certains paramètres, au niveau de chaque piézomètre de la décharge de Capitelle, ainsi qu'au niveau du captage d'alimentation en eau potable de Galéria.







Diagnostic	Objectifs	Orientations d'actions	Détails	Description de l'action
Eau potable de qualité moyenne et prélèvement non sécurisés	Sécuriser qualitativement l'approvisionnemen t en eau potable	Poursuivre la mise en conformité de la prise d'eau sur la Cavichja pour l'alimentation en eau potable (DUP en cours d'élaboration)	Eau potable, site de la prise d'eau de la Cavichja	Poursuite et finalisation de la mise en conformité de l'ouvrage (Déclaration d'Utilité Publique en cours par l'Office Hydraulique)  Amélioration du procédé de filtration aux installations de Mansu (Code de la santé publique, Art 1321-38 et 1321-39)  Amélioration de la qualité de la désinfection des eaux (afin de prévenir toute pollution extérieure non contrôlable)  Définition et mise en œuvre d'un périmètre de protection de la prise d'eau de la Cavichja







# ☐ Partage de la ressource en eau et sécurisation de l'alimentation en eau

	Partage des ressources en eau et sécurisation quantitative des ressources en eau					
Diagnostic	Objectifs	Orientations d'actions	Détails	Description de l'action		
Situation d'équilibre précaire entre la		Respecter la règlementation	Prise d'eau de la Cavichja	Redéfinition du débit de prélèvement au niveau de la prise d'eau de la Cavichja pour garantir l'équilibre entre les besoins du milieu (débit réservé ou débit minimum biologique) aquatique et les besoins réels (selon les saisons) et prise en compte dans la mise en conformité de la prise d'eau sur la Cavichja.		
disponibilité des ressources et les besoins pour la consommation.	Partager les ressources en eau Mobiliser la ressource	Améliorer les connaissances sur le fonctionnement hydraulique	La nappe alluviale du Fangu	Amélioration de la connaissance des relations hydrauliques entre le Fango, sa nappe alluviale, et la zone humide  Définition du débit de prélèvement maximal pour le captage dans la nappe alluviale garantissant l'équilibre entre les besoins réels et les besoins de la zone humide  Amélioration des connaissances du biseau salé		
Forte variation de la consommation, forte augmentation pendant la période estivale.  Implication forte de la prise d'eau	au plus près de la demande	Mettre en place des moyens de surveillance et de contrôle	La surveillance – Moyens de contrôle du respect de la règlementation	Définition des moyens techniques et règlementaires pour garantir les équilibres entre les prélèvements et les besoins du milieu : Mise en place d'un réseau de suivi du débit dans le cours d'eau de la Cavichja Définition d'un débit de prélèvement maximal dans la nappe alluviale pour l'alimentation en eau potable Réalisation d'opérations de contrôle des prélèvements effectués sur le bassin versant et du respect des débits réservés Développement des actions de communication sur les droits et devoirs des riverains et autres usagers		







# □ Partage de la ressource en eau et sécurisation de l'alimentation en eau (suite)

	Partage des ressources en eau et sécurisation quantitative des ressources en eau				
Diagnostic	Objectifs	Orientations d'actions	Détails	Description de l'action	
Situation d'équilibre	Gérer plus	Améliorer les réseaux et équipements		Réalisation d'un diagnostic de l'état et des moyens d'amélioration du réseau d'eau potable, des ouvrages d'adduction et de la mise en réserve (pour éviter le gaspillage) : réalisation d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable sur les communes de Mansu et Galéria  Réalisation des travaux de réparation à partir du diagnostic des réseaux et rationalisation du système	
précaire entre la disponibilité des ressources et les	économiquement l'eau	re entre la économiquement l'eau inibilité des rces et les Optimis	Optimiser la gestion	Optimiser la gestion Structure de	Redéfinition des statuts/redéfinition de la convention entre les 2 communes
besoins pour la		de la ressource	gestion	Paiement des redevances à l'OEHC	
consommation.				Récupération du prix de l'eau par le SIVU Mansu-Galéria et non pas par les communes	
Forte variation de la consommation, forte augmentation pendant la période estivale.	Sécuriser quantitativement	Améliorer les connaissances		Recherche de ressources de substitution (ressources locales, aquifères locaux) ou de solutions alternatives : réservoirs, interconnexion avec les bassins versant voisins,  Evaluation des différentes solutions envisageables afin d'orienter les choix pour la sécurisation de l'eau potable.	
Implication forte de la prise d'eau.	l'approvisionnement en eau potable sur la base des besoins et	Réalisation d'aménagements		Actions d'aménagement pour la sécurisation de l'approvisionnement ou le stockage de l'eau (définies à la suite de l'étude de recherche de ressources de substitution	
	des tendances actuelles	Effectuer une réflexion globale et concertée sur le développement touristique		Définition de la limite d'accueil en fonction des capacités d'alimentation si pas de solutions alternatives	







# Préservation et mise en valeur du patrimoine

	Préservation et mise en valeur du patrimoine																					
Diagnostic	Objectifs	Orientations d'actions	Détails	Description de l'action																		
Patrimoine			Gestion du pâturage	Le pâturage dans la zone humide, certes extensif, entraine également un gène pour certaines espèces de la zone humide. Maintien du pâturage .compatible avec la pérennité des habitats concernés																		
remarquable : nombreux habitats naturels (grande		Valoriser et protéger la biodiversité de la zone humide (delta du Fangu)	Gestion de la zone	Finalisation et approbation de la notice de gestion pour les terrains du Conservatoire de l'Espace Littoral  Travail en collaboration avec le Pôle Relais Lagunes																		
capacité d'accueil), présence d'espèces endémiques,		Effectuer une réflexion globale et concertée sur le développement touristique Approuver un plan de gestion pour les	Effectuer une réflexion globale et concertée sur le développement touristique Approuver un plan de gestion pour les terrains du	Effectuer une réflexion globale et concertée sur le développement touristique Approuver un plan de gestion pour les terrains du	Effectuer une réflexion globale et concertée sur le développement touristique Approuver un plan de gestion pour les terrains du	Effectuer une réflexion globale et concertée sur le développement touristique Approuver un plan de gestion pour les terrains du	Effectuer une réflexion globale et concertée sur le développement touristique Approuver un plan de gestion pour les terrains du	Effectuer une réflexion globale et concertée sur le développement touristique Approuver un plan de gestion pour les terrains du	Effectuer une réflexion globale et concertée sur le développement touristique Approuver un plan de gestion pour les terrains du Conservatoire du Littoal	Effectuer une réflexion	Effectuer une réflexion	Effectuer une réflexion	ffectuer une réflexion	Méditerranéennes Signature de la convention entre utilisateurs, propriétaires et gestionnaires des terrains du conservatoire du littoral								
notamment dans la partie amont et au										Entretien	Entretien de la zone humide et éradication des plantes invasives sur les rives de la zone humide du delta											
niveau de l'estuaire (zone humide).	Préserver et mettre en valeur la									Approuver un plan de gestion pour les terrains du	Approuver un plan de gestion pour les terrains du	Approuver un plan de gestion pour les terrains du	Approuver un plan de gestion pour les terrains du Conservatoire du Littoal Surve	Approuver un plan de gestion pour les terrains du	Surveillance	Suivi l'évolution de la population des espèces végétales protégées Participation active à la démarche NATURA 2000						
Quelques pressions s'exercent sur le	biodiversité (habitats et espèces)														terrains du	terrains du	s terrains du	Amélioration des connaissances				
milieu, notamment fréquentation touristique et														Règlementation	Mise en place d'une règlementation adaptée au caractère remarquable de ces zones humides (suite à la description des sites les plus sensibles)							
prélèvements en eau Connaissances toutefois partielles - Description plus poussée des milieux			Conservation des habitats et amélioration de la	Création d'une AAPPMA commune avec celle de: adhésion des propriétaires riverains du Fangu et pêcheurs à cette AAPPMA  Mise en place d'un parcours de pêche par l'AAPPMA du Reginu par l'intégration des propriétaires riverain et utilisation des sentiers du PNRC existant																		
nécessaires			piscicole	piscicole	piscicole	piscicole		piscicole	piscicole		truite de souche	Prélèvements et analyses génétiques de la souche Corse pour suivre l'évolution des populations à plus long terme  Mise en place des réserves pour la protection et sauvegarde de la truite de souche Corse										







# **□** Gestion des inondations

Gestion des risques liées aux crues						
Diagnostic	Objectifs	Orientations d'actions	Détails	Description de l'action		
Crues violentes, et rapides  La zone la plus exposée est la zone intermédiaire	Gestion de l'exposition au risque de crues	Assurer la protection ponctuelle des habitations		Réalisation de l'entretien régulier de la végétation des rives du Fangu et de quelques affluents, nécessitant, au préalable une étude de définition (programme d'intervention). Il doit être effectué en priorité dans les secteurs de reconquête et en amont des ponts. La présence d'embâcles dans le lit des cours d'eau peut provoquer des débits de pointe élevés ponctuellement dans l'espace et le temps et pouvant conduire à la rupture d'ouvrages et la formation d'une vague  Sensibilisation aux crues : mise en place de repères et création d'un vecteur de communication sur le thème des crues  Définition d'un Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.), dès lors que le PPRi sera approuvé définitivement pour les communes de Mansu et Galéria		
Mesures de gestion de l'occupation en cours		Maîtriser l'urbanisation et préserver la dynamique fluviale	Urbanisme	Finalisation du Plan de Prévention des Risques inondation  Préservation des zones non occupées pour éviter les coûts de gestion que pourraient entrainer des aménagements dans ces		
				zones: prise en compte des documents d'urbanisme dans l'aménagement du territoire (PLU pour Galéria)  Mise en place d'une carte communale (ou d'un PLU) à Mansu		







# □ Animation, communication et sensibilisation aux démarches engagées

Animation, communication et sensibilisation						
Diagnostic	Diagnostic Objectifs		Détails	Description de l'action		
	Assurer l'animation, la coordination, la communication, la sensibilisation			Réalisation et diffusion d'un bulletin d'information à destination de l'ensemble des acteurs locaux et du public		
Animations de groupes de travail sur		Création d'outils pour l'information au public – Communication et valorisation		Réalisation de plaquettes techniques, d'un guide, organisation de réunions et de journées événementielles		
différentes thématiques				Réalisation du site Internet		
Présence d'un Technicien de rivière		valorisation		Poursuivre les actions éducatives menées avec la CASA MARINA (avec les associations déjà engagés sur ce thème), qui portent actuellement essentiellement sur le milieu marin.  Etendre ces actions sur les eaux douces du bassin du Fangu		
		Coordination et animation du Contrat		Poste de technicien de rivière coordinateur du contrat de rivière (poste déjà existant)		







# PIECE 5

# Pré-programme d'actions et proposition d'études complémentaires







# BILAN DES OPERATIONS A ENGAGER ET EVALUATION FINANCIERE

## □ Organisation et présentation des actions

Ci-après est présenté l'ensemble des opérations qui pourraient être engagées dans le cadre du contrat de rivière.

Cette liste n'est pas restrictive. Elle a été établie à la suite du diagnostic et des consultations réalisées.

Elle devra être complétée et précisée au cours de l'élaboration du dossier définitif du contrat de rivière.

Certaines opérations sont, dans le détail, encore suspendues aux résultats attendus à l'issue de **2 études complémentaires** (*voir plus loin*) à réaliser avant l'établissement du dossier définitif du Contrat.

Les maîtres d'ouvrage proposés sont des maîtres d'ouvrage pressentis (selon compétences et suite aux discussions avec le Comité de Pilotage).

Il s'agit par conséquent, à ce stade de la démarche, d'une proposition qui devra être validée avec l'accord de ces maîtres d'ouvrage pour le dossier définitif du contrat de rivière.

**L'évaluation financière** a été réalisée par thématique. Elle ne donne qu'un ordre de grandeur approximatif du coût des actions qui seront entreprises dans le contrat de rivière, **en 5 ans** (durée d'un contrat de rivière).

Les plans de financement des actions seront discutés au moment de l'élaboration du dossier définitif du contrat de rivière (associant financeurs et maîtres d'ouvrage).

Les tableaux pages suivantes présentent les actions pressenties par volet du Contrat de Rivière sur la base de l'organisation décrite par la circulaire du 30 janvier 2004 du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

Cette organisation a toutefois été adaptée dans le volet A, compte tenu de la faiblesse des actions pour l'amélioration des rejets d'origine domestique.

Les intitulés des volets ou de sous volets rappellent au mieux les objectifs et les orientations d'actions définies précédemment.

Toutes les actions décrites dans les tableaux pages suivantes sont détaillées en annexe 2.







## **Volet A:** Amélioration et préservation de la qualité de l'eau

- A1 : Traiter les pollutions résiduelles à leur source
  - Améliorer l'assainissement des collectivités
  - Mener une réflexion globale et concertée sur le développement touristique et sur l'accueil du public
  - Maîtriser les pollutions agricoles
  - Gérer les déchets
- A2 : Sécuriser qualitativement l'approvisionnement en eau potable
- A3 : Améliorer le suivi de la qualité des eaux

# Volet B: Restauration et gestion des milieux, gestion des inondations et de la ressource

## Volet B1 : Assurer la gestion de l'exposition au risque de crues

- Assurer la protection ponctuelle des habitations
- Maîtriser l'urbanisation et préserver la dynamique fluviale

#### Volet B2 : Garantir la préservation et la mise en valeur du milieu naturel

- Valoriser et protéger les zones humides
- Etudier et protéger les zones sensibles (frayères, mares, zones humides)
- Renforcer la gestion piscicole

## Volet B3 : Assurer le partage et la sécurisation quantitative de la ressource en eau

- Mobiliser la ressource au plus prés de la demande
- Optimiser la ressource par une gestion plus économe de l'eau
- Sécuriser l'approvisionnement en eau sur la base des besoins et des tendances actuelles







#### Volet C: Animation et suivi du Contrat de Rivière

- Coordonner et animer le contrat
- Créer des outils pour l'information au public, la communication sur les démarches engagées et la valorisation des actions entreprises
- Développer un programme de sensibilisation et d'éducation à l'environnement aquatique
- Bilan du Contrat de Rivière

# □ Qualification et portée des actions définies

Chaque action est qualifiée selon sa portée :

Recommandation : Les recommandations sont des principes qu'il s'agira au mieux de respecter pour la gestion des cours d'eau et des usages. Elles ne définissent pas d'actions précises mais offrent un cadre de réflexion à la définition des stratégies d'aménagement et de gestion, un cadre à mettre en œuvre à travers une réglementation...

**Etude de référence : Les études de références** nécessaires et non encore réalisées (études complémentaires par exemple) sont rappelées ; elles sont des préalables à la définition d'actions du contrat.

PA Les actions décrites relèvent des études de référence, et seront donc définies au fur et à mesure de l'avancement du contrat de rivière ou dépendantes d'autres programmes de financement. Elles font suite à des études de référence, et les coûts ne peuvent de ce fait être estimés.

Les actions pouvant être entreprises sans préalables, si elles ne sont pas des études de référence, sont signalées par l'absence de marque.

**2 études sont définies en études complémentaires**. Elles seront réalisées en préalable à l'élaboration du dossier définitif du contrat de rivière.

Les autres actions, autres que les recommandations et études de référence pourront être définies précisément et chiffrées à l'issue des études préalables. Une fourchette budgétaire est donnée pour quelques unes d'entre-elles.







# VOLET A: AMELIORATION ET PRESERVATION DE LA QUALITE DE L'EAU

# **Volet A1: TRAITER LES POLLUTIONS RESIDUELLES A LEUR SOURCE**

#### Améliorer l'assainissement des collectivités

Amenorei i assamissement des conectivites								
Dénomination de l'action	Remarques	M. O. pressenti	Р	Priorité				
Denomination de l'action	Kemarques	M. O. pressenti	P1	P2	Р3			
Organisation du stockage et de la collecte des boues de la station d'épuration de Galéria - Etude pour la valorisation des boues	Réflexion en cours suite au zonage d'assainissement - Etude lancée (consultation en cours en novembre 2007)	Commune de Galéria	EN COURS		RS			
Etude des solutions de valorisation/élimination des boues de la station d'épuration de Mansu	Fréquence rare de curage — solutions à envisager en lien avec Galéria	Commune de Mansu		X				
Etude du zonage d'assainissement de la commune de Mansu	Etude lancée prochainement qui devra identifier les zones relevant de l'assainissement collectif et autonome	Commune de Mansu	X					
Travaux de réhabilitation des ouvrages d'assainissement sur la commune de Mansu	Suite à l'étude ci-dessus	Communes de Mansu		X				
Mutualisation des moyens pour le bon fonctionnement du SPANC	Création d'un syndicat de gestion de l'ANC pour Mansu et Galeria	Communes de Mansu et Galéria	X					
Recensement et expertise des systèmes d'assainissement autonome sur les deux communes (en priorité en bordure du Fangu et ses affluents)	Prioritairement, sur les habitations disposant d'une installation individuelle se situant en bord de Fangu et les établissements recevant du	Communes de Mansu et Galéria avec assistance	X	X				
Définition du programme de réhabilitation des installations qui ne sont pas aux normes	public : camping et gîte d'étape de Tuarelli	PNRC	$\boxtimes$	$\boxtimes$				
PA Travaux de mise en conformité des installations d'assainissement autonome (IAA) selon priorités définies cidessus	En priorité celles qui ont l'impact le plus fort sur la qualité des eaux du Fangu (après recensement effectué – voir ci-dessus)	A définir suite au recensement ci- dessus		X				

Coût estimatif l'amélioration de l'assainissement domestique = 110 000 € HT, hors mise en conformité IAA et travaux sur réseau à Mansu (définis suite à programme des travaux)







Mener une réflexion globale et concertée sur le développement touristique et sur l'accueil du public							
Dénomination de l'action	Remarques	M. O. pressenti		riorit	:é		
Denomination de l'action	Kemarques	M. O. pressenti	P1	P2	Р3		
Mise en place de toilettes à proximité des aires de stationnement. <i>Exemple : toilettes sèches</i>	Action envisagée dans le cadre d'une procédure du groupe de Protection Rapprochée de Massifs Forestiers (PRMF) – Etude de protection contre les incendies	Parc Naturel Régional de Corse		X			
Recommandation Définition de zones spécifiques de baignade	Après étude complémentaire sur la définition des zones sensibles et sur la base de la préservation de la qualité de l'eau vis-à-vis des usages (AEP)	Parc Naturel Régional de Corse	X				
Recommandation Régulation de la fréquentation en jouant sur la capacité variable des aires de stationnement	Action envisagée dans le cadre d'une procédure du groupe de Protection Rapprochée de Massifs Forestiers (PRMF) – Plan de mise en sécurité	Parc Naturel Régional de Corse	X				

Coût estimatif de la réflexion concertée sur le développement touristique et sur l'accueil du public = 50 000 € HT

Maîtrisei	les pollutions agricoles				
Dénomination de l'action	Domarques	M. O. pressenti	P	riorit	:é
	Remarques	M. O. pressenti	P1	<b>P2</b>	Р3
Diagnostic des exploitations agricoles Appui à la rédaction de contrats entre les agriculteurs et l'OEC	(fiche action nº1 « Agriculture » du Document d'Objectifs NATURA 2000)	Office de l'Environnement de la Corse		X	
Recommandation Définition des opérations coordonnées de mises aux normes/conformité.	Définir et/ou appliquer les recommandations déjà existantes en terme d'exploitation agricole (élevage) pour la protection des eaux	Eleveurs en collaboration Dir. Serv. Vétérinaires et Chambre d'agriculture		X	

Coût estimatif des actions pour la maîtrise des pollutions agricoles = /







Gérer les déchets					
Dénomination de l'action	Remarques	M. O. pressenti	P1	riorit P2	é P3
Mise en œuvre de la réhabilitation de la décharge de Capitelle	<b>Opérations déjà définies</b> (suite au diagnostic et au programme de travaux de réhabilitation réalisé par le bureau d'études 2AE)	Communauté de communes Calvi Balagne	X		
Installation de poubelles (écologiques) sur les sites fréquentés en période estivale	Lors de la période estivale, afin de réduire les nombreux macro-déchets déposés, notamment en bordure du cours d'eau (pollution visuelle) – Action déjà mise en œuvre sur le littoral (Galéria)	Communauté de communes Calvi Balagne		X	

#### Coût estimatif pour la gestion des déchets = 70 000 € HT

Volet A2 : SECURISER QUALITATIVEMENT L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE									
Dénomination de l'action	Remarques	M. O. pressenti	Priorito P1 P2		ré P3				
Réparation et amélioration du procédé de filtration sur la prise d'eau de la Cavichja (Code de la Santé Publique, art. 1321-38 et 1321-39)	Finalisation de la mise en conformité de la prise d'eau sur la Cavichja pour l'alimentation en eau	SIVU Galéria- Mansu	X						
Recommandation Définition et mise en œuvre d'un périmètre de protection de la prise d'eau de la Cavichja	potable (Déclaration d'Utilité Publique en cours par l'Office Hydraulique)	ou OEHC	EN	I COU	RS				

Coût estimatif de la sécurisation qualitative de l'approvisionnement en eau potable = 45 000 € HT







Volet A3 : AMELIORE	Volet A3 : AMELIORER LE SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX								
Dénomination de l'action	Remarques	M. O. pressenti	P1	riorit P2	é P3				
Renforcement du suivi de la qualité des eaux du Fangu et de ses affluents :	« Observatoire » destiné à mieux appréhender l'évolution de la qualité de l'eau	Direction Régionale							
<ul> <li>Augmentation de la fréquence des analyses au point de mesure de Ponte Vechju : une fois par an sur les paramètres physico-chimiques, hydrobiologiques, bactériologiques et mesures ponctuelles de l'eutrophisation</li> </ul>	Actuellement, le réseau complémentaire de bassin effectue des mesures tous les trois ans (voir compatibilité avec point DCE)	de l'Environnement  et/ou  la structure porteuse du Contrat de Rivière (PNR		X					
<ul> <li>Mise en place d'un deuxième point de mesure en amont de Ponte Vechju sur les paramètres physico-chimiques, hydrobiologiques, bactériologiques et mesures ponctuelles de l'eutrophisation</li> </ul>	Afin d'avoir <b>un point de référence amont</b> (voir compatibilité avec point DCE)		X						
Suivi de l'impact de la décharge de la Capitelle sur la qualité des eaux souterraines (et notamment sur la nappe alluviale du Fangu)	Analyse de la qualité de l'eau prévue 2 fois par an (suite étude 2AE) pendant 3 ans dans chaque piézomètre de la décharge de Capitelle ainsi qu'au niveau du captage d'alimentation en eau potable de Galéria	Communauté de communes Calvi Balagne	X						

Coût estimatif du suivi de la qualité des eaux = 85 000 € HT (dont 15 000 € sur 5 ans pour le suivi de la décharge)







#### **VOLET B1: ASSURER LA GESTION DES RISQUES LIES AUX CRUES**

Assurer la protection ponctuelle des habitations					
Dénomination de l'action	Remarques	M. O. pressenti	P P1	riorit P2	é P3
Entretien régulier de la végétation des rives de quelques affluents du Fangu, dont étude de définition (programme d'interventions)	En priorité dans les secteurs de reconquête et en amont des ponts	Communes de Mansu et Galéria <b>ou</b> structure porteuse		X	. 5
Sensibilisation aux crues	Mise en place de repères et création d'un vecteur de communication sur le thème des crues	Communes de Mansu et Galéria <b>ou</b> structure porteuse		X	
Réalisation d'un Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.)	Dès lors que le PPRI sera approuvé définitivement. Le PCS est obligatoire après la mise en place d'un PPRI	Communes de Mansu et Galéria		X	

#### Coût estimatif de la gestion des risques liés aux crues =80 000 € HT

Maîtriser l'urbanisation et préserver la dynamique fluviale					
Dénomination de l'action	Remarques	м. о.	Priorité		té
		pressenti	P1	<b>P2</b>	Р3
Recommandation Préservation des zones non occupées	Pour préservation des zones non occupées et application des prescriptions pour la mise en sécurité des biens et des personnes		X		
Recommandation Finalisation du Plan de Prévention des Risques inondation et respect du PPRi (prise en compte de ce dernier dans les politiques d'aménagement du territoire)		Direction Départementale de l'Equipement et communes	X		
Mise en place d'une carte communale (ou d'un PLU) à Mansu			X		b

#### Coût de la maîtrise de l'urbanisation et de la préservation de la dynamique fluviale = /.

Ce sont uniquement des principes à prendre en compte dans l'aménagement du territoire, ils n'ont de ce fait pas de coût. Le non respect de ces règles impliquerait en revanche des coûts supplémentaires.







#### **VOLET B2: GARANTIR LA PRESERVATION ET LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE**

Valoriser et	protéger les zones humides				
Dénomination de l'action	Remarques	M. O. pressenti	P1	riorit P2	é P3
Réactualisation, finalisation et approbation de la notice de gestion sur les terrains du Conservatoire du Littoral	Cette nécessité a été mise en évidence dans le Document d'Objectifs NATURA 2000	Conservatoire de l'Espace Littoral (CELRL)	X	PZ	P3
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	marche NATURA 2000 dans le delta du Fangu té dans la zone humide du delta du Fangu en pri	orité)			
Limitation ou suppression de l'extension de certaines espèces envahissantes allochtones ( <i>Carpobrotus edulis</i> )	(fiche action n°2 « Delta du Fangu » du Document d'Objectifs NATURA 2000)	Privé		X	
Recommandation Encadrement des activités à vocation touristique dans le delta Signature d'une convention ou d'une charte entre PNRC – CEL – CG 2B – acteurs privés,	(fiche action n°3 « Delta du Fangu » du Document d'Objectifs NATURA 2000). S'appliquent notamment pour la préservation des milieux concernés par la pratique du kayak et des promenades équestres	Privé		×	
Suivi des espèces végétales protégées : évolution de la population de la Cistude d'Europe, de <i>Arméria Soleirolii</i> et <i>Delphinium pictum</i>	(fiche action n°4 « Delta du Fangu » du Document d'Objectifs NATURA 2000)	CELRL		X	
Interdiction d'accès au site des véhicules à moteur	(fiche action n°8 « Delta du Fangu » du Document d'Objectifs NATURA 2000)	CG et CELRL		×	
Maintien de l'ouverture des parcelles fortement embroussaillées et maintien de l'ouverture des espaces à gestion extensive (Entretien de la zone humide)	Maintien d'une densité de bétail compatible avec la pérennité des habitats concernés (fiches action n°1A et 1B « Delta du Fangu » du Document d'Objectifs NATURA 2000)	Privé (exploitant)	X		
Recommandation Travail en collaboration avec le Pôle Relais Lagunes Méditerranéennes		CERLR	X		

Coût estimatif de la valorisation et de la protection des zones humides = 120 000 € HT







Etudier et protéger les zones sensibles						
Dénomination de l'action	Remarques	M. O. pressenti	Priorité		:é	
			P1	P2	Р3	
Etude de référence Etude des milieux les plus sensibles sur le bassin versant : zones de frayères, de reproduction, mares cupulaires, zones humides, delta et des espèces associées		Parc Naturel Régional de Corse	X			
PA Mise en œuvre des actions de préservation et d'une règlementation adaptée au caractère remarquable de ces zones sensibles	Elle relève de la définition de l'étude complémentaire des zones humides et sensibles ci- dessus	Parc Naturel Régional de Corse		X		

#### Coût de l'étude et de la protection des zones sensibles = 50 000 € HT

Renforcer la gestion piscicole								
Dénomination de l'action	Remarques	M. O. pressenti	P1	riorit P2	é P3			
Recommandation Création d'une AAPPMA commune avec celle de Reginu : adhésion des propriétaires riverains du Fangu et pêcheurs à cette AAPPMA		AAPPMA du Reginu		×				
Mise en place d'un parcours de pêche par l'AAPPMA du Reginu par l'intégration des propriétaires riverain et utilisation des sentiers du PNRC existant	(fiche action n°2 « Eau » du Document d'Objectifs NATURA 2000 Site FR 9400577)	AAPPMA du Reginu		X				
Recommandation Mise en place de réserves temporaires de pêche pour la protection et sauvegarde de la truite de souche Corse (amélioration de la population de truite) et signalétique des réserves	Conservation de la truite de souche Corse, notamment dans les ruisseaux de Bocca Bianca et Ponte Rocce (fiche action n°3 « Eau » du Document d'Objectifs	AAPPMA du Reginu et PNR Corse		×				
Prélèvements et analyses génétiques de la souche Corse pour le suivi de l'évolution des populations	NATURA 2000)	AAPPMA du Reginu et PNR		X				

## Coût estimatif de la gestion piscicole = 35 000 € HT







# **VOLET B3 : A**SSURER LE PARTAGE DES RESSOURCES EN EAU ET LA SECURISATION QUANTITATIVE DES RESSOURCES EN EAU

Mobiliser la ressource au plus près de la demande							
Dénomination de l'action	Remarques	M. O.		riorit	$\sim$		
Etude de référence Redéfinition du débit de prélèvement et du débit réservé au niveau de la prise d'eau de la Cavichja	Afin de garantir l'équilibre entre les besoins du milieu aquatique et les besoins en eau potable, selon les saisons Prise en compte dans la mise en conformité de la prise d'eau sur la Cavichja pour l'alimentation en eau potable (finalisation de la Déclaration d'Utilité Publique)	SIVU Mansu- Galéria Ou OEHC	<b>P1</b>	P2	P3		
Etude des relations hydrauliques entre le Fangu, sa nappe alluviale (biseau salé, etc.) et la zone humide	Etude complémentaire	Parc Naturel Régional de Corse					
Mise en œuvre des moyens techniques et règlementaires de suivi des débits et des prélèvements sur le bassin				X			
PA Définition du débit de prélèvement maximal pour le captage dans la nappe alluviale		2		X			
Mise en place d'une station de suivi du débit dans le cours d'eau de la Cavichja	afin de garantir les équilibres entre les	: Office environnement		X			
Réalisation d'opérations de contrôle des prélèvements principaux effectués sur le bassin versant et du respect des débits réservés	prélèvements et les besoins du milieu	DIREN Office hydraulique		X			
Réalisation d'actions de communication sur les droits et devoirs des usagers sur ce sujet (voir volet C)				X			

Coût estimatif de la mobilisation de la ressource au plus prés de la demande =160 000 € HT







Optimiser la gestion de la ressource par une gestion plus économe de l'eau								
Dénomination de l'action	Remarques	M. O. pressenti	Priorit					
Diagnostic de l'état et des moyens d'amélioration du réseau d'eau potable, des ouvrages d'adduction et de mise en réserve : réalisation d'un schéma d'alimentation en eau potable sur les communes de Mansu et Galéria	Etude complémentaire	SIVU Mansu Galéria (AEP)						
PA Réalisation des travaux recommandés par le diagnostic et rationalisation du système	Travaux définis à la suite de l'étude des réseaux	SIVU Mansu- Galéria	X					

Coût estimatif de l'optimisation de la gestion de la ressource =35 000 € HT (hors travaux définis à la suite de cette étude)

Sécuriser l'approvisionnement en eau sur la base des besoins et des tendances actuelles					
Dénomination de l'action	Remarques	М. О.	Priorité		
Denomination de l'action	Kemarques	pressenti	P1	P2	<b>P3</b>
Recherche de ressources de substitution (ressources locales, aquifères locaux) ou de solutions alternatives (réservoirs, interconnexions avec les bassins versant voisins,) et définition des besoins en eau	Au regard de l'évolution des populations, de la fréquentation des besoins et de l'absence de ressource de substitution identifiée à ce jour dans le contexte de déficit	Parc Naturel Régional de Corse	X		
PA Actions d'aménagement pour la sécurisation de l'approvisionnement ou le stockage de l'eau	Définies à la suite de l'étude ci-dessus	Parc Naturel Régional de Corse		X	X

Coût estimatif de la sécurisation quantitative de l'approvisionnement en eau (étude seulement)=50 000 € HT







## **VOLET C: A**SSURER L'ANIMATION, LA COORDINATION, LA COMMUNICATION, LA SENSIBILISATION

Créer des outils pour l'information au public — Communication et valorisation					
Dénomination de l'action	Remarques	MO proposée	Priorité		
Temarques		тто ргорозсо	P1	P2	Р3
Réalisation et diffusion d'un bulletin d'information à destination de l'ensemble des acteurs locaux et du public	Voir avec associations déjà engagées sur ce thème	Parc Naturel Régional de Corse		X	
Réalisation de plaquettes techniques thématiques (risques, économie ressource, préservation milieu), organisation de réunions et de journées événementielles (conférence estivales)		- Casa Marina		X	
Réalisation d'un site internet	Pour le suivi des actions du Contrat, qualité des eaux, informations sur le Fangu	Parc Naturel Régional de Corse		X	
Poursuivre les actions éducatives menées avec la CASA MARINA (avec les associations déjà engagés sur ce thème)	Voir avec associations déjà engagées sur ce thème	Parc Naturel Régional de Corse	×		
Définir un programme scolaire spécifique pour les eaux douces du bassin du Fangu	von avec associations deja engagees sur ce theme	- Casa Marina			

#### Coût estimatif de la création des outils pour l'information au public = 150 000 € HT

Coordination et animation du Contrat					
Dénomination de l'action	Remarques	MO proposée	P P1	riorit P2	é P3
Poste de chargé de mission coordinateur du contrat de rivière	Poste déjà existant	Parc Naturel Régional de Corse	X		

#### Coût estimatif de la coordination et de l'animation du contrat de rivière = /







#### **□ LES ETUDES COMPLEMENTAIRES**

Elles seront à engager avant l'élaboration du dossier définitif du Contrat de Rivière. Elles sont rendues nécessaires, à l'issue du diagnostic, afin de combler des lacunes sur la connaissance à avoir sur les thèmes qu'elles abordent et pour affiner le programme du Contrat de Rivière

Dénomination de l'étude	Remarques	M. O. pressenti	Coût estimatif € HT
Diagnostic de l'état et des moyens d'amélioration du réseau d'eau potable, des ouvrages d'adduction et de mise en réserve sur les communes de Mansu et Galéria — cartographie du réseau		SIVU Mansu Galéria (AEP) Communes réseau d'alimentation	35 000 €
Etude des relations hydrauliques entre le Fangu, sa nappe alluviale et le delta	Evaluation de la vulnérabilité de la nappe alluviale en relation avec le Fangu et les sources proches d'alimentation	Parc Naturel Régional de Corse	30 000 €

L'étude pour la valorisation des boues de la station de Galéria, essentielle, considérée dans un premier temps comme étude complémentaire, n'est plus présentée comme telle, car démarrée en 2007.

Montant estimatif total des études complémentaires =65 000 € HT

Ces études complémentaires sont détaillées par fiches en annexe 3.







#### □ Synthèse des montants

> Coût estimatif du Volet A = 360 000 € HT (hors travaux

réseau et mise en conformité IAA)

Coût estimatif du Volet B = 530 000 € HT (sans travaux éventuels d'adduction d'eau)

Coût estimatif du Volet C = 150 000 € HT

Coût Total = 1 040 000 € HT

dont coût des études complémentaires = 65 000 € HT soit Total estimatif Contrat de Rivière = 975 000 € HT

Ces montants sont estimatifs et demandent à être affinés au cours de l'élaboration du dossier définitif du contrat de rivière du Fangu, et à la suite des études complémentaires.







## PIECE 6

# Proposition de composition du Comité de Rivière







Le contrat de rivière a pour objectif une gestion pérenne et cohérente des milieux aquatiques dans le bassin versant, définie dans la concertation.

La mise en œuvre de ce contrat de rivière repose sur deux entités dont les rôles sont complémentaires :

- **La structure porteuse**, compétente techniquement et territorialement, maître d'ouvrage de l'élaboration du contrat de rivière, en charge de son animation et de son suivi ;
- Le comité de rivière, « parlement » du Contrat de Rivière, organe décisionnel de son évolution.

#### I. LA STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT DE RIVIERE

Un interlocuteur unique est indispensable pour assurer la phase d'élaboration, la mise en œuvre des interventions, puis le suivi et l'animation du contrat de rivière, afin de maintenir la cohérence des objectifs définis et des actions programmées en concertation.

Cette structure devra assurer le suivi (tableau de bord) et la cohérence des actions entreprises par différents maîtres d'ouvrage, qu'elle assistera le cas échéant, et pilotera quelques interventions qui pourront relever d'une maîtrise d'ouvrage directe.

Elle définira les moyens à mettre en œuvre et leur financement, en liaison étroite avec le comité de rivière.

Le Parc Naturel Régional de Corse est une structure de gestion territoriale et d'animation, disposant de moyens suffisants et des compétences nécessaires pour coordonner la mise en œuvre du contrat de rivière du Fangu.

Il dispose déjà d'un technicien de rivière qui assure le suivi des actions entreprises sur le bassin versant depuis plusieurs années.

A ce titre, le Parc Naturel Régional de Corse, initiateur du projet de Contrat de Rivière, semble être actuellement la structure légitime pour assurer ce rôle.

Il serait souhaitable que cette structure, ainsi que les moyens qu'elle engagera ici, soient maintenus au-delà de ce contrat de rivière, de manière à assurer la pérennité de la dynamique locale, de l'adhésion des partenaires et d'un certain nombre d'actions se réalisant au-delà du délai contractuel (entretien par exemple).

#### Nota

Toute autre entité que le Parc disposant de la légitimité et des compétences techniques et territoriales nécessaires à la mise en œuvre et à l'animation du contrat de rivière du Fangu peut être la structure.







#### II. LE COMITE DE RIVIERE

Le Comité de Rivière est chargé de piloter l'élaboration du Contrat de Rivière en assurant la concertation la plus large possible entre tous les partenaires.

Il est un lieu de débat entre les différents acteurs, garant du respect des objectifs et des actions définis en concertation.

Il sera l'organe « institutionnel » de la concertation et de l'évolution du contrat de rivière.

#### **□ SES MISSIONS**

Le Comité de Rivière aura pour missions :

- d'organiser la concertation durant la phase d'élaboration du dossier définitif conduisant à la définition des objectifs du contrat;
- d'assurer la mise en œuvre et le suivi du contrat, et le réajustement, le cas échéant, des orientations d'actions ;
- d'organiser la communication et la sensibilisation auprès des personnes qu'il représente;
- de mettre en œuvre les modalités de participation éventuelle du public (enquêtes...).

La structure porteuse assure les missions d'animation pour le Comité de Rivière.

#### □ PROPOSITION DE COMPOSITION

La composition doit être équilibrée et représentative des différents acteurs et usagers, du tissu économique et social du territoire.

Constitué pour la durée du Contrat de Rivière, soit 5 ans à priori, le Comité de Rivière pourrait être composé des membres suivants :

Les représentants des services de l'état et des établissements publics

 Le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF), représentant la MISE de Haute Corse, ou son représentant







- Le Directeur Régional de l'Environnement (DIREN) ou son représentant
- Le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales de Haute Corse (DDASS) ou son représentant
- Le Directeur de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) anciennement Conseil Supérieur de la Pêche (CSP) ou son représentant
- Le Directeur Départemental de l'Equipement de Haute Corse (DDE) ou son représentant
- Le Directeur de l'Office National des Forêts (ONF) de la Corse ou son représentant
- Le Directeur de l'Agence de l'Eau ou son représentant
- Le Directeur de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) ou son représentant
- Le Préfet de Haute Corse ou son représentant
- Le Directeur du Conservatoire de l'Espace Littoral (CELRL) ou son représentant
- Le Directeur des Services Vétérinaires (DSV) ou son représentant
- Le Directeur du Centre Régional de Propriété Forestière (CRPF) ou son représentant

Soit 10 membres

#### Les représentants des collectivités et leurs établissements publics

- Le Président du Conseil Exécutif de la Collectivité Territoriale Corse (CTC) ou son représentant
- Le Directeur de l'Office d'Equipement Hydraulique de Corse (OEHC) ou son représentant
- Le Directeur de l'Office de l'Environnement de Corse (OEC) ou son représentant
- Le Directeur de l'Agence de Développement Economique de la Corse (ADEC) ou son représentant
- Le Directeur de l'Office de Développement Agricole et Rural de Corse (ODARC) ou son représentant
- Le Maire de Galéria ou son représentant







- Le Maire de Mansu ou son représentant
- Le Maire de Calenzana ou son représentant
- Le Président de la Communauté de Communes Calvi Balagne (CCCB) ou son représentant
- Le Président du SIVU « Acqua di u Falasorma » Manso-Galéria (Alimentation en eau potable dans la vallée du Falasorma) ou son représentant
- Le Président du SIVOM des 5 communes du Niolo ou son représentant
- Le Président du Parc Naturel Régional de Corse ou son représentant
- Le Président du Conseil Général de Haute Corse ou son représentant

#### Soit 13 membres

#### Les usagers et associations

- Le Président de l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) du Réginu (Ile Rousse)
- Un représentant de la Fédération de Corse des Associations Agrées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA)
- Le Président de la Chambre d'Agriculture de Haute Corse
- Le Président de l'Association Pour l'Etude Ecologique du Maquis (APEEM) ou son représentant
- Le Président de l'association « Les amis du Parc Naturel Régional de Corse » ou son représentant
- Le Président de l'association « Per u Falasorma sempre vivu »
- Le Président du Comité Départemental du Tourisme (CDT) ou de l'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicat d'Initiative (UDOTSI) ou leur représentant
- Un représentant des pêcheurs locaux
- Un représentant des agriculteurs/éleveurs locaux

#### Soit 9 membres





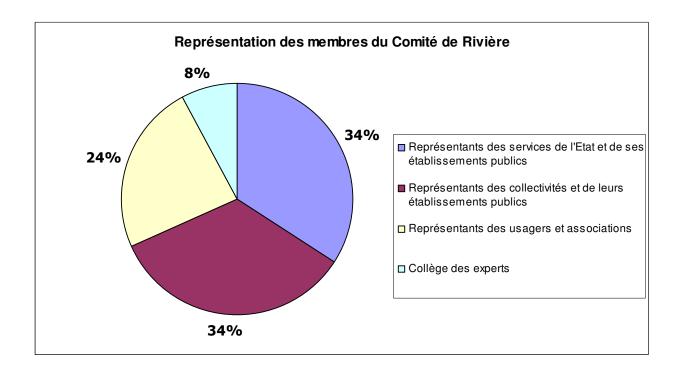


#### Collège des experts

- Un représentant de l'opérateur du DOCument d'OBjectifs NATURA 2000
   « rivière et vallée du Fango »
- Un représentant du comité scientifique « Man and Biosphère » ou son représentant
- Une personne qualifiée par sa connaissance du milieu (A Orsini, Université de Corse)

Soit 3 membres

#### Soit dans cette proposition, 35 membres



Après l'agrément du dossier sommaire de candidature par le Comité de Bassin, à l'initiative du Conseil Exécutif de la CTC, le Comité de Rivière sera constitué. Le Président du Comité de Rivière du Contrat de Rivière du Fangu sera alors désigné.

Le Comité de Rivière validera le projet définitif de Contrat de Rivière avant transmission au Comité de Bassin pour agrément. La mise en œuvre des actions pourra alors être engagée.







## **ANNEXE 1**

## **Planches cartographiques**



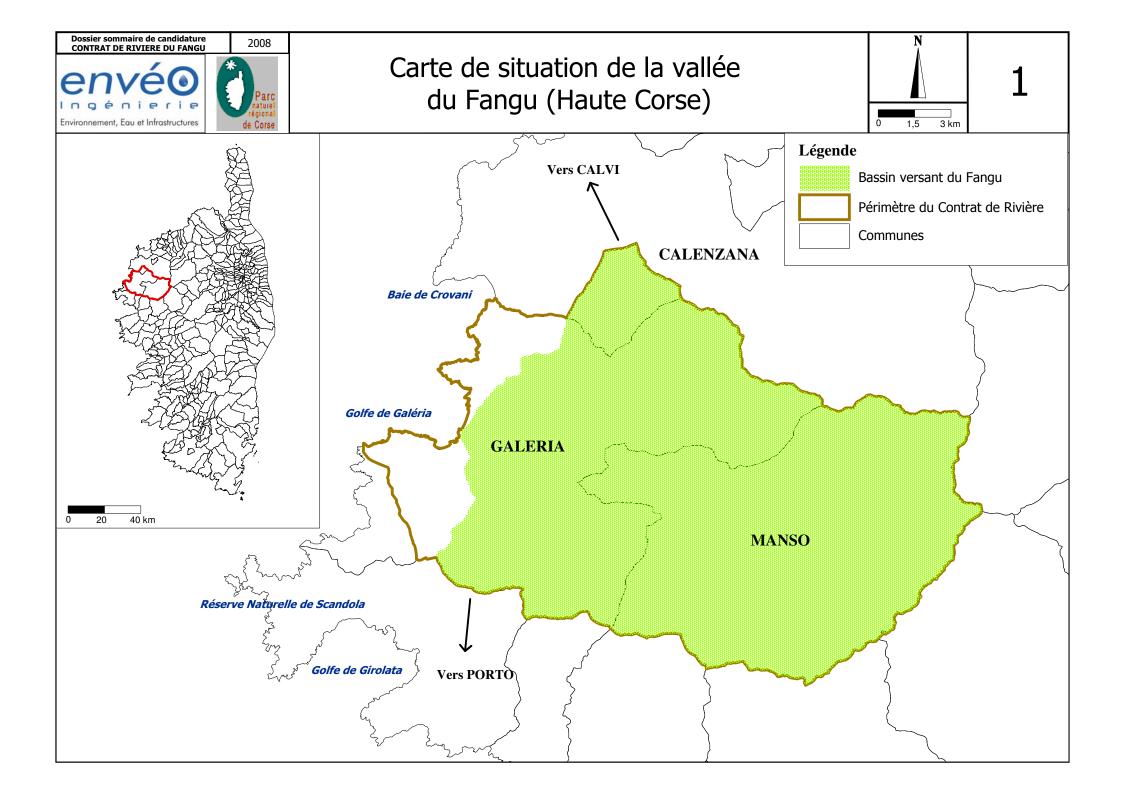


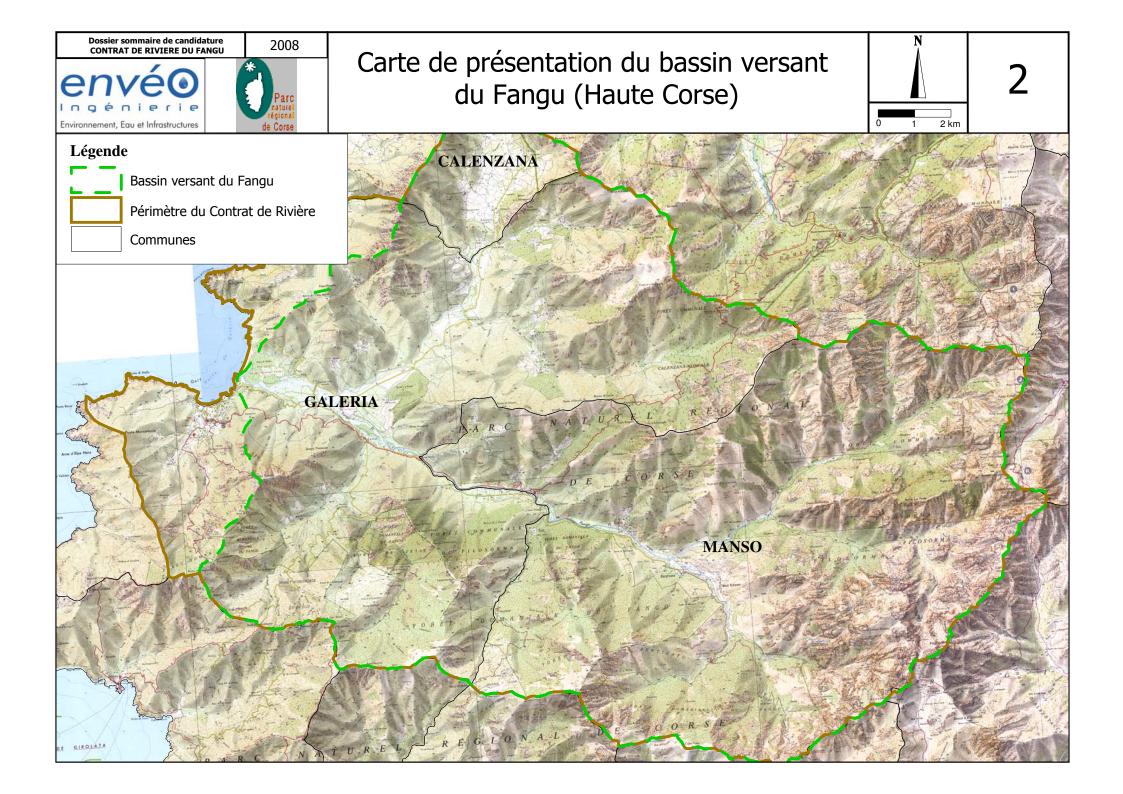


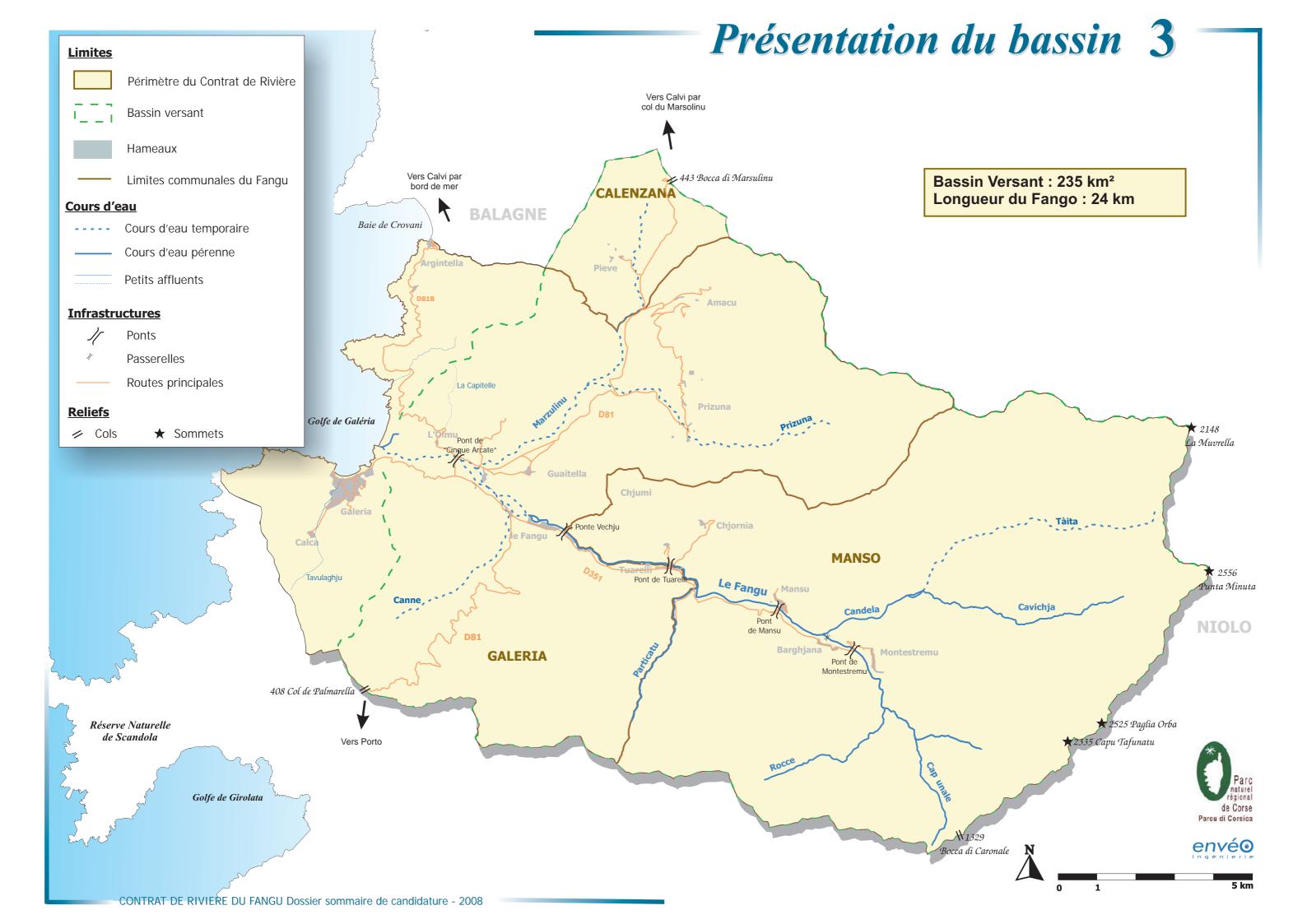
#### **LISTE DES FIGURES**

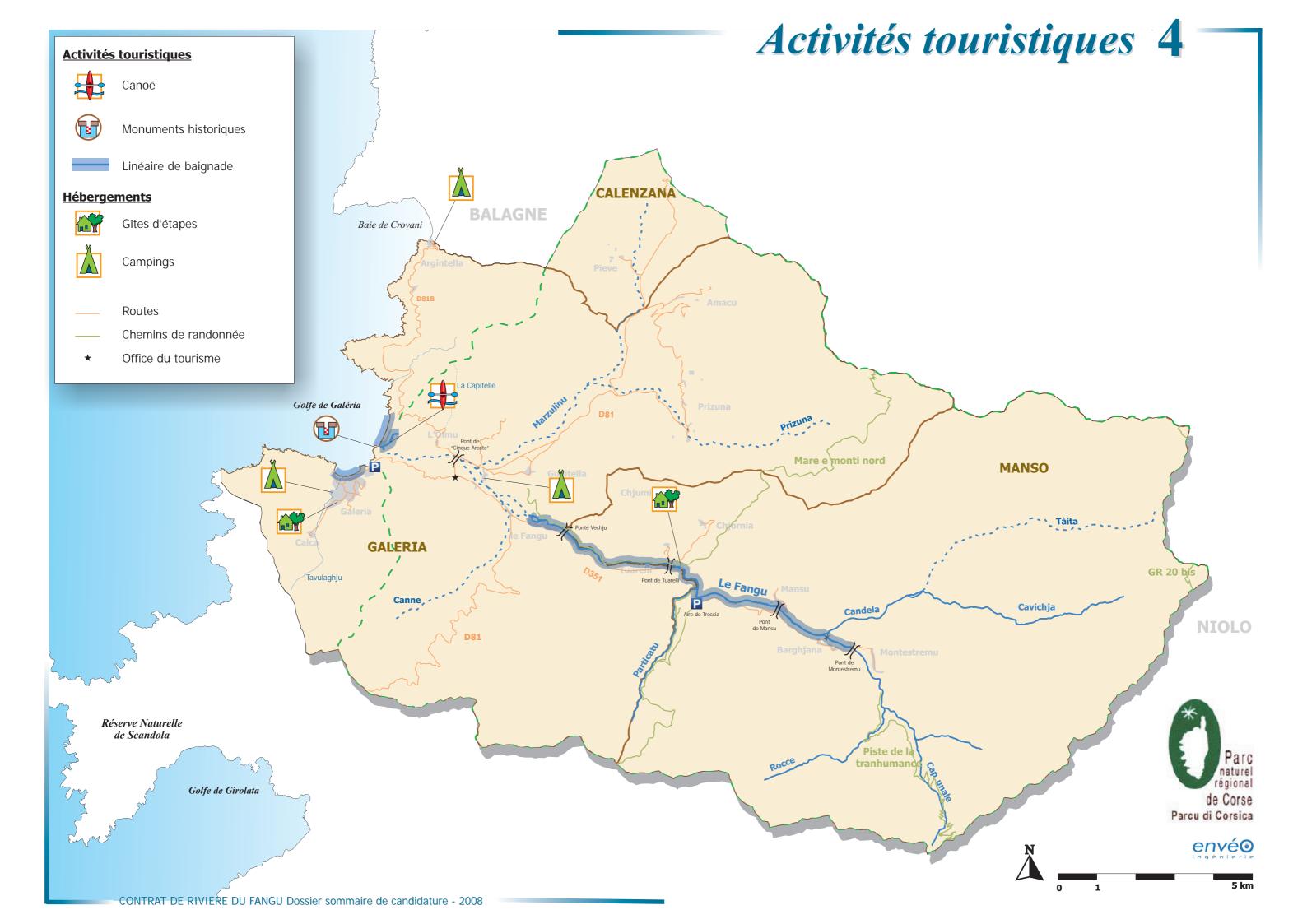
N°	INTITULE
1	Carte de situation du bassin versant du Fangu (Haute-Corse)
2	Carte de présentation du bassin versant du Fangu (Haute Corse)
3	Présentation du bassin
4	Activités touristiques
5	Exploitations agricoles et surfaces agro-pastorales
6	Ressources en eau
7	Usages de la ressource
8	Qualité de l'eau
9	Carte des facteurs potentiels d'altération de la qualité de l'eau
10	Risques inondation
11	Qualité piscicole
12	Carte des facteurs potentiels d'altération de la qualité de l'eau
13	Diagnostic
14	Enjeux et objectifs

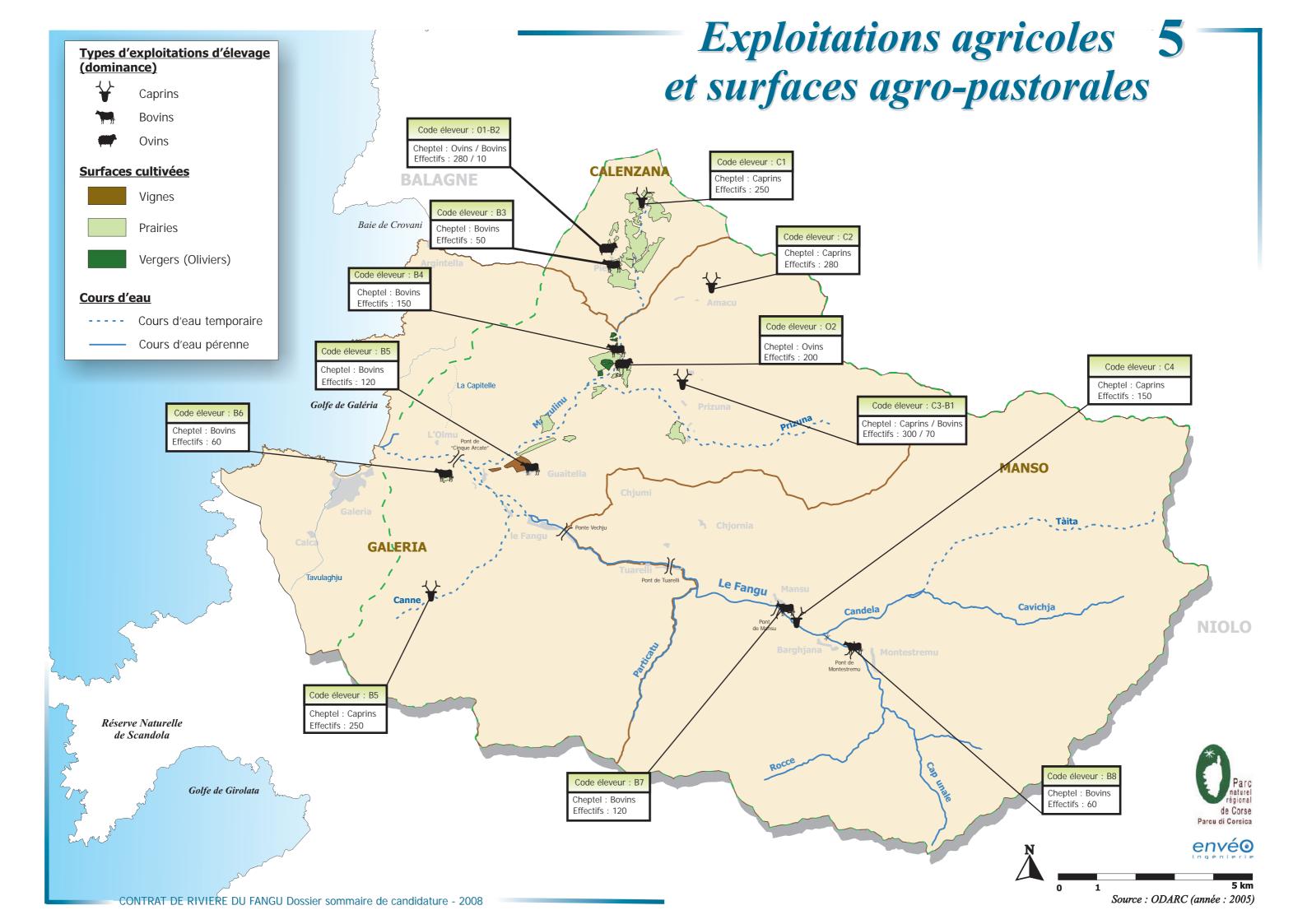




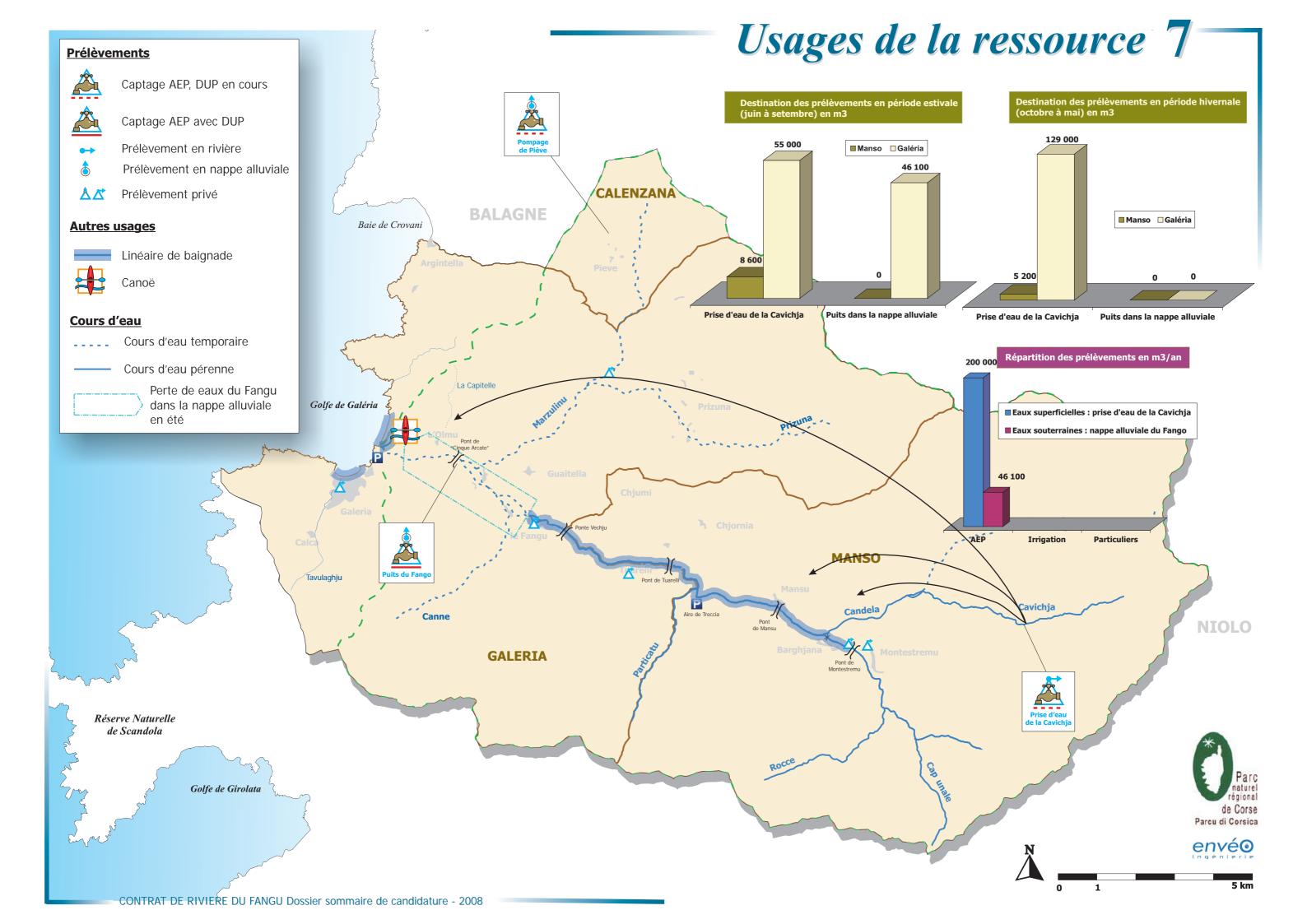


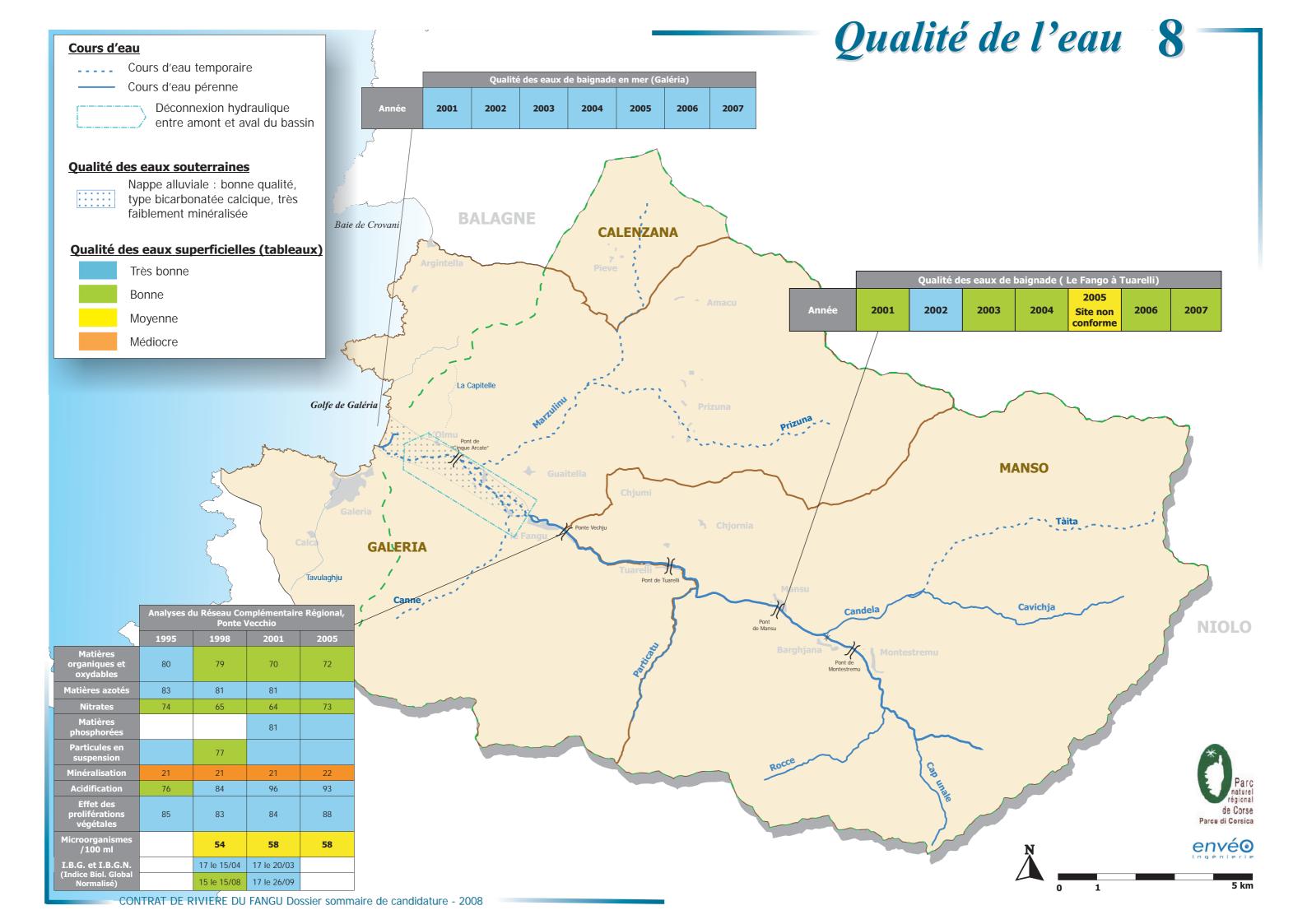


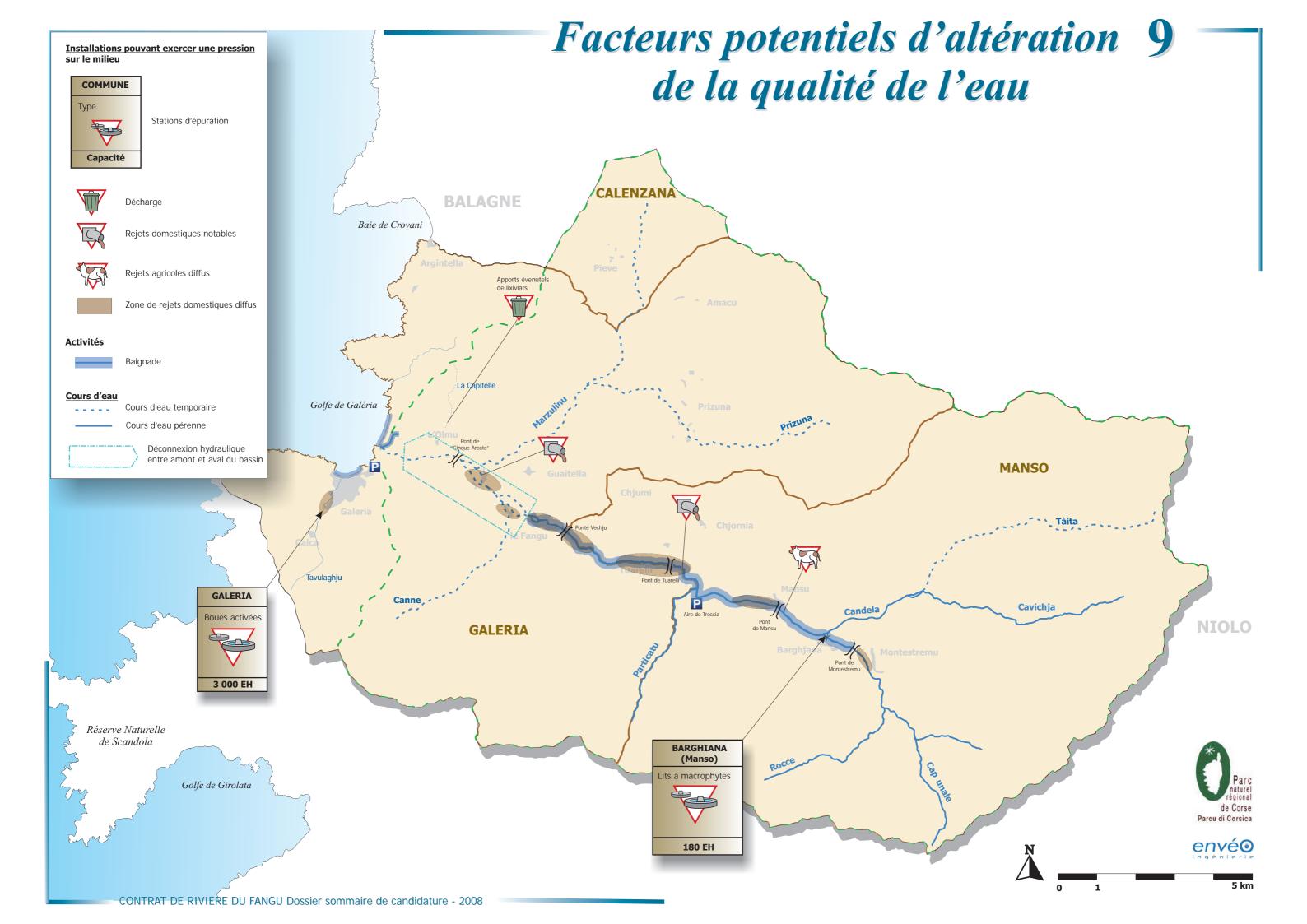


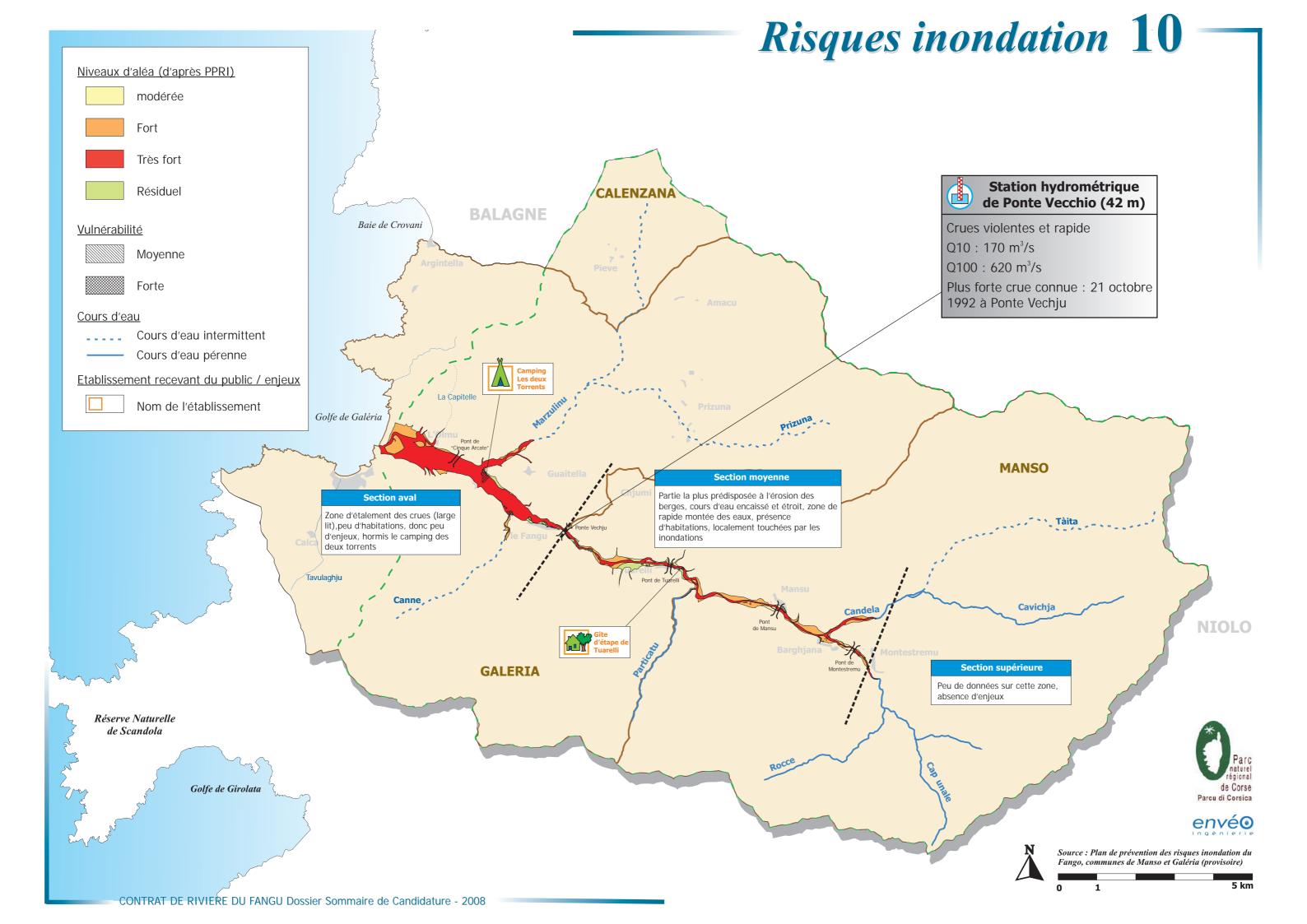




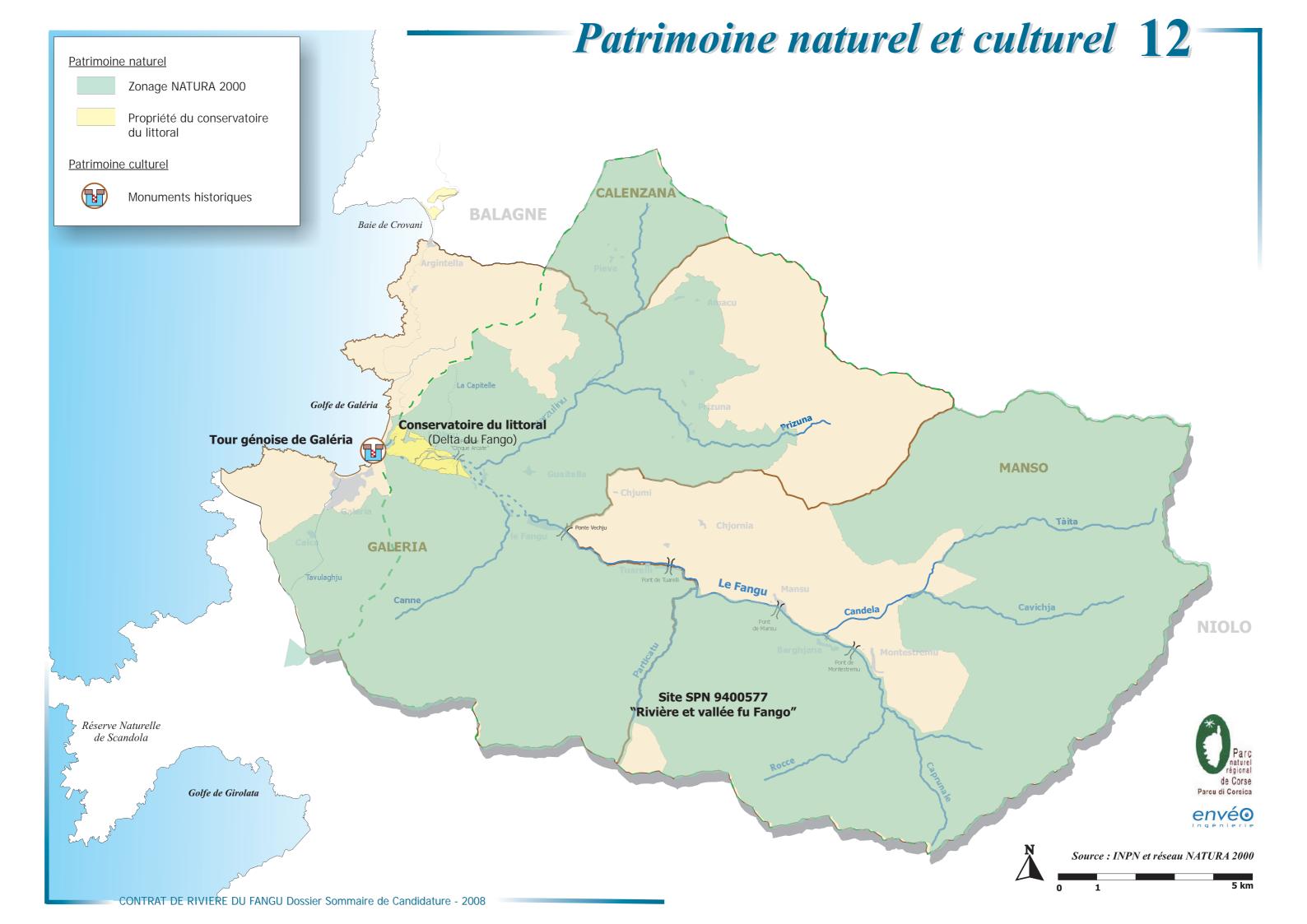


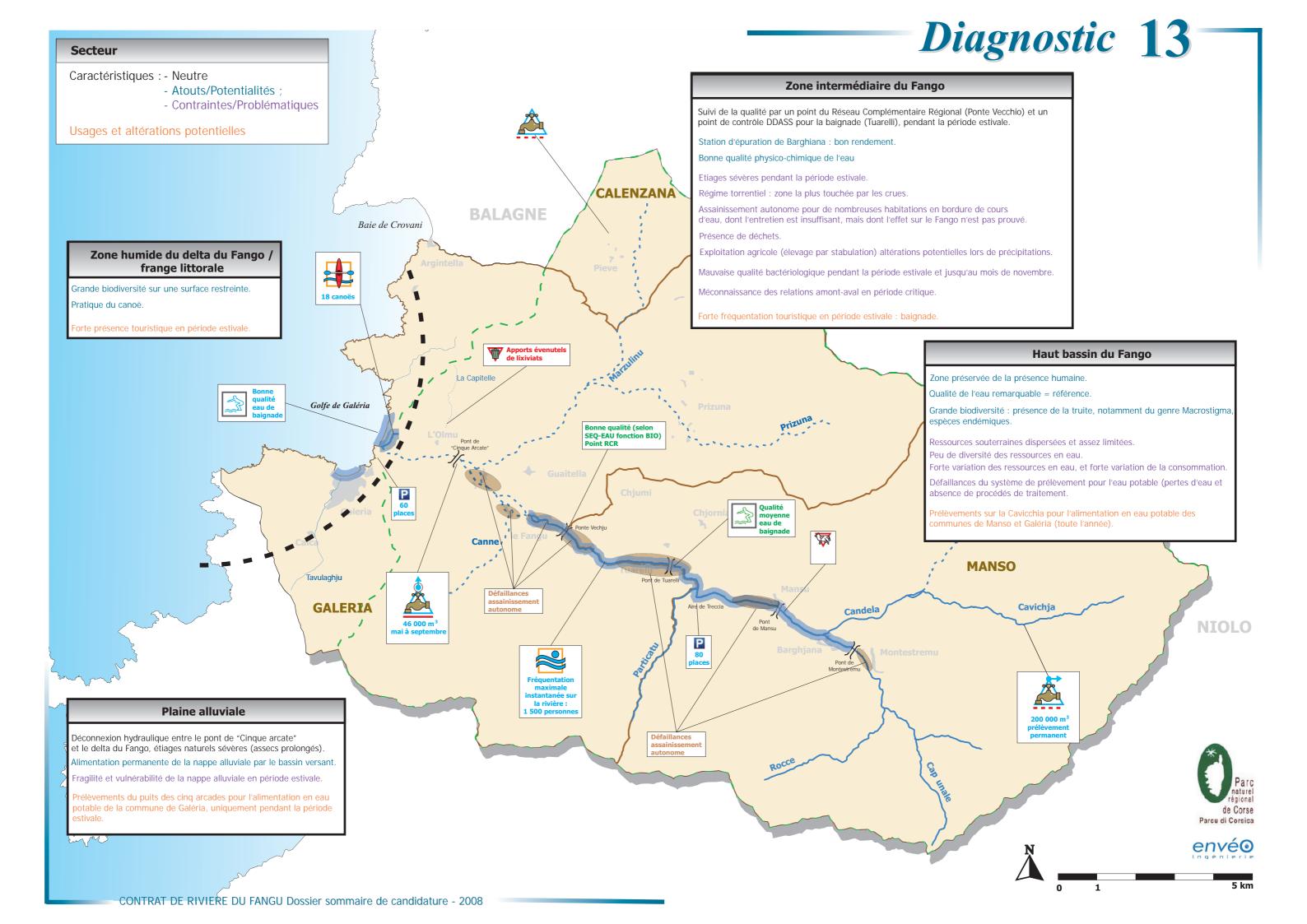


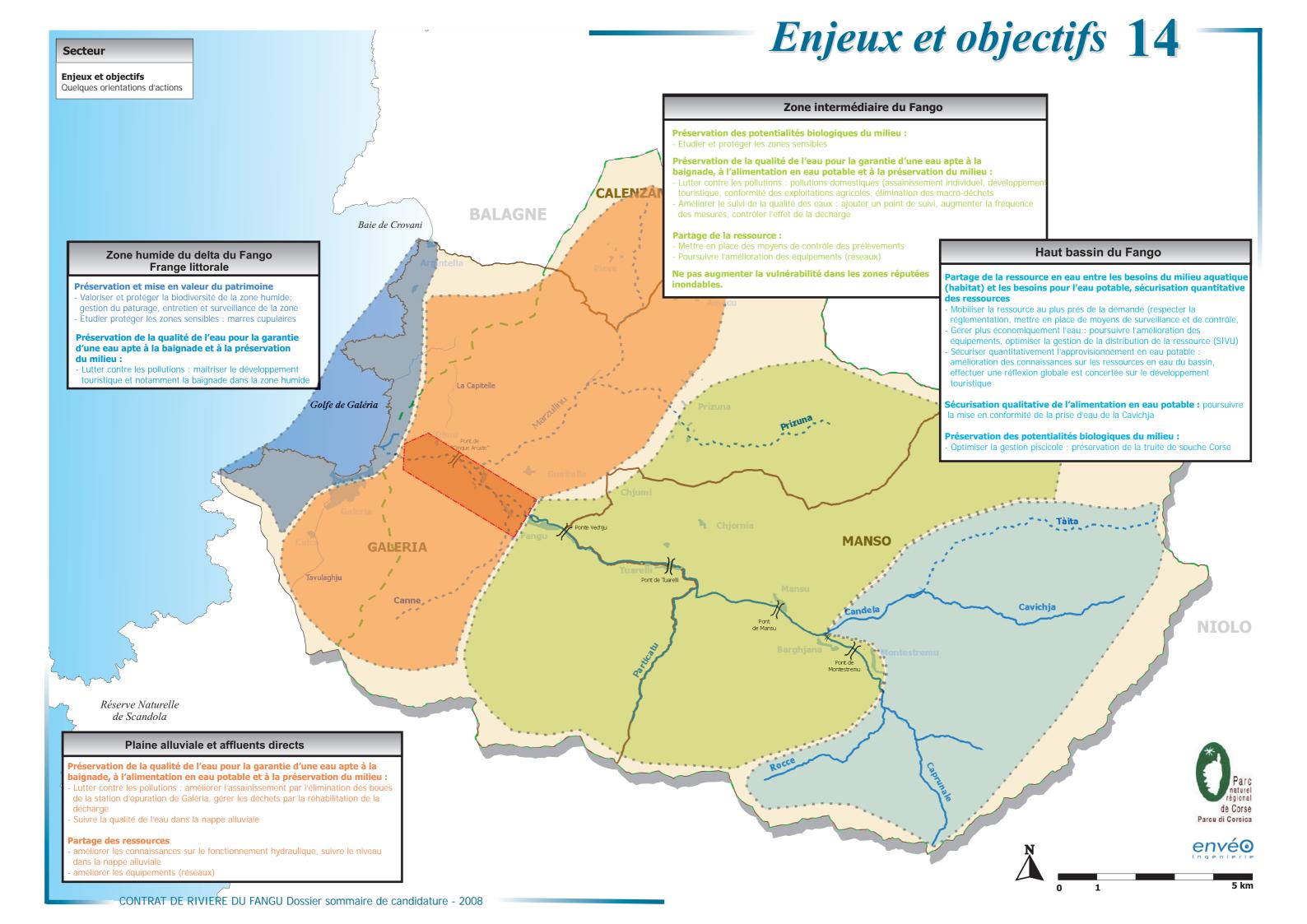
















### **ANNEXE 2**

### Fiches actions proposées





#### **■ Volet A1: Traiter les pollutions residuelles a leur source**

#### Améliorer l'assainissement des collectivités

	ORGANISATION DU STOCKAGE ET DE LA COLLECTE DES BOUES DE LA STATION D'EPURATION
l	DE GALERIA - ETUDE POUR LA VALORISATION DES BOUES
ı	

Maître d'ouvrage pressenti : **Commune de Galéria** 

**EN COURS** 

#### Contexte et description de l'opération

Le problème du stockage et du devenir des boues de la station d'épuration de Galéria n'est pas résolu.

Le stockage peut entraîner une gêne olfactive pour les estivants résidant au camping l' « Idéal camping » situé à deux cent mètres, et constitue par ailleurs une source de pollution potentielle des sols et du Tavulaghju situé à proximité, par lessivage des sols au cours des pluies. Ces boues sont stockées après déshydratation à coté de la station d'épuration, sans site aménagé. Elles séjournent là et s'éliminent progressivement.

Deux solutions sont à trouver : l'aménagement d'un site de séchage/stockage des boues sur site et la recherche des solutions pour leur élimination, hors du site.

La commune a déjà prévu d'aménager un site de stockage, suite aux recommandations du zonage d'assainissement finalisé en 2007.

Par ailleurs, une étude des différentes possibilités de valorisation a été lancée. La filière d'élimination sera ainsi prochainement définie.

<b>ETUDE</b>	DES	SOLU	TIONS	DE	VAL	ORISA	TION	/ELII	MINAT	ION
DES	BOU	ES DE	LA ST	ATI	ON D	'EPUF	RATIO	N DE	MANS	SU .

Maître d'ouvrage pressenti : Commune de Galéria

**PRIORITE 2** 

#### Contexte et description de l'opération

Le devenir des boues de la station d'épuration de Mansu n'est pas défini. La fréquence de curage pour ce type d'installation (lits plantés de roseaux) est estimée à une fois tous les dix ans. Depuis sa construction, les lits de la station n'ont encore jamais été curés.

Il faudra par conséquent, lors des premiers curages (d'ici 5 ans environ), disposer des solutions d'élimination des boues.

Les filières adoptées par Galéria pourront être mises à profit. Il s'agira toutefois de vérifier la composition des boues de Mansu et leur compatibilité avec le mode de valorisation/élimination retenu.





Maître d'ouvrage pressenti : Commune de Mansu

**PRIORITE 1** 

#### Contexte et description de l'opération

Le zonage d'assainissement est obligatoire dans toutes les communes. Il distingue les secteurs relevant du raccordement aux ouvrages publics de traitement des eaux des zones où l'assainissement individuel sera privilégié.

Cette étude est généralement l'occasion de diagnostiquer l'état des réseaux et de proposer les améliorations (réduction des eaux parasites, réparations de fuites...).

Elle permettra à terme de disposer également d'une image des sections proches du Fangu où les rejets directs seront les plus impactant pour la qualité des eaux.

TRAVAUX DE REHABILITATION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT (RESEAU)
SUR LA COMMUNE DE MANSU

Maître d'ouvrage pressenti : **Commune de Mansu** 

**PRIORITE 2** 

#### Contexte et description de l'opération

Les travaux éventuels seront entamés à la suite de leur définition dans le zonage d'assainissement et selon l'échéancier défini par celui-ci.

Sur Galéria, quelques travaux d'amélioration des réseaux sont prévus par le zonage d'assainissement déjà réalisé. Ils sont entamés (poste de relevage) et seront achevés lors du Contrat de Rivière





#### Améliorer l'assainissement individuel

#### MUTUALISATION DES MOYENS POUR LE BON FONCTIONNEMENT DU SPANC

#### **IDENTIFICATION ET RECENSEMENT DES INSTALLATIONS AUTONOMES**

#### **DEFINITION DU PROGRAMME DE REHABILITATION**

#### TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES INSTALLATIONS

Maître d'ouvrage pressenti :

Parc Naturel Régional de Corse et Communes de Mansu et Galéria

**PRIORITE 1** 

#### Contexte et description de l'opération

Les communes du bassin versant possèdent de nombreuses installations autonomes de par la dispersion des habitations. Leur entretien est réputé irrégulier et par conséquent l'efficacité en est diminuée.

Une soixantaine d'habitations disposant d'un système d'assainissement individuel et se situant à moins de 100 m de part et d'autre du lit du Fangu et de ses affluents représentent un risque d'altération potentiel de la qualité de l'eau.

L'augmentation de la fréquentation pendant la période estivale représente une pression importante notamment par les établissements recevant du public (gites d'étapes et campings dont les systèmes sont inefficaces, voire inexistants) et par les nombreuses résidences secondaires (autant que de résidences principales).

Un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a été créé sur chacune des communes, Galéria et Mansu.

Compte tenu du nombre faible d'installations mais de la nécessité de disposer des moyens techniques requis pour assurer le bon fonctionnement et à la pérennisation du SPANC, il s'agirait d'étudier les possibilités de mise en commun (mutualisation) des personnels et des moyens nécessaires au fonctionnement du SPANC, soit par la création d'une structure de SPANC intercommunale soit par délégation de ce service à une structure privée (délégation de service public).

#### Il devra s'en suivre:

- le recensement et l'expertise des systèmes d'assainissement autonome sur les deux communes
- la définition du programme de réhabilitation des installations, en priorité pour la protection des eaux du Fangu
- les travaux de mise en conformité de ces installations

Compte tenu des coûts des réhabilitations, il serait pertinent de hiérarchiser les interventions en fonction de leurs incidences sur le Fangu : les installations les plus proches à proximité des zones de baignade, les plus importantes (gîtes, camping,...) dans un premier temps,...





#### Mener une réflexion globale et concertée sur le développement touristique et sur l'accueil du public

### MISE EN PLACE DE TOILETTES SECHES A PROXIMITE DES AIRES DE STATIONNEMENT DEFINITION DE ZONES SPECIFIQUES DE BAIGNADE

REGULATION DE LA FREQUENTATION EN JOUANT SUR LA CAPACITE VARIABLE DES AIRES DE STATIONNEMENT

Maître d'ouvrage pressenti : Parc Naturel Régional de Corse

**PRIORITE 2** 

#### Contexte et description de l'opération

Une altération des eaux par une pollution bactérienne est régulièrement constatée et mesurée l'été (sans être suffisamment forte pour interdire la baignade) entre le pont de Montestremu et le Ponte Vechju. Le tourisme, caractérisé essentiellement par la baignade, exerce une pression forte et avérée sur le Fangu sur ce tronçon de 9 km fortement fréquenté en période estivale. Cette altération est d'autant plus digne d'intérêt qu'en aval, l'eau est prélevée pour l'alimentation en eau potable dans la nappe alluviale du Fangu, elle-même alimentée par les pertes du Fangu.

Ainsi, la fréquentation touristique pose aujourd'hui un risque notable d'altération de la qualité des eaux pour la pérennisation de la baignade et pour l'utilisation des eaux pour la consommation humaine. Ce risque s'étoffe si l'on considère les tendances à la réduction des écoulements observés ces dernières années.

Dans ce contexte, des mesures permettant la régulation de la fréquentation ou la mise en place d'aménagements spécifiques permettraient de limiter l'impact sur le milieu (et de sauvegarder l'usage) :

- **Encadrer les zones de baignade :** favoriser la baignade dans des zones spécifiques où les enjeux sont moindres (après étude complémentaire sur la définition des zones sensibles et sur la base de la préservation de la qualité de l'eau vis-à-vis des usages) ;
- **Réguler la fréquentation** en jouant sur la capacité variable des aires de stationnement et en mettant en place des aménagements spécifiques (maisons d'informations au public, aires de pique-nique, etc.);
- **Mettre en place des sanitaires** à proximité des sites de fréquentation (aires de stationnement), après avoir effectué une étude hydrogéologique des sites destinés à les recevoir
  - On pourra par exemple, selon la nature du sol, mettre en place des « toilettes sèches », latrine qui n'utilise pas d'eau et permet de récupérer les excréments pour en faire du compost ;
- Envisager des médias de sensibilisation sur ce sujet à destination des touristes : plaquettes...





#### Maîtriser les pollutions agricoles

### DIAGNOSTIC DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DEFINITION DES OPERATIONS COORDONNEES DE MISES AUX NORMES/CONFORMITE

Maître d'ouvrage pressenti :

Eleveurs en collaboration avec la Direction des Services Vétérinaire et la Chambre d'agriculture **PRIORITE 1** 

Contexte et description de l'opération

#### **Concernant les élevages :**

L'élevage est essentiellement extensif et il n'a pas d'impact significatif. Il n'y a pas de zone définie comme vulnérable aux pollutions agricoles sur le bassin versant.

Quelques stabulations sont présentes en bordure de rivière et on peut constater une légère eutrophisation à l'aval des sites.

Un diagnostic concernant les charges polluantes émises, ainsi que la mise en œuvre des opérations coordonnées de mise aux normes des exploitations pour la récupération des effluents d'élevage seraient à envisager, en suivant les recommandations déjà existantes en terme d'exploitation agricole (élevage) pour la protection des eaux.

Ce diagnostic pourra être réalisé dans le cadre du diagnostic des exploitations agricoles préconisé dans le document d'objectifs NATURA 2000. Il sera accompagné de la rédaction de contrats entre les agriculteurs et l'Office de l'Environnement de Corse.

#### **Concernant les cultures:**

Elles sont relativement peu développées et n'ont pas une incidence qualifiée sur la qualité des eaux.





#### Gérer les déchets

#### MISE EN ŒUVRE DE LA REHABILITATION DE LA DECHARGE DE CAPITELLE

Maître d'ouvrage pressenti :
Communauté de communes Calvi-Balagne

**PRIORITE 1** 

#### Contexte et description de l'opération

Il existe une décharge de tout venant à proximité du ruisseau de la Capitelle. La décharge de Capitelle, altère légèrement la qualité des eaux souterraines par infiltration et ruissellement des eaux de pluie des produits issus des déchets, tels que les hydrocarbures ou les métaux lourds. Elle constitue ainsi une menace pour la nappe alluviale qu'elle rejoint plus en aval.

Le diagnostic du bureau d'études 2AE réalisé pour la compte de la commune de Galéria a permis d'établir un programme de travaux de réhabilitation. Cette décharge continuera ensuite d'être utilisée en tant que déchèterie. La réhabilitation de cette décharge sera mise en œuvre prochainement (phase de consultation).

### Installation de poubelles ecologiques sur les sites frequentes en periode estivale

Maître d'ouvrage pressenti : Communauté de communes Calvi-Balagne

**PRIORITE 2** 

#### Contexte et description de l'opération

De nombreux macro-déchets sont déposés pendant la période estivale, notamment en bordure du fleuve. Même si ce type de pollution a peu d'impact sur la qualité des eaux, elle présente l'inconvénient d'être particulièrement visible (pollution visuelle) et de contribuer largement à une perception négative de la qualité de l'environnement par le public.

Il semble alors nécessaire de mettre en place des mesures pour limiter le dépôt de ces déchets. Des poubelles intégrées à l'environnement et au paysage peuvent être installées dans les zones de plus forte fréquentation (*ex : aires de stationnement*) sur les bords du Fangu. Des poubelles ont déjà été mises en place sur le littoral par la communauté de communes Calvi Balagne (CCCB).





### **□ VOLET A2 : S**ECURISER QUALITATIVEMENT L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

### REPARATION DU PROCEDE DE FILTRATION DE LA PRISE D'EAU SUR LA CAVICHJA DEFINITION D'UN PERIMETRE DE PROTECTION

Maître d'ouvrage pressenti : SIVU Galéria-Mansu ou Office Hydraulique de Corse

**PRIORITE 1** 

#### Contexte et description de l'opération

La prise d'eau sur la Cavichja pour l'alimentation en eau potable n'est pas conforme. En effet, même si la qualité bactériologique des eaux de distribution est en général bonne, certaines campagnes ont donné des résultats moyens, voire non conformes lors de précipitations. Les sources de pollution se situent au niveau du prélèvement qui ne répond pas aux critères légaux d'exploitation et probablement au réseau de distribution (infiltration, vétusté).

Cet ouvrage ne possède pas de procédé de filtration. Le Code de la Santé Publique, articles R. 1321-38 et R.1321-39, exige un **traitement physique simple efficace et une désinfection**. Le traitement physique est présent mais ne semble pas efficace. La désinfection est quant à elle actuellement effective au niveau du premier réservoir, mais insuffisante au regard des analyses de qualité d'eau. Des améliorations et réparations doivent être réalisées sur cet ouvrage.

### FINALISATION DE LA PROCEDURE DE DEFINITION D'UN PERIMETRE DE PROTECTION DE LA PRISE D'EAU DE LA CAVICHJA

Maître d'ouvrage pressenti : **Office Hydraulique de Corse** 

**EN COURS** 

#### Contexte et description de l'opération

Afin de préserver la qualité des eaux prélevées sur la *Cavichja* pour l'alimentation en eau de Mansu et Galéria, la finalisation de la définition des périmètres de protection des captages est nécessaire (bien que les altérations observées sur le réseau le sont en aval du captage – voir ci-dessus).

Par ailleurs, cette démarche, au-delà des problématiques de qualité des eaux, doit apporter des éléments sur le débit à laisser à la Cavichja en période estivale (quelquefois en totalité asséchée pour alimenter la prise), pour le milieu naturel.

Toutefois, la réflexion doit intégrer, à moyen terme, les possibilités qui pourraient être offerte pour assurer à la fois l'alimentation en eau potable et la préservation d'un débit réservé acceptable (ressources de substitution en période estivale,...).





#### □ VOLET A3 : AMELIORER LE SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX

Maître d'ouvrage pressenti :

DIREN et/ou Parc Naturel Régional de Corse et/ou Office de l'Environnement de Corse

**PRIORITE 2** 

#### Contexte et description de l'opération

Il n'existe sur le bassin du Fangu que deux points de suivi de la qualité des eaux :

- un point de mesures à Ponte Vechju pour tous les paramètres de base, dans le cadre du Réseau Complémentaire Régional, triennal (Office de l'Environnement);
- un point de mesures au pont de Tuarelli pour le contrôle des eaux de baignade, en période estivale, chaque été. (DDASS).

Ces mesures ne permettent pas d'avoir un suivi suffisamment régulier et une bonne image de la qualité des eaux.

Le renforcement du suivi de la qualité des eaux est nécessaire afin de mieux appréhender l'évolution de la qualité de l'eau. Il nécessite la mise en place d'un suivi plus régulier de la qualité de l'eau et par une comparaison à un point référence :

- Augmentation de la fréquence des analyses au point de mesures de Ponte Vechju à une fois par an, sur les paramètres physico-chimiques, bactériologiques et mesures ponctuelles de l'eutrophisation;
- Mise en place d'un deuxième point de mesures plus en amont afin d'avoir un point de référence (celui-ci) sur les mêmes paramètres que précédemment (Par exemple à Montestremu).

Ce suivi (points de mesures) doit être cohérent avec la mise en place des points DCE (Directive Cadre sur l'Eau)





#### SURVEILLANCE DE L'IMPACT DE LA DECHARGE DE CAPITELLE

Maître d'ouvrage pressenti : DIREN et/ou Parc Naturel Régional de Corse et/ou Office de

l'Environnement de Corse

**PRIORITE 1** 

#### Contexte et description de l'opération

La décharge de Capitelle, altère légèrement la qualité des eaux souterraines par infiltration et ruissellement des eaux de pluie des produits issus des déchets, tels que les hydrocarbures ou les métaux lourds. Elle pourrait ainsi constituer une menace pour la nappe alluviale.

Ainsi, selon l'étude réalisée par le bureau d'études 2AE pour la commune de Galéria, des contrôles s'effectueront sur 3 ans à raison de 2 prélèvements par an, dans chaque piézomètre et au niveau du captage d'eau potable de Galéria, sur les paramètres physico-chimiques suivant : pH, conductivité, DBO, DCO, MES, hydrocarbures et métaux lourds (fer, cadmium, chrome, cuivre, zinc, plomb et arsenic).

Aucune mesure ne sera prise pour les lixiviats et les biogaz, l'impact de ces derniers étant faible. **Des travaux de réhabilitation sont prévus** et seront réalisés prochainement par la commune.





#### □ VOLET **B1**: Assurer LA GESTION DES RISQUES LIES AUX CRUES

#### Assurer la protection ponctuelle des zones sensibles

ENTRETIEN REGULIER DE LA VEGETATION DES RIVES DE QUELQUES AFFLUENTS			
Maître d'ouvrage pressenti : Communes de Mansu et Galéria ou Parc Naturel Régional de Corse	PRIORITE 2		

#### Contexte et description de l'opération

Les crues du Fangu sont fortes et violentes. Toutefois, les risques pour les installations humaines et les infrastructures sont réduits (vastes lits peu occupés que les crues occupe en totalité) et limités à la partie intermédiaire du fleuve. Ici on remarque que la taille conséquente du lit ou les parties de gorges dépourvues de berges meubles et de végétation, n'impliquent pas que la végétation soit entretenue pour la protection des rives (réduction du risque d'embâcle).

Il n'en est pas de même sur quelques affluents où la taille réduite des lits et le faible entretien de la végétation peut entraîner des encombrements aux ouvrages (Ex : Vallée du Marsulinu)

C'est pourquoi cette action prévoit la réalisation d'un **entretien régulier** de la végétation des rives de quelques affluents à proximité des ouvrages et de quelques installations sensibles.Il convient de définir au préalable ces sites.

A priori, il n'est pas nécessaire de prévoir des renforcements de berge ou autres protections.

SENSIBILISATION AUX RIQUES DE CRUES				
Maître d'ouvrage pressenti : Communes de Mansu et Galéria ou Parc Naturel Régional de Corse	PRIORITE 2			
Contexte et description de l'opération				
Le risque de crue est important sur le Fangu, notamment dans sa partie intermédiaire où les enjeux humains sont les plus importants.				

L'information de la population sur l'éventualité de tels événements est nécessaire. Il n'existe aucune signalisation d'information à la population sur le risque inondation actuellement.

Il convient de réaliser une **sensibilisation** sur les crues du Fangu, visuellement (repères, petites brochures) et éventuellement, par exemple dans le cadre de la finalisation du PPRi par des réunions publiques.





#### REALISATION D'UN PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Maître d'ouvrage pressenti :

Communes de Mansu et Galéria ou Parc Naturel Régional de Corse **PRIORITE 2** 

#### Contexte et description de l'opération

Un PPRI a été réalisé sur la commune de Galéria. Actuellement en révision, il n'est pas encore applicable.

A compter de l'approbation du PPRI, le PCS devra être réalisé.

En sus de la loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 qui contraint le maire à informer la population sur les mesures de prévention et de sauvegarde, la loi n°2004-811 du 13 août 2004 sur la modernisation de la sécurité civile, stipule que les Plans Communaux de Sauvegarde (P.C.S.) sont obligatoires pour les communes dotées d'un PPRI.

Ce PCS regroupera l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la sauvegarde de la population. Il déterminera, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixera l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recensera les moyens disponibles et définira la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Il est intéressant d'envisager ici une mutualisation des moyens humains et logistiques entre les deux communes du bassin.





#### Maîtriser l'urbanisation et préserver la dynamique fluviale

FINALISATION DU PPRI ET INTEGRATION AUX PLANS D'URBANISME
PRESERVATION DES ZONES NON OCCUPEES

Maître d'ouvrage pressenti : Direction Départementale de l'Equipement

**PRIORITE 1** 

#### Contexte et description de l'opération

Le risque de crue est important sur le Fangu, notamment dans sa partie intermédiaire où les enjeux humains sont les plus importants.

Un PPRI a été réalisé, mais il n'est actuellement pas applicable. Le PPRI et le zonage qu'il définit devront être respectés.

Le PLU de la commune de Galéria a pris en compte ce risque et l'urbanisation future est prévue autour du noyau centrale de Galéria ainsi que sur le littoral. Il convient de respecter le plan d'urbanisme pour la commune de Galéria, c'est-à-dire prendre en compte le risque inondation dans l'aménagement du territoire.

La commune de Mansu ne possède pas de plan d'urbanisation : ni de Plan d'Occupation des Sols, ni de Plan Local d'Urbanisme. En l'absence de plan d'urbanisation, et de manière générale, il faut mener une **politique d'aménagement de préservation des zones non occupées.** Il faudra par ailleurs créer une carte communale pour la mairie de Galéria pour faciliter cette gestion.

De cette manière, on évitera les coûts de gestion que pourraient entrainer des aménagements dans ces zones (diques, bassins d'orage) qui modifieraient par ailleurs la dynamique fluviale.





### **□ VOLET B2 : GARANTIR LA PRESERVATION ET LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE**

#### Valoriser et protéger les zones humides

### FINALISATION ET APPROBATION DE LA NOTICE DE GESTION SUR LES TERRAINS DU CONSERVATOIRE DE L'ESPACE LITTORAL

Maître d'ouvrage pressenti : Conservatoire de l'Espace Littoral

**PRIORITE 1** 

#### Contexte et description de l'opération

La principale zone humide est située dans le delta du bassin du Fangu, au niveau de l'embouchure. Cette zone humide se situe sur des terrains appartenant au Conservatoire du Littoral ; qu'il convient de protéger.

Il est ainsi nécessaire de **réactualiser**, **finaliser et approuver la notice de gestion du Conservatoire de l'Espace Littoral** pour le delta, qui prendra en compte les particularités de la zone humide, proposera des moyens techniques et règlementaires pour sa préservation, et notamment pour encadrer les pratiques qui s'y effectuent (pâturage, promenade, canoë, chasse). Cette notice devra également définir ce qui doit être fait régulièrement ainsi que les rôles de chacun.

Les actions détaillées dans la fiche suivante concernant la gestion des pratiques (participation à la démarche NATURA 2000) devront être prises en compte dans cette notice de gestion.

Le plan de gestion devra être le support de ce qui se passe dans le delta.

Le comité scientifique de la réserve Man and Biosphère devra être impliqué dans la validation du projet final.

Il s'agira également de définir et de mettre en place les outils d'évaluation de la gestion afin de qualifier son efficacité.





### PARTICIPATION ACTIVE A LA DEMARCHE NATURA 2000 DANS LE DELTA DU FANGU TRAVAIL EN COLLABORATION AVEC LE POLE RELAIS LAGUNES MEDITERRANEENNE

Maître d'ouvrage pressenti :
Conservatoire de l'Espace Littoral et/ou le Parc Naturel
Régional de Corse

**PRIORITE 1** 

#### Contexte et description de l'opération

La zone humide est associée à une zone de sources (2) et abrite des espèces telles que des joncs, scirpes, typhes, phragmites, nénuphars, callitriches, potamots. Il y a également de nombreuses libellules, quelques trichoptères, quelques reptiles tels que la Cistude d'Europe, et quelques espèces d'oiseaux aquatiques. Certaines espèces sont menacées par des espèces envahissantes allochtones *(carpobrotus Edulis)*.

- Plusieurs actions ont été proposées dans le cadre du document d'objectif NATURA 2000 sous différentes fiches actions. Les actions en faveur de la préservation du delta du Fangu sont les suivantes :
  - **\bigsigma** la limitation ou la suppression de certaines espèces envahissantes allochtones par arrachage manuel,
  - le suivi des espèces animales et végétales protégées : la Cistude d'Europe et l'Arméria Soleirolii, Delphinium pictum
  - la sensibilisation de la population touristique et récréative, par l'encadrement des activités à vocation touristique dans le delta Il s'agira notamment, dans un premier temps, de signer la convention entre le PNRC, les gestionnaires des terrains du Conservatoire du Littoral, le Conseil Général, et l'acteur privé (propriétaire)
  - ♦ La limitation de la fréquentation au site des véhicules à moteur
- Par ailleurs, les prairies de la zone humide du delta du Fangu font l'objet de pâturage par des bovins, équins ou ovins. Ce pâturage dans la zone humide, certes extensif, entraine un gène pour certaines espèces. Certaines espèces végétales sont par exemple coupées rases.

L'activité agricole, sur le bassin versant est une des principales ressources économiques. Il convient de maintenir le pâturage des bovins, tout en recherchant si nécessaire et en concertation avec les éleveurs, des adaptations permettant de préserver certaines espèces.

Il s'agit ainsi, selon le document d'objectif NATURA 2000 (delta du Fangu) :

- **de maintenir une densité de bétail compatible avec la pérennité des habitats concernés**
- by de privilégier un pâturage tardif (après le 15 août),
- de créer des mises en défens localisées pour préserver les secteurs sensibles,
- de sensibiliser les exploitants agricoles : encourager la mise en place de modes de gestion adaptés, notamment au travers de contrats agroenvironnementaux.

Ce travail pourra se faire en collaboration avec le Pôle Relais Lagunes Méditerranéennes.





#### Etudier et protéger les zones sensibles

### MISE EN PLACE D'UNE REGLEMENTATION ADAPTEE AU CARACTERE REMARQUABLE DES ZONES SENSIBLES

Maître d'ouvrage pressenti : Parc Naturel Régional de Corse

**PRIORITE 2** 

#### Contexte et description de l'opération

La vallée du Fangu, retenue en réserve de biosphère, faisant partie intégrante du Parc Naturel Régional de Corse, et l'ensemble de son cours d'eau protégé par NATURA 2000, renferment une très grande biodiversité, notamment dans sa partie amont et dans le delta (zone humide). Seule la zone aval est quasiment dépourvue d'espèces aquatiques du fait de la déconnexion hydraulique (assèchement estival).

Il existe également de nombreux milieux sensibles sur le bassin versant (frayères, mares cupulaires), abritant de nombreuses espèces, dont certaines sont protégées ou endémiques.

La connaissance des zones sensibles reste toutefois limitée, ne permettant pas une protection optimale de leur biodiversité.

Par ailleurs certaines d'entre elles sont exposées à la pression touristique, telles que le delta de par sa situation proximale à la plage, ou encore les zones de frayères pour la blennie au droit des zones de baignade sur le Fangu.

Dans un premier temps, il s'agit **d'étudier et de définir plus précisément ces zones sensibles** afin de délimiter les zones à préserver. **Des mesures de protection spéciales** seront définies, propres à ces sites si elles s'avèrent nécessaires (renforcement des mesures de gestion ou de préservation). Une règlementation adaptée devra ainsi être définie.

Ainsi, certains sites pourront être rendus inaccessibles à la fréquentation (réduction du piétinement, de la cueillette, etc.). D'autres pourront faire l'objet d'aménagements spécifiques pour leur préservation.

#### Renforcer la gestion piscicole

CREATION D'UNE AAPPMA COMMUNE AVEC CELLE DE REGINU			
Maître d'ouvrage pressenti : <b>AAPPMA de Reginu</b>	PRIORITE 2		

#### Contexte et description de l'opération

Même si le nombre de pêcheurs est faible, la gestion piscicole du Fangu n'est pas organisée.

L'adhésion des riverains à l'AAPPMA de la vallée du Réginu est un des objectifs NATURA 2000. Le président de cet AAPPMA confirme sa volonté d'annexer cette partie du territoire. Ses projets sont variés, tournés essentiellement sur la préservation des souches locales et l'éducation à l'environnement.

Elle se concrétisera par la mise en place d'un parcours de pêche et par l'utilisation des sentiers du Parc Naturel Régional de Corse existants.





#### PRELEVEMENTS ET ANALYSES GENETIQUES SUR LES TRUITES

### MISE EN PLACE DE RESERVES POUR LA PROTECTION ET SAUVEGARDE DE LA TRUITE DE SOUCHE CORSE

Maître d'ouvrage pressenti : Parc Naturel Régional de Corse

**PRIORITE 2** 

#### Contexte et description de l'opération

Des pêches électriques ont été effectuées le 18/07/2006 par le Conseil Supérieur de la Pêche sur les affluents du Fangu. Des études génétiques ont étés réalisées par le CNRS de Montpellier.

Ces mesures ont montrées que certains cours d'eau étaient fortement hybridés, tels que le Fangu et la Cavichja. En revanche, sur certains des affluents, l'hybridation est faible et un retour à une population 100 % « Salmo trutta Macrostigma » est envisageable.

Dans le cadre du programme LIFE consacré à la truite de souche Corse, la population fera prochainement l'objet d'une opération expérimentale de restauration de la souche sauvage actuellement introgressée par les gènes domestiques de la truite atlantique par la création de deux réserves.

Des **prélèvements et des analyses génétiques** de la souche Corse sont ainsi effectués pour suivre l'évolution des populations.

Une sensibilisation des riverains, des pêcheurs et du jeune public est nécessaire pour diminuer les risques de prélèvements abusifs ou interdits et permettre de conserver au mieux les souches locales de truite fario. Cette sensibilisation peut être soutenue par l'AAPPMA ou la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques. Cette démarche entre déjà dans le programme life macrostigma mais doit être poursuivie.

Un suivi des populations et de leur état pourra ensuite être entrepris tous les cinq ans avec au moins une station par zone piscicole.





### **□ VOLET B3 : A**SSURER LE PARTAGE DES RESSOURCES EN EAU ET LA SECURISATION QUANTITATIVE DES RESSOURCES EN EAU

#### Mobiliser la ressource au plus près de la demande

### REDEFINITION DU DEBIT DE PRELEVEMENT ET DU DEBIT RESERVE AU NIVEAU DE LA PRISE D'EAU DE LA CAVICHJA

Maître d'ouvrage pressenti : SIVU Mansu-Galéria et/ou Office de l'Environnement de Corse

**PRIORITE 1** 

#### Contexte et description de l'opération

Les prélèvements en eau de la prise d'eau de la Cavichja respectent difficilement le débit réservé en période estivale, et de ce fait le débit minimum nécessaire à la population aquatique et conduisant à une perte de la biodiversité (réduction du nombre d'habitats et de leur diversité). On suppose également une participation potentielle à l'assèchement de certains tronçons générant une discontinuité entre les milieux.

La mise en place d'un **débit réservé**, sur la prise du Cavichja est nécessaire afin de garantir une alimentation régulière du tronçon aval jusqu'à la confluence avec le torrent de Bocca Bianca, tout en préservant l'usage de l'eau.

Ce débit réservé peut être éventuellement modulé en été pour permettre un écoulement superficiel suffisant. **Un débit minimum biologique devra être défini et proposé**. Signalons que la Cavichja présente des **populations de truites de souche corse** encore relativement préservées.

La redéfinition du débit de prélèvement devra garantir cet équilibre. Elle devra bien entendu être accompagnée d'autres mesures destinées à maintenir l'alimentation en eau potable (cf..ci après).





### MISE EN ŒUVRE DES MOYENS TECHNIQUES ET REGLEMENTAIRES DE SUIVI DES DEBITS ET DES PRELEVEMENTS SUR LE BASSIN VERSANT

Maître d'ouvrage pressenti : DIREN et/ou OEHC et/ou Office de l'Environnement de Corse

**PRIORITE 2** 

#### Contexte et description de l'opération

• La ressource en eau du Fangu et de ses affluents est soumise à une forte pression de prélèvement pour l'alimentation en eau potable dans un contexte possible de diminution de cette ressource.

L'unique source de données de valeurs de débit sur le bassin versant provient de la station de mesures en amont de Ponte Vechju (les mesures sont actuellement collectées par la DIREN).

Il s'agit de mettre en œuvre un **réseau de suivi pérenne du débit de l'affluent la Cavichja** concernés par les prélèvements en eau potable.

Il pourrait s'agir d'une station de mesures du débit automatisée et d'une échelle limnimétrique permettant un suivi de l'évolution du débit. Il faudra prévoir la collecte et le traitement des données et assurer l'entretien du réseau.

Cette station de mesures permettra de vérifier que le débit réservé ou le débit minimum biologique est respecté.

Elle permettra éventuellement, en situation critique, d'alerter le déclenchement de mesures alternatives (de sécurité) pour l'alimentation en eau potable et pour la préservation du débit réservé.

• Par ailleurs sur le bassin versant, quelques prélèvements particuliers ne sont pas déclarés. La réalisation d'opérations de contrôle des prélèvements et du respect des débits réservés est nécessaire pour les plus importants d'entre eux.

Ces opérations de contrôle, pour être efficaces à plus long terme, devront s'accompagner d'abord d'actions de communication sur les droits et devoirs des usagers et sur les problématiques liées à l'eau sur le bassin versant.

L'étude hydraulique prévue **en étude complémentaire** améliorera les connaissances sur les relations Fangu – nappe – delta. Elle sera facilitée par la mise en place récente (septembre 2007) d'un appareil de mesure automatique des hauteurs d'eau dans le captage de la nappe alluviale. Suite à cette étude hydraulique, il sera intéressant d'évaluer **un débit de prélèvement maximal pour le captage dans la nappe alluviale** afin de ne pas porter atteinte à cette dernière, et de prévoir les mesures alors à envisager.





### Optimiser la gestion de la ressource par une gestion plus économe de l'eau

			,
DEALTCATION DE	ES TRAVAUX DE REPARATIO	ALET DATIONINIALICATION	I DEC DECEALLY D'EALL
LEALISATION DE	S IRAVAUX DE REPARAIIU	IN EI KAIIUNNALISAIIU	N DES RESEAUX D EAU

Maître d'ouvrage pressenti : SIVU Mansu-Galéria

**PRIORITE 2** 

#### Contexte et description de l'opération

Sur la commune de Mansu et de Galéria, les compteurs individuels et généraux ont mis en évidence des pertes d'eau sur le réseau, des fuites en particulier, et quelques branchements non connus.

Ces pertes sont mal évaluées, notamment pour certains hameaux. Dans le contexte actuel de déficit, et consécutivement aux situations limites vécues ces dernières années, une étude complémentaire sera réalisée afin de diagnostiquer l'état et les moyens d'amélioration du réseau d'eau potable, des ouvrages d'adduction et de mise en réserve sur les communes de Mansu et de Galéria – voir fiche étude complémentaire

Les travaux d'optimisation et de réparation des réseaux seront réalisés suite à cette étude, dans le cadre du contrat de rivière.

Par ailleurs, le réseau d'eau potable qui alimente Tuarelli descend jusqu'au pont de Cinque Arcate puis remonte, alors que le réservoir de Tuarelli pourrait alimenter les deux parties du hameau.

L'étude (puis d'éventuels travaux) devront également essayer de rationaliser le système existant.





Sécuriser l'approvisionnement en eau sur la base des besoins et des tendances actuelles de réduction des

### RECHERCHE DE RESSOURCES DE SUBSTITUTION OU DE SOLUTIONS ALTERNATIVES ACTIONS D'AMENAGEMENT POUR LA SECURISATION DE L'APPROVISIONNEMENT OU LE STOCKAGE DE L'EAU

Maître d'ouvrage pressenti : Parc Naturel Régional de Corse

**PRIORITE 1** 

#### Contexte et description de l'opération

• La ressource en eau du Fangu et de ses affluents est soumise à une forte pression de prélèvement pour l'alimentation en eau potable. Les conditions de sécheresse qui ont sévi ces dernières années ont déjà abouti au manque d'eau pour certains hameaux. Les ressources sont au plus bas pendant la période de plus forte fréquentation.

Actuellement, il n'existe pas de sources potentielles de substitution connues dans le cas où la prise d'eau de la Cavichja et la nappe alluviale ne suffiraient pas pour l'alimentation en eau potable. L'absence d'autres sources de substitution connue sur le bassin ne fait qu'aggraver la précarité de la disponibilité de la ressource en eau. L'évolution prévisible de ces besoins n'est par ailleurs pas connue.

**L'état des lieux DCE** met en évidence sur le bassin du Fangu, l'amélioration des connaissances des nappes et aquifères du socle et par là les prévisions doivent être affinées par un suivi rigoureux des potentialités et des prélèvements (y compris les forages des particuliers, dont la loi sur l'eau de 1992 exige des dispositifs de comptage).

• Il convient de réaliser une **recherche des ressources disponibles** sur la base des éléments de connaissances existants et d'investigations plus poussées. Il s'agit de qualifier et de quantifier la ressource en eau disponible sur le bassin versant.

Le devenir de cette ressource sur 20 ans sera abordé dans la perspective des éventuelles évolutions climatiques actuelles.

Par ailleurs **les besoins en eau** actuels et leur évolution prévisible seront définis en regard des ressources disponibles.

Enfin, cette étude établira **différents scénarii**, des solutions envisageables de sécurisation en concertation étroite avec les acteurs concernés :

- recherche de ressources de substitution locale (forages,...)
- stockage hivernal
- interconnexions avec les bassins versants voisins...

Le scénario retenu sera détaillé au niveau de la faisabilité.

Il devra s'en suivre la définition de mesures et d'actions d'aménagement pour la sécurisation de l'approvisionnement ou le stockage de l'eau : réduction progressive et à terme arrêt des prélèvements sur la Cavichja, utilisation seulement en substitution au cours des périodes critiques (en lien avec des appareillages de suivi des débits tels que décrits plus haut, définition des capacités d'accueil...





#### VOLET C - ANIMATION DU CONTRAT DE RIVIERE, SENSIBILISATION ET INFORMATION DES ACTEURS DE LA GESTION, DU PUBLIC ET DES USAGERS

#### Créer des outils d'information et de sensibilisation

REALISATION ET DIFFUSION D'UN BULLETIN D'INFORMATION A DESTINATION DE L'ENSEMBLE DES ACTEURS LOCAUX ET DU PUBLIC

REALISATION DE PLAQUETTES TECHNIQUES, D'UN GUIDE, ORGANISATION DE REUNIONS ET DE JOURNEES EVENEMENTIELLES

Maître d'ouvrage pressenti : Parc Naturel Régional de Corse

**PRIORITE 2** 

#### Contexte et description de l'opération

La mise en œuvre d'une gestion patrimoniale de la rivière suppose une évolution des pratiques de l'ensemble des acteurs concernés par le cours d'eau.

Cette communication pourra notamment passer par :

- la réalisation et la diffusion d'un bulletin d'information à destination de l'ensemble des acteurs locaux et du public. Il permettra d'informer la population de l'avancée des actions du Contrat de Rivière et de l'ensemble des opérations menées en lien avec les milieux aquatiques
- la réalisation de plaquettes techniques (risques, milieux sensibles...),
- l'organisation de réunions et de journées événementielles. Elles seront notamment destinées à la sensibilisation du public (risques, qualité,...)

La diffusion de l'information concernant la mise en œuvre de cette gestion et l'explication des concepts qui la sous tendent participent à cette évolution. Ils sont la garantie de l'appropriation de la démarche par tous les acteurs.

REALISATION D'UN SITE INTERNET	
Maître d'ouvrage pressenti : Parc Naturel Régional de Corse	PRIORITE 2

#### Contexte et description de l'opération

Il est envisagé de créer un site internet. Il devra permettre :

- l'information continue des usagers, gestionnaires sur l'avancée des actions du contrat de rivière, les mesures de gestion de la ressource, l'information sur la qualité de eaux l'été...
- l'information sur le caractère remarquable de la vallée et les mesures de préservation

Le site de la réserve MAB, pourra servir de base à la présentation du contrat de rivière du Fangu





#### VOLET C - ANIMATION DU CONTRAT DE RIVIERE, SENSIBILISATION ET INFORMATION DES ACTEURS DE LA GESTION, DU PUBLIC ET DES USAGERS

Maître d'ouvrage pressenti : Parc Naturel Régional de Corse

**PRIORITE 1** 

#### Contexte et description de l'opération

La vallée du Fangu est caractérisée par des sites aquatiques et paysagers remarquables (delta du Fangu, etc.) avec une richesse écologique certaine et reconnue. Par conséquent, il est important de faire découvrir et de sensibiliser les enfants de la vallée et de l'extérieur (échanges) à ce patrimoine naturel remarquable, afin qu'ils deviennent des citoyens responsables.

La Casa Marina participe déjà à cette sensibilisation Il faudra poursuivre les actions éducatives qu'elle mène (portant actuellement essentiellement sur le milieu marin).

Il serait également intéressant de définir un programme scolaire spécifique pour les eaux douces du bassin du Fangu : rôle des cours d'eau, comment la gérer, problèmes posés par la ressource, les milieux remarquables de la vallée...

Avec l'aide de la Casa Marina, le programme de sensibilisation pourrait se composer des actions suivantes :

- animations réalisées dans les classes de la vallée
- sorties de terrain
- interventions de professionnels de l'environnement et notamment dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques

Ce programme de sensibilisation devra s'organiser en coordination avec les associations déjà engagées selon les thèmes abordés.

#### Coordination et animation du Contrat

## Poste de Charge de Missions Coordinateur du Contrat de Riviere Maître d'ouvrage pressenti : Parc Naturel Régional de Corse PRIORITE 1

#### Contexte et description de l'opération

La structure porteuse du Contrat de Rivière devra en assurer l'animation, le suivi, la bonne mise en oeuvre :

- la supervision de la réalisation du dossier définitif de candidature
- la présentation du dossier définitif à la commission d'agrément
- la mise en œuvre et le suivi du programme d'actions du contrat de rivière
- la préparation et l'animation des réunions du comité, et de faciliter les relations avec les administrations et les usagers du cours d'eau







### **ANNEXE 3**

# Fiches des études complémentaires



#### PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

### Diagnostic de l'état et des moyens d'amélioration du réseau d'eau potable, des ouvrages d'adduction et mise en

#### Objectif:

- **ECONOMISER LA RESSOURCE EN EAU**
- LIMITER LES PERTES D'EAU

Maître d'ouvrage pressenti	Coût estimatif
Mansu et Galéria ou le SIVU	30 000 € HT

#### CONTEXTE

Sur la commune de Mansu et de Galéria, les compteurs individuels et généraux ont mis en évidence des pertes d'eau sur le réseau, des fuites en particulier et quelques branchements non connus.

Ces pertes sont mal évaluées, notamment pour certains hameaux. Dans le contexte actuel de déficit, et consécutivement aux situations limites vécues ces dernières années :

- 1. L'amélioration des connaissances des réseaux et leur réparation apparaît comme le premier élément de rationalisation de consommation d'eau, peut être suffisant dans un **premier temps** à amortir les situations les plus critiques.
  - Ce diagnostic connaissances pourra s'appuyer sur une cartographie du réseau, inexistante à ce jour.
- 2. La poursuite des réparations (fuites) au niveau de la prise d'eau de la Cavichja.
- 3. Dans un deuxième temps, il s'agit de s'interroger sur les conditions de stockage des eaux. Le dernier bilan des réservoirs a été effectué en 2005.

Dans un contexte de réduction des ressources en eau et d'augmentation de la fréquentation, et au vues des récentes situations de crises, l'amélioration du fonctionnement du réseau, sa réhabilitation et son éventuelle réorganisation semblent être un élément indispensable et prioritaire.

#### **DESCRIPTION DE L'OPERATION**

Le but de cette étude est de recenser, à partir de la prise d'eau de la Cavichja jusqu'à Galéria, toutes les pertes d'eau (fuites, branchements non connus).

Ce diagnostic permettra également de mieux connaître les réseaux et les conditions de stockages, et ainsi de proposer des solution d'amélioration et de réorganisation éventuelle.

L'étude débouchera sur un projet d'amélioration du réseau (réparation) et proposera des améliorations d'organisation



#### PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

### Etude des relations hydrauliques entre le Fangu, sa nappe alluviale et le delta

#### Objectif:

- AMELIORER LES CONNAISSANCES SUR LES RELATIONS HYDRAULIQUES AMONT-AVAL
- Definir les potentialites ou la vulnerabilite de la nappe alluviale
- Definir les risques pour les milieux associes aux milieux aquatiques

Maître d'ouvrage pressenti	Coût estimatif
Parc Naturel Régional de Corse	35 000 € HT

#### CONTEXTE

Les eaux du Fangu et de la nappe alluviale sont les principales ressources disponibles sur le bassin.

La nappe alluviale du Fangu est alimentée en permanence par le Fangu. La comparaison des variations des débits du Fangu et les variations du niveau de la nappe alluviale sur les 30 dernières années confirment ces relations.

Le niveau de la nappe dépendrait donc pour partie du débit du Fangu. La diminution du niveau d'eau dans la nappe constituerait donc une vulnérabilité d'une part pour l'alimentation en eau potable de la commune de Galéria et d'autre part pour la zone humide qu'elle alimente par des résurgences.

Une sollicitation trop intense (impliquée par la prise d'eau de la Cavichja et le puits du Fangu directement dans la nappe), renforcée par des étiages de plus en plus sévères pourraient modifier le biseau salé et le sens d'écoulement dans la nappe. Ceci pourrait notamment poser des problèmes pour l'alimentation en eau potable et nuire à la zone humide.

Dans un contexte de réduction de la ressource en eau et d'augmentation de la consommation, la connaissance des relations hydraulique et de la disponibilité exacte de la ressource sont nécessaires.

Les connaissances actuelles restent limitées et ne permettent pas de caractériser précisément les relations entre le Fangu, sa nappe, le delta ses potentialités ou sa vulnérabilité.

#### **DESCRIPTION DE L'OPERATION**

Le but de cette étude complémentaire est d'améliorer les connaissances et d'établir précisément les relations hydrauliques du Fangu avec sa nappe et le delta qu'elle alimente par des résurgences.

Il s'agit également de préciser ces relations et la vulnérabilité de la nappe au regard des fluctuations des débits du Fangu et les possibilités de transfert de polluants (également depuis des sources proches).







### **ANNEXE 4**

# Organismes rencontrés ou consultés Documents consultés Sigles et abréviations







#### Organismes rencontrés ou consultés

- Mairie de Galéria
- Mairie de Mansu
- Communauté de Communes Calvi Balagne
- Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
- Direction Régionale des Affaires Culturelles (monuments historiques inscrits et classés, sites archéologiques) de la Corse
- Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (captages d'alimentation en eau potable) de la Corse
- Direction Régionale de l'Environnement Corse (Znieff, Zico, ZPS, site Natura 2000, ...)
- Conseil Supérieur de la Pêche
- l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) du Réginu (Ile Rousse)
- SIVU « Acqua di u Falasorma » Manso-Galéria
- Chambre d'Agriculture de la Corse
- ONF de la Corse
- Parc Naturel Régional de Corse
- SATESE
- Divers riverains







#### ■ Bibliographie (principaux documents)

Les principales sources bibliographiques et les méthodes employées pour évaluer les caractéristiques et la sensibilité du milieu, et par-là même les impacts éventuels du projet sur celui-ci, sont les suivantes :

- AMAUDRIC DU CHAFFAUT S, M. PIBOULE, M. MICHAUX Mai 2006 (UIAD Géologie TETHYS) Découverte géologique de la Corse 122 p.
- DELUGRE R. 2005 Service d'assistance technique à l'eau potable commune de Galéria – Conseil général - 6 p.
- FERLAY Mai 2006 Bilan de fonctionnement, Station d'épuration de Galéria Office d'équipement hydraulique de Corse, Service d'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration – 18 p.
- FERLAY Août 2005 Bilan de fonctionnement, Station d'épuration de Galéria Office d'équipement hydraulique de Corse, Service d'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration – 18 p.
- FERLAY & HONOREZ Août 2001 Bilan de fonctionnement, Station d'épuration de la commune de Galéria – Office d'équipement hydraulique de Corse, Service d'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration – 36 p.
- FERRACCI-CECCALDI JJ 1992 Contribution à l'étude hydrogéologique du bassin versant du Fangu (Haute Corse). Mem. DEA TGGE Hydrogéologie, Univ. Sciences et Techniques du Languedoc – 47 p.
- FONTAINE R. Octobre 1995 Etude hydrobiologique du Perticatu Ruisseau forestier affluent du Fangu – Doc DIREN Service de l'eau et des milieux aquatiques – 19 p.
- LOYE-PILOT, RIDAME, GUIEU Rapport final du programme 1995-1996 Suivi de l'évolution du dépôt atmosphérique total de plomb, soufre, azoté et de poussières sahariennes en milieu méditerranéen – 40 p.
- LUCCIONI G. –1995 Etude hydroclimatologique du Fangu Programme de recherche MAB-Fangu – 56 p.
- PASQUIER C. Mai 1993 Approche Hydrologique des crues rares observées en Corse au cours du quatrième trimestre 1992 – DIREN Service de l'eau et des milieux aquatiques – 36 p.
- PASQUIER C. ET ROCHE B. 1979 Les ressources en eau du bassin du Fangu Etude hydrologique, hydrogéologique et hydrobiologique – Ministère de l'agriculture (SRAE Service Régionale d'aménagement des eaux de la Corse ) – 112 p.
- ROCHE B. Février 1994 Etude hydrobiologique du Fangu Programme gestion de la ressource en eau – Réserve de Biosphère du Fangu – DIREN Service de l'eau et des milieux aquatiques et Comité MAB FRANÇAIS – 30 p.







- ROCHE B. Mai 1998 Etude hydrobiologique du Fangu Synthèse des principaux résultats acquis en 1993 et 1994 Comité MAB FRANÇAIS Programme « l'homme et la biosphère « réserve de biosphère de la vallée du Fangu groupe de travail « Gestion de la ressource en eau » DIREN Service de l'eau et des milieux aquatiques 9 p et annexes.
- ROCHE B. 1994 Etude hydrobiologique du Fangu Synthèse des principaux résultats acquis en 1993 et 1994 Comité MAB FRANÇAIS Programme « l'homme et la biosphère « réserve de biosphère de la vallée du Fangu groupe de travail « Gestion de la ressource en eau » DIREN Service de l'eau et des milieux aquatiques 9 p et annexes.
- ROCHE B. Octobre 1992 Etat d'avancement des études Programme gestion de la ressource en eau – DIREN Service de l'eau et des milieux aquatiques – 7 p.
- ROCHE B. Mars 1994 Etat d'avancement des recherches et synthèse des résultats acquis (Hydroclimatologie; Apports atmosphériques; Qualité des eaux et benthos; Macro benthos et flux de la matrice organique; Utilisation de la ressource en eau) DIREN Service de l'eau et des milieux aquatiques 54 p.
- ROCHE B. Etude hydrobiologique de la rivière Fangu Détermination de la qualité biologique des eaux – SRAE de la Corse – 6 p.
- SCHWARZ A. E. 1993 Contribution à la connaissance de la faune du Fangu et du Porto et sa signification pour la transformation de la matière organique allochtone -Programme MAB 1991 – Rapport final – 73 p.
- SETA J.P. 1991 Prélèvement en eau et rejets dans le bassin du Fangu (rapport de stage Licence de Gestionnaire de l'eau en Pays Agricole Méditerranéen) – SRAE – 45p.
- WEISS M.C. & LEPAULMIER P. Novembre 2006 Découvrir le Fangu -117 p.
- ANONYME 2001 –Mise en place de l'auto surveillance de la station d'épuration 10 p.
- ANONYME Observation des inondations de l'automne 1992 (Haute Corse), Vallée du Fangu – DDAF, DIREN Corse, DDE – 17 p.
- Règlement du SPANC Commune de Galéria
- 2AE Ingénierie pour la Communauté de Communes Calvi Balagne Réhabilitation des décharges
- 2AE pour la Communauté de Communes Calvi Balagne Evaluation des risques des décharges
- Charte du Parc Naturel Régional de Corse 1998-2008 Rapport plan Demu un sensu à une tarra – Des hommes, un territoire, un projet – 100 p.
- Cabinet Charles Bernadini SARL 1997 Station d'épuration de Galéria, Bassin d'aération – Plan guide génie civil.
- Corse Géosciences SARL Campagne de piézométrie







- Document d'objectifs Natura 2 000 Site FR 9400577 « Rivière et vallée du Fangu »
- Plan de prévention des risques inondation
- Projet de mise en place de l'autosurveillance Commune de Galéria
- Travaux scientifiques du parc naturel régional de Corse et des réserves naturelles n°62 102 p.
- L'informateur Corse Nouvelle Semaine du 24 au 30 Novembre 2006 N° 6142 55<sup>ème</sup> année.
- Trente ans d'étude écologiques de la vallée du Fangu (1971 2002) Bulletin de la société des sciences historiques et naturelles de la Corse – Fascicules N°712-713 Tome VII – 189 p.
- Comité de bassin de Corse Etat des lieux Caractérisation du district et registre des zones protégées – 107 p.
- Qualité des cours d'eau de la Corse 2001 2002 2003
- Découverte géologique de la Corse VI Annexe : planches photographiques
- Fiche d'aide à la localisation des enjeux Carte des pressions les plus importantes;
   Journées expertises 2003/2004 SDAGE DCE, état des lieux district Corse DIREN
- Grille NABE Hydromorphologie : feuille de calcul scores Acess
- Formulaire « Identification des mesure pour atteindre les objectifs du SDAGE ou DCE.
- Catalogue des données 2005 Données classées par domaine DIREN de Corse, cellule SIG / Gestion des données
- Carte I.G.N. au 1/100 000e n°73
- Carte I.G.N. au 1/25 000e n°4150 OT et n°4149 OT;
- Données climatologiques de Météo France ;
- Présentation de l'étude de zonage d'assainissement de la commune de Galéria (Power point)
- Fiches de visite SATESE Station d'épuration de Galéria
- Fiches de visite SATESE Station d'épuration de Mansu
- Bilan de fonctionnement







#### **□** Bibliographie Internet

#### Données générales

http://biosphere.Fangu.free.fr/beespip\_1.8.12php/rubrique.php?id\_rubrique=1

http://www.biosphere-Fangu.com/l\_hydrologie.html

http://www.observatoire-environnement-corse.fr/index.php

http://www.parc-naturel-corse.com/

http://www.corse.pref.gouv.fr/scripts/display.asp?P=COgeo

http://www.oec.fr/modules.php?name=Sections&sop=viewarticle&artid=97#

#### Qualité de l'eau

http://www.corse.eaufrance.fr/eaux-superficielles/index.php

http://www.corse.eaufrance.fr/sdage/documents/A28\_3.pdf

http://corse.sante.gouv.fr/baign-2b/bil-2b06.pdf pour la baie

http://www.hydro.eaufrance.fr/accueil.html

http://www.rdbrmc.com/cartordbrmc/cartordbrmc.php?vphp=vregion\_c,vhydro1\_2,vcdr\_1,vzoo m 1600

http://ades.eaufrance.fr/Visu/voir\_reso.asp

#### Activités loisirs – tourisme – logement touristiques

http://philevr.club.fr/blocadonf/Ravinisme%20Corse/Pages\_html/Ravinisme\_corse\_P1.htm

http://www.corsica-net.com/recherche.asp

#### **Assainissement**

http://siecorse.eaurmc.fr/rejets-collectivites/infos-gales-step.php?dept=2B&station=060920153001&nomStation=MANSU

http://siecorse.eaurmc.fr/rejets-collectivites/infos-galesstep.php?dept=2B&station=060920121001&nomStation=GALERIA







#### Inventaires faunistiques et floristiques

http://www.chez.com/apeem/

http://natura2000.environnement.gouv.fr/sites/FR9400577.html

http://inpn.mnhn.fr/

http://inpn.mnhn.fr/isb/servlet/NaturaServlet?action=Fsd&typeAction=1&pageReturn=fsdDescription\_en.jsp&SITECODE\_VS=200601FR9400577

http://195.221.141.2/website/ESP\_NATU/viewer.htm

#### Méthodologie pour le contrat de rivière

http://www.rdbrmc-travaux.com/sage/charte\_graphique/savoirplus.php3

http://www.rdbrmc-travaux.com/sage/pdf/circulaire\_janvier2004.pdf

http://www.ecologie.gouv.fr/Planification-le-contrat-de.html







#### ☐ Sigles et abréviations

AAPPMA: Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

AEP: Alimentation en Eau Potable

APPEEM: Association Pour l'Etude Ecologique du Maquis

BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières

BV: Bassin Versant

CCAP: Cahier des Clauses Administratives Particulières

CCCB : Communauté de Communes Calvi-Balagne

CCTP: Cahier des Clauses Technique et Particulières

CDT: Comité Départemental du Tourisme

CEL : Conservatoire de l'Espace Littoral

CG: Conseil général

CRPF: Centre Régional de la Propriété Forestière

CSP: Conseil Supérieur de la Pêche

CTC: Collectivité Territoriale Corse

CUMA: Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole

DBO<sub>5</sub>: Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours

DCE : Directive Cadre européenne sur l'Eau

DCO: Demande Chimique en Oxygène

DDAF : Direction Départementale de l'Agriculture et la Forêt

DDASS : Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

DDE : Direction Départementale de l'Equipement

DIREN: Direction Régionale de l'Environnement

DOCOB: DOCuments d'Objectifs

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles







DUP: Déclaration d'Utilité Publique

GAEC: Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

IBGN: Indice Biologique Global Normalisé

INSEE: Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

IGN: Institut Géographique National

MAB: Man and Biosphère

MES: Matières En Suspension

MISE: Mission Inter Service de l'Eau

NTK: Azote Total mesuré avec la méthode Kjeldahl

ODARC : Office du Développement Agricole et Rural de Corse

OEC : Office de l'Environnement de la Corse

OEHC: Office de l'Equipement Hydraulique de Corse

ONEMA: Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

ONF: Office National des Forêts

PACA: Provence Alpes Cote d'Azur

PADDUC : Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse

PCS: Plan Communal de Sauvegarde

PDPG: Plan Départemental de Protection de Gestion Piscicole

PLU: Plan Local d'Urbanisme

PNRC: Parc Naturel Régional de Corse

POS: Plan d'Occupation des Sols

PPRI: Plan de prévention du Risque Inondation

RHP: Réseau Hydrobiologique et Piscicole

RTM: Restauration des Terrains en Montagne

SATESE: Service d'Assistance Technique et d'Etude aux Stations d'Epuration

SAU : Superficie Agricole Utilisable







SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SIC : Site d'Importance Communautaire

SIVU: Syndicat Intercommunal à Vocation Unique

SOMIVAC : Société d'aménagement pour la mise en valeur de la Corse

SPANC: Service Public d'Assainissement Non Collectif

UDOTSI: Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicat d'Initiative

ZICO: Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux

ZNIEFF: Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique

ZPS : Zone de Protection Spéciale

ZSC : Zone Spéciale de Conservation















#### Dossier réalisé par :



2 rue Major Lambroschini – BP 417 20184 AIACCIU cedex Tél.:04 95 51 79 10 www.parc-naturel-corse.com

Soutien financier :



#### Assistance technique:



42 rue Liandier – 13008 MARSEILLE Tél.: 04 91 32 09 70 – *info@enveo.fr* 

et:



